

Développement économique et rôle des municipalités canadiennes



Michael J. Skelly

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

ICURR

Intergovernmental Committee
on Urban and Regional
Research



CIRUR

Comité intergouvernemental
de recherches urbaines
et régionales

*Développement économique et
rôle des municipalités canadiennes*

Michael Skelly



ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

**Publications du CIRUR
Toronto
juin 1995**

Publié par LES PRESSES DU CIRUR
Bureau 301, 150, avenue Eglinton est
Toronto (Ontario)
Canada M4P 1E8
Téléphone: (416) 973-5629
Fax: (416) 973-1375

Première édition: juin 1995
Dépôt légal © LES PRESSES DU CIRUR 1995
Tous droits réservés

Toute reproduction partielle de ce rapport faite sans le consentement écrit de l'éditeur est illicite. Les opinions émises par les auteurs de ce rapport n'engagent que leur propre responsabilité.

IBSN: 1-895469-30-9

Données de catalogage avant publication (Canada)

Skelly, Michael, 1968-
Développement économique et rôle des
municipalités canadiennes

Publié aussi en anglais sous le titre:
The Role of Canadian Municipalities
in Economic Development
Comprend des références bibliographiques.
IBSN 1-895469-30-9

1. Administration municipale - Canada.
2. Développement économique. 3. Canada -
Politique économique. I. Comité inter-
gouvernemental de recherches urbaines et
régionales (Canada). II. Titre.

JS1705.S5414 1995 352.94'2'0971 C95-931654-X



CIRUR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

Table des matières

Avant-propos	i
Remerciements	iii
Biographie de l'auteur	v
Résumé	vii
Chapitre 1: Facteurs influant sur le développement économique municipal	1
Définitions	1
Facteurs influant sur les initiatives de développement économique des municipalités	2
Quel rôle les municipalités devraient-elles jouer dans le domaine du développement économique?	5
Nouvelle orientation du développement économique municipal	7
Partenariats entre les secteurs public et privé ou entre deux organismes publics	9
Apparition de nouvelles entités économiques : la ville-région	10
Développement économique municipal aux États-Unis	12
Chapitre 2: Pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique selon les provinces	19
Territoire du Yukon	19
Territoires du Nord-Ouest	20
Colombie-Britannique	20
Alberta	22
Saskatchewan	23
Manitoba	24
Ontario	25
Québec	27
Nouveau-Brunswick	29
Nouvelle-Écosse	30
Île-du-Prince-Édouard	31
Terre-Neuve	32
Résumé des pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique	34

Chapitre 3: Sondage sur le développement économique — sommaire et méthodologie . . .	37
Méthode d'enquête	37
Résumé — Résultats du sondage sur le développement économique	42
Chapitre 4: Analyse des résultats du sondage	57
Territoire du Yukon	57
Territoires du Nord-Ouest	62
Colombie-Britannique	67
Alberta	76
Saskatchewan	84
Manitoba	91
Ontario	99
Québec	110
Nouveau-Brunswick	119
Nouvelle-Écosse	125
Île-du-Prince-Édouard	132
Terre-Neuve	136
Conclusion	143
Références	145
Annexe I: Échantillon — Sondage sur le développement économique	155
Annexe II: Sondage sur le développement économique	161



Avant-propos

Le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales est fier de présenter *Développement économique et rôle des municipalités canadiennes* de Michael Skelly. Le thème du développement économique des municipalités a toujours été au centre des recherches stratégiques du CIRUR. Notre première publication dans ce domaine, *Successful Local Economic Development Initiatives*, qui a remporté beaucoup de succès, traitait de ce thème, sur une échelle moins grande et dans le contexte d'une étude de cas fondée sur des entrevues téléphoniques menées auprès de huit directeurs administratifs et d'autres dirigeants communautaires.

Le présent rapport de recherche est plus ambitieux et détaillé et porte sur 415 municipalités et organismes régionaux qui ont tous reçu un questionnaire normalisé. Il traite du rôle des administrations locales dans le domaine du développement économique et se fonde sur un examen des lois pertinentes des provinces en la matière et un sondage mené pour la toute première fois auprès de responsables du développement économique. L'exhaustivité et la nouveauté de ce projet nous ont valu l'appui de la Division des services au marché du travail de Développement des ressources humaines Canada, que nous remercions. Nous désirons également remercier le comité des directeurs de recherche des ministères des Affaires municipales et de la SCHL pour leur appui à ce volet du programme de recherche et pour leur empressement à faciliter la réalisation de nos projets dans leur province ou territoire.

Michel Gauvin, MCIP
Directeur général
CIRUR

Claude Marchand
Coordonnatrice — Recherches
CIRUR

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

Remerciements

L'auteur voudrait remercier le personnel du CIRUR pour l'aide précieuse qu'il lui a fournie, et plus particulièrement Claude Marchand et Michel Gauvin, pour leurs commentaires et conseils toujours utiles, Wayne Berry, pour son travail éditorial et la traduction de certains documents, et Michael Afar et Vicky Gregor, pour leurs recherches bibliographiques.

Il désire également remercier les directeurs de recherche du CIRUR qui, d'une part, lui ont fourni des renseignements sur les lois des provinces et territoires concernant les pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique et qui, d'autre part, ont commenté la version préliminaire du rapport.

Finalement, l'auteur tient à remercier les responsables du développement économique qui ont répondu au questionnaire. Il aurait été impossible de réaliser le présent rapport sans leur collaboration précieuse.



ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

Biographie de l'auteur

Michael Skelly détient un baccalauréat spécialisé et une maîtrise ès sciences en urbanisme de l'université de Toronto. Son mémoire de géographie de premier cycle portait sur les tendances de la migration interprovinciale au Canada entre 1966 et 1986. Son mémoire de deuxième cycle traitait de l'intensification résidentielle dans la ville de Toronto. M. Skelly possède une expérience de recherche en géographie économique, en urbanisme et en développement économique. Il travaille pour le CIRUR depuis mars 1994.



ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

Résumé

Étant donné que l'activité économique de la plupart des régions du pays est encore en cours de redressement, le besoin d'initiatives favorisant le développement économique et la création d'emplois se fait de plus en plus sentir. Nombre de municipalités croient qu'elles peuvent grandement influencer sur leur croissance et leur développement économiques grâce à des initiatives de développement économique. Le présent ouvrage constitue la première étude pan-canadienne sur les initiatives des pouvoirs publics locaux dans ce domaine. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Définir le rôle que les municipalités canadiennes croient qu'elles devraient jouer dans le domaine du développement économique.
- Déterminer les techniques qu'elles utilisent actuellement pour favoriser le développement économique.
- Définir les mesures que les municipalités du pays sont autorisées à prendre en vertu des lois provinciales et établir si elles croient que ces lois influent considérablement sur les moyens qu'elles adoptent pour atteindre leurs buts en matière de développement économique.
- Traiter des problèmes auxquels sont confrontés les municipalités du pays qui mettent sur pied des initiatives de développement économique.
- Aborder brièvement et de façon théorique le rôle approprié des administrations locales dans le domaine du développement économique.
- Étudier la participation des municipalités américaines à la vie économique sur leur territoire.

Problèmes liés aux initiatives de développement économique des municipalités

Un certain nombre de facteurs ont poussé de plus en plus de municipalités du pays à s'intéresser activement au développement économique, dont :

- la mondialisation de l'économie locale
- l'élimination des barrières commerciales
- les restrictions financières des paliers supérieurs de gouvernement
- la concurrence intermunicipale
- l'effondrement des marchés mondiaux des produits dérivés de matières premières
- la restructuration économique
- le besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée
- la diminution du nombre de programmes de développement économique du gouvernement fédéral.

Types d'initiatives de développement économique qu'entreprennent les municipalités canadiennes et américaines

La plupart des municipalités canadiennes adoptent des interventions plutôt conservatrices au chapitre du développement économique. En effet, les administrations locales mettent principalement au point des techniques conservatrices de stimulation de l'offre visant à améliorer le climat commercial au niveau local (p. ex. publication de dépliants d'information et amélioration des infrastructures physiques). Les lois provinciales qui, règle générale, interdisent l'octroi de stimulants financiers au secteur privé dans la plupart des provinces sont principalement à l'origine de ce choix d'interventions. Toutefois, les municipalités canadiennes adoptent parfois des techniques liées à la demande afin d'améliorer la capacité des entreprises de comprendre les besoins du marché et d'y répondre. Mentionnons notamment les initiatives pour améliorer l'information destinée aux petites entreprises afin de les renseigner sur les programmes et stimulants des paliers supérieurs du gouvernement pour encourager les entrepreneurs locaux à prendre certains risques.

Les municipalités américaines, quant à elles, possèdent une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne les techniques de développement économique axées sur la stimulation de l'offre, car elles sont autorisées à accorder des stimulants financiers aux entreprises privées. En fait, diverses études révèlent que les administrations locales aux États-Unis utilisent beaucoup plus souvent ces méthodes, et plus particulièrement le système d'abattement fiscal pour les industries. Toutefois, les municipalités américaines n'ont pas autant recours que les administrations locales canadiennes à des méthodes novatrices de développement économique liées à la demande.

Lois provinciales

Parmi l'ensemble des municipalités du pays, les administrations locales de l'Alberta et la ville de Winnipeg sont celles qui détiennent la plus grande liberté d'action en matière de développement économique. La création de réserves foncières à des fins d'aménagement de parcs industriels constitue l'outil de développement économique dont se servent le plus grand nombre de municipalités canadiennes. L'octroi d'une aide financière aux organismes à but non lucratif représente elle aussi une autre technique qu'utilisent les pouvoirs publics locaux de la plupart des provinces et des territoires.

Sondage sur le développement économique mené auprès de municipalités canadiennes

Nous avons envoyé un questionnaire très détaillé à diverses municipalités du pays, ainsi qu'à certains organismes régionaux. Ce questionnaire portait sur les techniques de développement économique et le rôle des municipalités dans le domaine du développement économique. Le tableau ci-dessous résume les niveaux d'intervention de chaque province et territoire. Les pourcentages dans la deuxième colonne représentent la moyenne du nombre de municipalités de chaque province ou territoire qui utilisent l'une quelconque des techniques de développement

économique mentionnées dans le questionnaire. Il ressort de l'étude de ce tableau que les municipalités et organismes de la Saskatchewan et de l'Ontario sont ceux qui interviennent le plus dans le développement économique.

Province	Pourcentage moyen de municipalités utilisant une technique quelconque	Province	Nombre total de techniques utilisées (N ^{bre} total de techniques = 67)
Saskatchewan	55	Ontario	67
Ontario	42	Québec	67
Colombie-Britannique	39	Saskatchewan	67
Nouvelle-Écosse	39	Alberta	59
Terre-Neuve	37	Colombie-Britannique	59
Québec	34	Nouveau-Brunswick	55
Nouveau-Brunswick	33	Terre-Neuve	55
Alberta	30	Nouvelle-Écosse	53
Territoires du Nord-Ouest	30	Manitoba	48
Île-du-Prince-Édouard	29	Territoires du Nord-Ouest	48
Territoire du Yukon	29	Yukon	47
Manitoba	22	Île-du-Prince-Édouard	46

La dernière colonne du tableau illustre, pour chaque province ou territoire, le nombre total de techniques de développement économique qu'a utilisées au moins une municipalité de la province ou du territoire en question qui a répondu au sondage. Il apparaît que la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec ont utilisé toutes les techniques énumérées dans le questionnaire. La Colombie-Britannique et l'Alberta viennent au deuxième rang avec 59 techniques en tout.

Tableau récapitulatif : Pourcentage moyen de municipalités interrogées utilisant des techniques de développement économique

TECHNIQUES DE MARKETING		PROMOTION DU TOURISME	
	MOY.		MOY.
Dépliants, trousse d'information	86	Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	59
Vidéos promotionnelles	51	Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	69
Stand dans une foire commerciale	69	Participation à la promotion du tourisme régional	66
Listes des emplacements industriels	64	Promotion de la région dans d'autres pays	35
Annonces - bulletins, journaux, etc.	64		
Publicité à la radio ou à la télévision	28		
Annuaire des entreprises locales	64		
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES		EXPANSION DES EXPORTATIONS	
	MOY.		MOY.
Comités du conseil chargés des liaisons avec les entreprises	54	Aider les entreprises à développer des marchés d'exportation	38
Conseils aux petites entreprises	50	Partenariats avec les collectivités d'autres pays	34
Service d'ombudsman pour les entreprises	23		
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	34		
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	53		
Programme de visites d'entreprises	44		
AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE		STIMULATION DES RELATIONS D'AFFAIRES AU NIVEAU LOCAL	
	MOY.		MOY.
Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	69	Programme de remplacement des importations	18
Amélioration des services sociaux	31	Politique municipale d'achat sur place	48
Amélioration du réseau routier	68	Programme de sources d'approvisionnement au niveau local	27
Amélioration des transports en commun	31		
Amélioration des parcs de stationnement municipaux	34		
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	47		
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	35		
INITIATIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS		AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	
	MOY.		MOY.
Programmes visant expressément à diminuer le chômage dans la municipalité	40	Gestion de musées locaux, etc.	43
		Gestion d'autres types d'équipements culturels	40
		Améliorations de l'environnement naturel	55

ARRÊTÉS ADMINISTRATIFS		AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES	
	MOY.		MOY.
Zonage industriel	70	Zones d'amélioration commerciale	48
Contrôle de l'affichage	63	Revitalisation du centre-ville	56
Dérogations - hauteur et densité	42	Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	39
Contrôle des façades	39		
Sites historiques	24		
Transferts de densité	15		
Politiques pour accélérer le développement	54		
ACTIVITÉS D'INCUBATION		GESTION DES TERRES ET DES PROPRIÉTÉS	
	MOY.		MOY.
Réhabilitation d'immeubles	18	Vente de terrains industriels aux promoteurs	46
Location d'immeubles ou d'espaces industriels	19	Vente de terrains commerciaux aux promoteurs	41
Dons de biens immeubles non utilisés	15	Remembrement	21
Fourniture de services de secrétariat, de gestion, etc.	15	Gestion des propriétés industrielles	23
		Réserves foncières municipales	36
FORMATION ET AUTRES SERVICES		OUTILS FINANCIERS	
	MOY.		MOY.
Fonds et programmes de formation et de recyclage	16	Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	4
Prix et subventions de recherche	7	Prêt à une entreprise privée	4
Services professionnels directs	9	Subvention ou exonération fiscale	16
Services financiers	6	Contribution à un fonds de placement	7
		Caisse d'emprunt communautaire	8
		Aide financière aux organismes à but non lucratif	31
		Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	7
		Recherche d'investisseurs à l'étranger	16
		Réduction du coût des services publics	7
		Gel des impôts fonciers	11
		APPUI GÉNÉRAL AUX INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE	
			MOY.
		Participation aux initiatives de développement économique communautaire	42
MOYENNE GLOBALE 37			

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Le tableau récapitulatif des pages précédentes révèle, en ce qui concerne l'ensemble des municipalités interrogées, le pourcentage moyen de municipalités qui utilisent une technique particulière de développement économique. Bien plus de la moitié des participants au sondage utilisent six des sept techniques de marketing et toutes les municipalités publient des dépliants d'information, ce qui en fait la technique la plus populaire. La promotion du tourisme, quant à elle, vient au deuxième rang. Plus de la moitié des municipalités ont recours à trois techniques de la catégorie «Relations avec les entreprises locales» — création de comités du conseil chargés des relations avec les entreprises, offre de conseils aux petites entreprises, et initiatives de sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement. Un pourcentage élevé de municipalités utilisent deux techniques de la catégorie «Améliorations générales de l'infrastructure locale», à savoir l'amélioration ou l'agrandissement des installations récréatives et l'amélioration du réseau routier. Bien plus de la moitié des municipalités interrogées prennent des arrêtés municipaux. Enfin, plus de la moitié des participants au sondage utilisent d'autres techniques de développement économique, comme les améliorations à l'environnement naturel et les programmes de revitalisation des centres-villes.

Si l'on examine ces interventions dans le contexte du continuum d'initiatives de développement économique, on s'aperçoit que les municipalités canadiennes utilisent aussi certaines techniques liées à la demande, comme celles de la catégorie «Relations avec les entreprises locales». Toutefois, il existe un certain nombre de techniques liées à la demande qui ne sont pas très répandues en raison notamment des ressources nécessaires et des lois provinciales. Mentionnons, par exemple, la «Stimulation des relations d'affaires au niveau local», l'«Expansion des exportations» et les «Activités d'incubation». La catégorie qui comprend les techniques utilisées le moins souvent est celle de la «Formation et autres services». Cette situation s'explique probablement par le fait que les gouvernements provinciaux/territoriaux ou fédéral participent davantage que les pouvoirs publics locaux à cet aspect du développement économique.

Il convient toutefois de signaler que dans les provinces plus petites (Île-du-Prince-Édouard, Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve) et en Colombie-Britannique, un nombre plus élevé de municipalités interrogées entreprennent des initiatives de création d'emplois que dans les autres provinces. Les municipalités de ces provinces (à l'exception de la Colombie-Britannique) sont en effet forcées de créer des emplois au niveau local afin, d'une part, de compenser le manque de diversité de l'économie locale et, d'autre part, d'aider les habitants à rester dans la collectivité.

L'utilisation relativement faible des techniques de la catégorie «Gestion des terres et des propriétés» est quelque peu surprenante, car l'aménagement des terres constitue l'un des outils de base dont peut se servir une municipalité pour favoriser le développement économique sur son territoire. Les restrictions des lois provinciales qui frappent certaines techniques de cette catégorie de développement économique empêchent probablement les pouvoirs publics locaux de jouer un rôle plus actif dans ce domaine.

En ce qui concerne les outils financiers, on remarque que l'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif constitue la technique la plus répandue. Un pourcentage élevé de municipalités de la Saskatchewan (78 %) subventionnent les entreprises privées ou leur accordent une exonération fiscale. La recherche d'investisseurs à l'étranger (technique qu'utilisent surtout les municipalités du Québec) et le gel des impôts fonciers frappant les terrains commerciaux ou industriels sont les deux seuls autres outils financiers qu'utilisent au moins 10 % de la totalité des participants au sondage, en raison des restrictions législatives et des ressources nécessaires à cette fin.

Finalement, il est également surprenant que moins de la moitié des municipalités interrogées entreprennent des initiatives de développement économique communautaire, étant donné que ce type de développement semble gagner en popularité à titre d'outil de développement économique dans bon nombre de provinces.

Les municipalités de la plupart des provinces ont précisé qu'elles accorderaient des stimulants financiers aux entreprises si elles y étaient légalement autorisées. Toutefois, nombre d'entre elles ont également indiqué que ces pouvoirs devraient être assujettis à certaines règles. Les municipalités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont déclaré que la pénurie de ressources financières disponibles, et non les mesures législatives, était le principal obstacle à la mise sur pied d'initiatives de développement économique.

Rôle des municipalités dans le domaine du développement économique

En ce qui concerne le rôle des municipalités dans le domaine du développement économique, toutes les provinces et les deux territoires partagent deux points de vue. Premièrement, certains participants au sondage sont d'avis que les municipalités devraient jouer un rôle clé dans le domaine du développement économique en adoptant des stratégies proactives et en favorisant un climat commercial positif. Les municipalités de Terre-Neuve et du Québec partagent cet avis et font valoir que les municipalités sont celles qui comprennent le mieux leurs collectivités. En outre, certaines municipalités interrogées estiment que les municipalités devraient collaborer avec le secteur privé en vue de jouer un rôle plus dynamique et d'accélérer le processus d'approbation du développement.

Deuxièmement, les municipalités interrogées conviennent que les administrations locales devraient davantage jouer un rôle de facilitateur et fournir de l'information de même que des infrastructures et des services de qualité. Il s'agit là d'un rôle plus passif que celui que jouent actuellement les administrations locales qui se contentent de fournir des services à la population locale. Ces répondants croient que les municipalités devraient tout au plus participer à la coordination des groupes de développement économique dans leur territoire et faciliter les contacts avec les paliers supérieurs du gouvernement. (Pour de plus amples détails sur les opinions à cet égard des participants de chaque province au sondage, prière de consulter le chapitre intitulé «Analyse des résultats du sondage».)

Structure de mise en oeuvre des initiatives de développement économique

Les municipalités des provinces et des territoires relativement peu peuplés (et plus particulièrement des provinces de l'Atlantique et des deux territoires) confient plutôt le développement économique à des organismes régionaux qui exercent leur compétence sur plusieurs municipalités et qui sont habituellement financés, du moins en partie, par le gouvernement provincial. Ce type de structure convient particulièrement aux administrations locales de ces provinces et territoires. Même si la majorité des municipalités de ces provinces et des deux territoires ne possèdent pas les ressources suffisantes pour entreprendre nombre d'activités de développement économique, elles peuvent néanmoins favoriser leur essor économique en améliorant les infrastructures en place et les services fournis.

Quant à elles, les municipalités des provinces relativement peuplées (surtout celles de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique) estiment que le gouvernement provincial n'est pas toujours en mesure de coordonner les initiatives de développement économique des administrations locales et d'y participer. Dans ce cas, il est impératif qu'un organisme régional, qu'il s'agisse d'un palier de gouvernement ou d'une association de municipalités, participe à la coordination du développement économique. Dans bien des provinces, on estime cependant que les initiatives de développement économique chevauchent. Nombre de participants au sondage ont souhaité une meilleure coordination et un accroissement de la collaboration entre les divers paliers du gouvernement et le secteur privé. La création d'un organisme régional chargé de la coordination des initiatives pourrait solutionner ce problème. De plus, il importe que les municipalités de toutes les provinces et des deux territoires puissent collaborer avec les paliers supérieurs du gouvernement et le secteur privé en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement économique. Ces partenariats peuvent favoriser l'accès à des sources de financement et à des professionnels et spécialistes, ainsi que l'obtention de points de vue différents sur le développement économique.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research

Pouvoirs accrus des administrations locales dans le domaine du développement économique

En ce qui concerne la nature des pouvoirs actuels des municipalités dans le domaine du développement économique, il ressort de l'enquête que les administrations locales de la plupart des provinces peuvent influencer sur le développement économique au niveau local d'un certain nombre de façons, dont l'offre fondamentale de services et d'infrastructures de qualité élevée. Il n'est pas nécessaire de modifier considérablement les lois des provinces pour permettre aux pouvoirs publics locaux de devenir de meilleurs coordinateurs et facilitateurs. La pénurie des ressources nécessaires pour mener à terme des initiatives de développement économique, et non la présence de restrictions législatives, constitue en fait le principal problème auquel sont confrontées bon nombre de municipalités. En effet, plusieurs municipalités interrogées estimaient que les pouvoirs publics locaux au Canada devraient se contenter de continuer de faciliter et de coordonner les initiatives de développement économique dans leur territoire. Par contre, les municipalités de certaines provinces ont demandé des pouvoirs accrus dans ce domaine. Néanmoins, on est en droit de se demander si, compte tenu des responsabilités assorties à ces nouveaux pouvoirs, ces municipalités continueraient vraiment de les vouloir.

Les avantages de l'attribution de pouvoirs accrus aux administrations locales dans le domaine du développement économique sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Un organisme tenu de rendre des comptes bénéficierait de pouvoirs accrus pour entreprendre des initiatives de développement économique.
- Les administrations locales seraient mieux équipées pour aider les entreprises existantes qui éprouvent des difficultés et pour attirer de nouvelles entreprises afin de relancer l'économie locale.
- L'avenir économique des administrations locales ne serait pas assujéti au bon vouloir d'organismes externes.

Toutefois, il existe certains désavantages :

- Diverses municipalités risquent de se livrer à une guerre d'enchères. Une telle situation pourrait entraîner une diminution de la qualité des services offerts et augmenter, par conséquent, le besoin d'une aide financière du gouvernement provincial.
- Certaines administrations locales peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour entreprendre des initiatives de développement économique, même si elles y sont obligées parce que les municipalités limitrophes le font.
- Les municipalités peuvent moins encourager l'esprit d'entreprise dans leur collectivité et la croissance des entreprises locales et se consacrer plutôt à la recherche d'un gros employeur.

Il est évident que certains désavantages qui découleraient de l'attribution de pouvoirs importants aux municipalités dans le domaine du développement économique pourraient être désastreux. Par exemple, le fait d'autoriser les municipalités à accorder, de façon illimitée, des exonérations fiscales ou des subventions aux entreprises privées porterait très probablement préjudice aux administrations locales de l'ensemble du pays. Laisser les municipalités participer aux activités d'une entreprise privée pourrait avoir des conséquences tout aussi néfastes. Si des modifications doivent être apportées aux lois provinciales en matière de développement économique, il serait tout à fait logique que tout nouveau pouvoir conféré aux administrations locales soit lié à leur capacité d'encourager la création de nouvelles entreprises dans la collectivité et d'aider les petites entreprises existantes. Et c'est là qu'intervient le modèle de développement économique communautaire.

La modification des lois des provinces permettrait également aux administrations locales de mieux appuyer les initiatives de développement économique communautaire, comme cela s'est déjà produit dans bon nombre de provinces. En effet, le développement économique communautaire permet aux municipalités de participer davantage au développement économique de leur territoire en offrant diverses aides, dont des aides financières, aux organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans ce domaine. Ce type de développement économique constitue un outil d'habilitation communautaire qui permet souvent à la collectivité de réaliser davantage de projets que la municipalité locale, surtout dans les petites zones, étant donné, d'une part, que la collectivité peut éventuellement posséder des ressources supplémentaires et que, d'autre part, son intérêt dans l'avenir économique de la région est plus important que celui de la municipalité.

Défis pour l'avenir

Il résulte de cette analyse que les responsables du développement économique devront relever de nombreux défis pour faire face à l'avenir. Ils devront notamment :

- Mieux coordonner les initiatives des organismes publics et privés dans le domaine du développement économique
- Assurer la responsabilité des organismes de développement économique du secteur non gouvernemental
- Modifier les limites territoriales des administrations locales en fonction des réalités économiques de la région
- Encourager la participation aux initiatives de développement économique communautaire
- Définir les pouvoirs supplémentaires que devraient posséder les municipalités pour entreprendre des initiatives de développement économique.

On recommande que les prochaines recherches dans ce domaine consistent en un certain nombre d'études de cas approfondies de municipalités de tailles différentes et de diverses régions du pays afin de mieux examiner tous les intervenants dans le développement économique, leurs responsabilités et leurs rapports les uns avec les autres.



Chapitre 1

Facteurs influant sur le développement économique municipal

Les administrations locales ont toujours, dans une certaine mesure, influé sur la santé économique de la collectivité. Par exemple, elles ont pris soit des mesures directes — offre de stimulants — pour attirer un gros employeur, soit des mesures indirectes — arrêtés en matière d'utilisation du sol et aménagement d'infrastructures. Auparavant, la promotion du développement économique relevait davantage des gouvernements fédéral et provinciaux. Ce n'est qu'au cours des 15 dernières années qu'on a commencé à s'intéresser au rôle approprié des municipalités dans ce domaine. En raison de la mondialisation croissante des économies locales et de la réduction des programmes des paliers supérieurs du gouvernement, un nombre de plus en plus élevé de municipalités ont décidé de jouer un rôle plus dynamique dans le développement économique. Le présent rapport ne tente pas de prescrire le rôle approprié des municipalités canadiennes; il décrit plutôt les interventions actuelles des municipalités (dans la mesure permise par les lois des provinces) et précise le rôle que les municipalités estiment qu'elles devraient jouer pour favoriser le développement économique.

La première partie du rapport porte sur les définitions, les questions d'intérêt général et les tendances en ce qui concerne le rôle des administrations locales. Ensuite, on examine les lois provinciales qui confèrent aux municipalités le pouvoir d'encourager le développement économique. Finalement, la troisième partie du rapport porte sur les résultats d'un sondage mené auprès de municipalités canadiennes et d'organismes de développement économique local. Il s'agit là, en fait, du premier sondage pancanadien sur les interventions des municipalités et des organismes régionaux dans le développement économique.

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

CIRUR

Définitions

Avant d'étudier les questions d'actualité et les tendances à la mode, il importe de définir ce qu'on entend par «développement économique local». Pour les fins de notre analyse, le développement économique local s'entend d'initiatives que les administrations locales — ou un organisme financé en partie par l'administration locale — conçoivent pour accroître la richesse (emplois, revenu, biens et services collectifs, qualité de vie) de la collectivité locale. La présente étude porte sur les techniques de développement économique qu'utilisent tant les petites municipalités que les grandes villes.

Lorsqu'on traite du développement économique, on peut également examiner les réalisations qui en découlent. Par exemple, un programme adéquat de développement économique au niveau local devrait :

- favoriser la création et le maintien d'emplois
- accroître les recettes fiscales
- améliorer la qualité de vie

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MUNICIPAL

- valoriser les innovations et la compétitivité (McGowan & Ottensmeyer, 1993 : 4).

Règle générale, le développement économique ne suppose pas l'habilitation des groupes défavorisés; il vise simplement à accroître la richesse d'une collectivité, quel que soit le mode de répartition de cette richesse. Par contre, le développement économique communautaire comporte des buts tant sociaux qu'économiques et résulte habituellement de l'initiative d'organismes communautaires plutôt que du secteur public (même si le gouvernement provincial ou fédéral l'appuie souvent). «Il vise à accroître le bien-être de l'ensemble de la collectivité en augmentant l'activité économique et en assurant l'habilitation des citoyens.» (New Economy Development Group, 1993 : 1). Par conséquent, le développement économique communautaire englobe à la fois des buts économiques et sociaux, s'applique à l'échelle locale et cherche à valoriser les capacités des ressources locales.

Le développement économique communautaire a également pour objectif d'aider la collectivité locale à se prendre en main. Comme son rayon d'action au niveau géographique est limité, il peut non seulement essayer d'encourager les petites entreprises au niveau local, mais également consolider les réseaux et contacts avec d'autres collectivités, de même qu'avec le milieu des affaires, le monde universitaire et les institutions politiques à l'extérieur de la collectivité.

Il n'entre pas dans notre propos d'analyser les organismes oeuvrant dans le domaine du développement économique communautaire au Canada, ni les initiatives qu'ils mettent sur pied. Une telle analyse devrait de toute façon faire l'objet d'un rapport distinct, car les initiatives de développement économique communautaire visent souvent des buts fondamentalement différents (buts sociaux) des programmes de développement économique. Le développement économique définit ordinairement le terme «bien-être» en fonction de la croissance économique générale (revenu par habitant), tandis que le développement économique communautaire définit le bien-être d'une personne en fonction de l'inventaire collectif des besoins et désirs de la collectivité (Broadhead, 1994 : 14). Par exemple, les buts des programmes de développement économique communautaire comprennent souvent la création d'emplois à l'intention des groupes démunis de la population locale. Néanmoins, on mentionnera certaines initiatives de développement économique communautaire de même que quelques organismes qui oeuvrent dans ce domaine, car ce type de développement coïncide avec un certain nombre d'initiatives de développement économique de municipalités de diverses régions du pays.

Facteurs influant sur les initiatives de développement économique des municipalités

Dans l'ensemble, les facteurs économiques indépendants de la volonté des municipalités, y compris les coupures des programmes des paliers supérieurs du gouvernement et la concurrence accrue d'autres pays, ont suscité une intervention accrue des municipalités dans le domaine du développement économique. On trouvera ci-dessous une brève description de certains des facteurs externes qui touchent le plus les municipalités.

1. Mondialisation de l'économie locale

Même si les experts peuvent ne pas s'entendre sur la portée des conséquences de la mondialisation de l'économie sur les administrations locales (ou même sur l'emploi de ce terme), il faut tout de même reconnaître que les municipalités locales sont de plus en plus soumises aux pressions des marchés internationaux et que les protections tarifaires locales diminuent. Selon Drache, la mondialisation renvoie à deux phénomènes : l'internationalisation de la production (Drache, 1994: 17) et la mobilité accrue des capitaux. En ce qui concerne le premier phénomène, les compagnies peuvent s'organiser à l'échelle internationale pour réduire au maximum leurs frais, que ce soit les coûts de la main-d'oeuvre, des terrains ou des immobilisations. Par exemple, les multinationales organisent la production en fonction d'une division internationale du travail (Pisarzowski & Baroudi, 1993 : 45). Quant au second, les mouvements internationaux de capitaux, c'est-à-dire les mouvements de portefeuille, les manipulations de devises, les mainmises et les offres d'achat, constituent actuellement des aspects importants des stratégies des grandes sociétés (Blakely, 1994 : 11). L'essence de la mondialisation se résume ainsi : les grandes sociétés mènent leurs affaires indépendamment de toute administration gouvernementale.

2. Suppression des obstacles commerciaux

De nouvelles ententes commerciales (l'Accord de libre-échange nord-américain et le «General Agreement on Trade and Tariffs») ont eu pour conséquence de réduire les obstacles commerciaux. En fait, l'augmentation de la valeur des échanges internationaux représente l'une des tendances économiques les plus importantes de l'avenir (Surrey Planning Dept. 1994 : 101). Ces accords commerciaux obligent de nombreuses entreprises à accroître l'efficacité de leur production afin de faire face à la nouvelle concurrence internationale. Chose surprenante, il existe toujours au Canada d'importants obstacles commerciaux entre les «provinces», ce qui rend le commerce interprovincial plus complexe que le commerce international. Heureusement, des mesures ont été prises pour démanteler le système actuel d'obstacles commerciaux et on espère pouvoir réaliser d'importants progrès dans un proche avenir (Atlantic Provinces Economic Council, 1994 : 1).

3. Restriction financière des paliers supérieurs du gouvernement

Au Canada, les paiements de transfert des paliers supérieurs du gouvernement aux municipalités sont en pleine décroissance : en effet, le fardeau de la dette publique touche tous les paliers de gouvernement. Cette réduction des paiements de transfert oblige les municipalités à prendre à leur charge un pourcentage plus élevé du coût des services locaux, ce qui met encore plus en évidence leur besoin d'élargir leur assiette fiscale en favorisant le développement économique sur leur territoire.

L'augmentation des attentes des citoyens en matière de services que doit fournir la municipalité constitue un autre problème. Cela est plus particulièrement vrai dans les milieux ruraux où, habituellement, les municipalités n'avaient qu'à mettre en place les infrastructures de base nécessaires aux équipements publics, comme la construction et l'entretien de routes et les réseaux

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MUNICIPAL

d'adduction d'eau et d'égouts. De nos jours, les collectivités rurales et urbaines exigent de plus grandes installations de loisirs, des programmes élargis de santé et d'éducation, et d'autres services sociaux (Miller, 1992 : 48).

4. Concurrence avec d'autres municipalités

Certaines municipalités peuvent entreprendre des initiatives de développement économique, poussant par le fait même les municipalités limitrophes à faire de même. Cela est particulièrement important si plusieurs municipalités d'une même région ont mis sur pied des initiatives de ce genre. Par exemple, dans le district régional de Vancouver, l'adoption de stratégies de développement économique par les villes de Burnaby et de Surrey, au cours des quatre dernières années, a forcé les autres municipalités de la région à en faire autant.

5. Effondrement des marchés mondiaux des produits canadiens dérivés de matières premières

De nombreuses municipalités, plus particulièrement dans l'ouest du pays, ont cherché à diversifier leur économie locale afin de contrebalancer leur dépendance vis-à-vis d'une seule industrie (Kiernan, 1990 : 65). L'instabilité économique, le risque de chômage généralisé, la mobilité professionnelle limitée et des aménagements publics en nombre restreint ne sont que quelques-uns des problèmes auxquels font face les collectivités tributaires des richesses naturelles.

6. Restructuration économique

Bon nombre de municipalités ont dû abandonner leur principale activité économique, à savoir la production de biens, et s'adapter aux nouvelles réalités du monde axées sur la prestation de services. Le secteur tertiaire est très diversifié et peut se diviser comme suit : services de distribution (commerce, communications, transport, services publics); services de production (comptabilité, consultation en gestion, services financiers); services aux consommateurs (restaurants et hôtels); services à but non lucratif (santé, éducation et religion); et, finalement, services gouvernementaux. Les services de production sont ceux qui peuvent avoir le plus d'incidences positives sur l'économie d'une zone locale, car ils sont ouverts sur l'extérieur de la région et peuvent influencer sur les investissements, les innovations et l'évolution technologique (Coffey, 1994 : 14). Les grands centres sont ceux qui peuvent s'adapter le plus facilement aux nouvelles réalités économiques. Par contre, les collectivités rurales forcées d'adopter des stratégies de diversification ne peuvent ordinairement pas participer à la nouvelle économie de services, car la petite taille des marchés nuit à leur potentiel de croissance dans ce genre d'économie. En outre, les distances séparant les collectivités et l'exode des campagnes peuvent empêcher de constituer un bassin suffisant de clients susceptibles d'acheter des services spécialisés.

7. Demande accrue d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée

Dans la «nouvelle» économie, il est toujours nécessaire de perfectionner et d'améliorer ses compétences professionnelles. Afin de suivre l'évolution technologique, les entreprises doivent engager davantage d'employés qualifiés (Huron Community Committee Project, 1993 : 6). Les municipalités canadiennes doivent donc mettre sur pied des initiatives d'amélioration du niveau d'éducation de la population. Quant à elles, les collectivités rurales doivent relever un défi supplémentaire : mettre fin à l'exode des jeunes gens (une autre raison pour promouvoir davantage les initiatives de développement économique au niveau local).

8. Coupures des programmes fédéraux de développement économique régional

Autrefois, le gouvernement fédéral intervenait davantage dans le développement économique des municipalités. Par exemple, le ministère de l'Expansion économique régionale, créé en 1969, a répertorié les régions du pays où il devrait accorder une aide à l'aménagement d'infrastructures. À ses débuts, le ministère a axé ses efforts sur les provinces de l'Atlantique et le Québec, mais, très tôt, il a commencé à intervenir dans toutes les régions du pays (O'Neill, 1994 : 63). Après sa réorganisation, le ministère a changé de nom et s'est appelé le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Peu d'initiatives du gouvernement fédéral en matière de développement économique régional ont été couronnées de succès, en partie parce qu'elles ont été victimes de nombreux changements sur les plans de la forme, de l'envergure et des objectifs (Surrey Planning Dept., 1994 : 65). Le gouvernement fédéral maintient toujours quelques programmes de développement économique régional (p. ex. l'Agence de promotion économique du Canada atlantique). Ces organismes ont habituellement pour mission d'aider les collectivités locales à se prendre en charge grâce, notamment, à des fonds d'aide aux entreprises, et non à des interventions directes.

Quel rôle les municipalités devraient-elles jouer dans le domaine du développement économique?

Compte tenu des circonstances dans lesquelles les municipalités se trouvent, il convient de se demander quelles initiatives elles devraient entreprendre pour favoriser l'essor et le développement de leur économie. On examinera, dans la prochaine section, les lois des diverses provinces afin de définir les mesures que les municipalités de chaque province sont *autorisées* à prendre. Dans la présente section, nous nous contenterons d'établir une classification des interventions municipales dans le domaine économique.

Les chercheurs s'intéressant au développement économique répertorient souvent les initiatives en fonction d'un continuum, qui va de la facilitation à l'interventionnisme. Ces initiatives sont souvent classées en fonction d'approches axées sur l'offre ou la demande. On trouve donc, à l'extrémité conservatrice de ce continuum, les stratégies de développement économique visant à améliorer le climat commercial au niveau local. Les démarches axées sur l'offre comprennent notamment l'amélioration des infrastructures matérielles et l'accroissement des capitaux disponibles. Vers le milieu du continuum, on retrouve les initiatives destinées à éliminer les imperfections du marché (Gertler, 1990 : 37). Nombre de ces stratégies sont liées à la demande

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MUNICIPAL

et englobent des initiatives visant à améliorer la capacité des entreprises de comprendre les besoins du marché et d'y répondre (Community Economic Development Task Force, 1993 : 11). Ces initiatives ont souvent pour but d'aider les entreprises locales à croître et à se développer, notamment en améliorant l'information communiquée aux petites entreprises sur les programmes de financement des paliers supérieurs du gouvernement et en incitant les entrepreneurs locaux à prendre des risques (Reese, 1993 : 503). Finalement, on retrouve à l'autre extrémité du continuum les initiatives du secteur public, comme les sociétés de la Couronne (Gertler, 1990 : 39).

Blakely (1994) traite d'autres rôles que les administrations locales pourraient jouer dans le développement économique. Selon lui, les pouvoirs publics locaux pourraient exercer les activités suivantes :

- La municipalité pourrait agir en tant qu'«entrepreneur/promoteur», auquel cas elle serait entièrement responsable de l'exploitation d'entreprises privées. Elle recenserait les terrains et immeubles qui lui appartiennent, participerait activement à l'évaluation du potentiel commercial de ces biens et collaborerait avec le secteur privé pour en assurer la meilleure utilisation possible.
- La municipalité pourrait assurer la coordination de l'élaboration de stratégies et d'objectifs communautaires et collaborer avec les autres organismes gouvernementaux, les entreprises et les groupements communautaires.
- La municipalité pourrait simplement servir de facilitateur et simplifier le processus de développement et améliorer le climat commercial dans son ensemble.
- L'administration locale pourrait stimuler l'économie locale en fournissant des locaux industriels et en mettant sur pied des incubateurs d'entreprises.

Même si le premier et le quatrième rôles semblent se chevaucher, Blakely esquisse des rôles différents que les administrations locales pourraient jouer dans le développement économique.

Si l'on se reporte au continuum d'initiatives de développement économique susmentionné, on peut se demander où se situent la plupart des municipalités canadiennes et où elles *devraient* se situer. On peut également s'interroger sur ce que *permettent* les lois des différentes provinces. Premièrement, les municipalités canadiennes entreprennent surtout des initiatives conservatrices. Par exemple, elles offrent toutes des renseignements aux entreprises (Huras & Miller, 1993 : 442). Les initiatives municipales de développement économique les plus radicales sont à mille lieux des interventions les plus extrêmes à l'autre bout du continuum. La principale raison de cette situation est la suivante : les restrictions qu'imposent les paliers supérieurs du gouvernement (surtout les gouvernements provinciaux) en ce qui concerne les techniques de développement économique autorisées. En effet, en vertu des lois provinciales, un nombre important de stratégies de développement interventionnistes *dépassent le cadre des compétences* des municipalités. Par conséquent, les administrations locales ne peuvent prendre que des mesures qui essaient de tirer profit des tendances du marché et non de les manipuler (Filion, 1994 : 1).

De nombreux spécialistes du développement économique croient que la majorité des pouvoirs publics locaux ne devraient jouer qu'un rôle de facilitateur, quel que soit le rôle autorisé en vertu

des lois. Par exemple, Michael Porter, professeur à l'université d'Harvard, précise que le gouvernement ne devrait intervenir que de façon indirecte (amélioration des infrastructures locales, perfectionnement des ressources humaines, etc.) (PEI Economic Development and Tourism, 1994 : 19). Il estime également que les gouvernements devraient offrir des stimulants (et non des subventions), soit un rôle compatible avec les initiatives se trouvant au milieu du continuum de développement économique. Quant à lui, Donald Savoie, un spécialiste des initiatives de développement économique régional au Canada, partage le même point de vue (PEI Economic Development and Tourism, 1994 : 22). Ces opinions sont quelque peu compatibles avec celles de Harry Kitchen, qui déclare que les municipalités ne devraient pas participer activement à la promotion du développement économique, car il leur arrive souvent de ne pas prendre en compte les considérations sociales : les gains d'une municipalité se font souvent au détriment d'une autre municipalité (Kitchen, 1985).

Toutefois, d'autres experts croient que les municipalités sont les plus aptes à planifier et à stimuler la croissance et le développement économiques. Si elles adoptent des stratégies de facilitation visant à favoriser l'essor d'entreprises indigènes, le développement économique municipal ne constitue pas un jeu à somme nulle : ce type de croissance au niveau local représente un gain net pour l'ensemble de la société et n'aurait pas eu lieu sans l'intervention de la municipalité. De plus, les administrations locales sont celles qui connaissent le mieux les atouts et les faiblesses de leur collectivité et doivent rendre des comptes aux citoyens, contrairement aux dirigeants d'entreprises ou aux membres des paliers supérieurs du gouvernement. Le ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique signale que les municipalités sont bien placées pour planifier et stimuler la croissance économique, même dans leurs activités de tous les jours (BC Ministry of Municipal Affairs, 1986 : 2). Par exemple, elles ont accès à un certain nombre d'outils, dont les services communautaires et des politiques en matière d'aménagement du territoire, de finances, de réglementation et d'administration.

Nouvelle orientation du développement économique municipal

Les initiatives des administrations locales du pays ont pris un nouveau tournant au cours des 15 à 20 dernières années. Au lieu d'attirer de grandes entreprises industrielles venant de l'extérieur, les pouvoirs publics locaux tentent maintenant de favoriser la croissance des entreprises locales dans tous les secteurs de l'économie locale. En fait, ils concentrent de plus en plus leurs efforts sur les petites entreprises, qui favorisent le plus la création d'emplois, et ils adoptent moins d'initiatives «agressives» qu'avant et davantage d'initiatives visant à favoriser l'entrepreneuriat et l'essor des petites entreprises (p. ex., sensibilisation des petites entreprises aux programmes de financement des paliers supérieurs du gouvernement, offre d'une aide à la gestion, instauration de programmes pour aider les petites entreprises à trouver des débouchés à l'étranger, ouverture d'incubateurs d'entreprises, etc.) (Stankovic, 1987 : 6).

Les incubateurs d'entreprises offrent des locaux et divers services aux entrepreneurs qui veulent lancer une entreprise. Les frais de location de ces locaux sont généralement inférieurs à ceux du marché. En outre, l'incubateur peut grandement réduire les dépenses d'immobilisations d'une nouvelle entreprise grâce au partage de certains services comme les services informatiques et de photocopie. Même si une entreprise n'obtient pas les résultats prévus dans un incubateur, elle

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MUNICIPAL

dispose de meilleures possibilités de redémarrage en raison des dépenses en capital relativement peu élevées. La proximité d'autres entreprises traversant plus ou moins les mêmes étapes de croissance comporte également certains avantages. Par exemple, les entrepreneurs peuvent apprendre les uns des autres et, dans certains cas, chercher ensemble des moyens d'accroître l'efficacité de leur production.

Cette philosophie d'appui des entreprises se retrouve clairement dans les plans et stratégies de développement économique de municipalités des quatre coins du pays. Le tableau ci-dessous illustre les diverses politiques mises de l'avant dans certains plans stratégiques de développement économique pour assurer la croissance des entreprises locales.

Municipalité — Année du plan	Politique de développement économique
Moncton — 1991	Aider les citoyens à lancer de nouvelles entreprises de fabrication et d'exportation de services
Montréal — 1993	Encourager l'innovation; appuyer et stimuler l'entrepreneuriat
Communauté urbaine de Toronto — 1994	Aider les entreprises de la communauté urbaine à trouver de nouveaux débouchés à l'étranger pour leurs biens et services
Calgary — 1991	Moderniser et élargir les industries actuelles de Calgary et favoriser leur essor
Burnaby — 1990	Créer un environnement propice aux nouveaux entrepreneurs

Les lois provinciales régissant le développement économique des municipalités contribuent également à l'adoption généralisée de politiques destinées à favoriser l'entrepreneuriat au niveau local. Dans une étude sur les techniques de développement économique de diverses villes du Michigan et de l'Ontario, Laura Reese avance que les municipalités ontariennes utilisent davantage de méthodes novatrices pour favoriser le développement économique en raison des restrictions qu'impose le gouvernement provincial. (Reese, 1994 : 239). Par exemple, les municipalités du Michigan offrent surtout des abattements d'impôt aux industries, mais les municipalités ontariennes, quant à elles, mettent plutôt sur pied des programmes de formation et des incubateurs d'entreprises.

Le rejet de la chasse aux grandes entreprises entraîne une deuxième conséquence importante, à savoir que les collectivités locales se fondent maintenant sur leurs atouts au lieu d'essayer de se transformer en un certain type de ville industrielle. Cette stratégie est particulièrement importante dans le cas des petites municipalités et des régions rurales dont les économies ne sont pas suffisamment diversifiées pour tenir le coup pendant les périodes de ralentissement économique dans un certain nombre de secteurs industriels. En fait, même les municipalités plus importantes du pays ont reconnu le besoin de se spécialiser dans quelques secteurs économiques afin de favoriser la croissance des entreprises existantes et d'attirer des entreprises de l'extérieur.

Par exemple, la ville de Toronto considère l'industrie du film comme un secteur clé et a décidé d'y consacrer les ressources appropriées. Quant à Calgary, un de ses buts pour les années 1990 est de devenir le premier «port d'information» du monde (City of Calgary, 1991). Les petites municipalités, surtout les municipalités monoindustrielles, décident souvent de mettre en valeur leur patrimoine touristique et récréatif et adoptent des initiatives à cette fin.

Partenariats entre les secteurs public et privé ou entre deux organismes publics

Si les municipalités veulent créer un climat propice à l'essor du secteur privé, il s'ensuit que les partenariats entre le secteur privé et le secteur public sont importants pour comprendre les besoins des entreprises locales. Dans un certain sens, ce sont les entreprises locales qui ont le plus grand intérêt dans la santé économique de la localité, surtout si elles ont engagé d'importants investissements en capital fixe. Les partenariats avec le secteur privé peuvent assurer le financement d'un projet particulier qui, autrement, ne serait pas réalisable.

La société de développement économique est une structure organisationnelle qui favorise le développement économique au niveau local et qui réunit des représentants des secteurs public et privé. Mentionnons, par exemple, la société de développement économique de Toronto, dans la ville de Toronto, un organisme sans lien de dépendance avec les pouvoirs publics locaux et qui cherche à se dissocier des associations négatives que les entreprises locales font souvent avec les instances gouvernementales. Ainsi, la structure de réalisation du développement économique au niveau local reflète souvent la nature des accords de partenariat conclus avec le secteur privé.

Quant à eux, les partenariats avec d'autres paliers du gouvernement sont tout aussi importants, car les municipalités n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour entreprendre des projets importants et elles peuvent ne pas trouver de partenaires dans le secteur privé. Dans sa liste des meilleures villes ouvertes au monde des affaires, le *Report on Business* de 1994 précise que les villes les plus intéressantes sont celles qui favorisent l'esprit d'équipe. En fait, on cite souvent la ville de Moncton comme modèle, car elle a su profiter d'initiatives de concertation et de partenariats efficaces. En fait, le succès de la Commission économique du Grand Moncton s'explique, en très grande partie, par l'engagement de tous les paliers du gouvernement et du premier ministre de la province, M. Frank McKenna (Advisory Committee, 1993 : 19). Les autres principaux intervenants dans ce processus de développement économique font partie du conseil d'administration de la Commission (qui comprend des représentants de la Chambre de commerce du Grand Moncton, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick). Nombre de ces organismes ont en fait leurs bureaux dans le même quartier, ce qui facilite les communications et les contacts. La superficie réduite du Nouveau-Brunswick contribue aussi au succès de la province, car elle permet au premier ministre de participer activement au développement économique de toutes les grandes villes.

L'Opération centre-ville de Winnipeg constitue un autre exemple d'un partenariat efficace avec les paliers supérieurs du gouvernement. En 1981, les pouvoirs publics locaux et les gouvernements fédéral et provincial ont mis au point un programme de revitalisation urbaine sur cinq ans doté d'un budget de 96 millions de dollars (August, 1994 : 80). Cet accord a été renouvelé et, en 1992, les trois paliers de gouvernement avaient affecté en tout 196 millions de

dollars à la réalisation du projet. Cette opération a également permis de recueillir 600 millions de dollars de plus de la population et du secteur privé (National Council for Urban Economic Development, 1992 : 6). La stratégie retenue se fondait sur trois objectifs :

- stimuler l'investissement, la création d'emplois et la croissance économique
- appuyer la revitalisation physique, économique et sociale des quartiers du centre-ville
- maximiser les incidences des investissements grâce à une forte coordination centrale.

Ce dernier objectif a grandement contribué au succès du projet. Matthew Kiernan, directeur général adjoint du projet pendant le milieu des années 1980, a signalé que la fonction de coordination de l'organe responsable de l'Opération a assuré la réussite du projet. Sans cette coordination centrale, les programmes gouvernementaux auraient été mal utilisés, l'investissement privé aurait été éparpillé et les incidences du projet dans la zone visée auraient été beaucoup moindres (National Council for Urban Economic Development, 1992 : 6).

Apparition de nouvelles entités économiques : la ville-région

Un nouveau phénomène est apparu au cours des dernières années : la «ville-région», qui comprend en son centre une grande agglomération urbaine (ordinairement au moins 100 000 habitants). Son activité économique dépasse les limites politiques de chaque municipalité, d'où le besoin de redéfinir les limites territoriales des administrations locales pour qu'elles coïncident avec celles de la région économique et de favoriser une plus grande collaboration entre les diverses municipalités.

Les spécialistes de la réforme des administrations locales estiment que le développement économique doit se faire au niveau de la ville-région. En effet, lorsqu'elles examinent leurs lieux d'implantation éventuels, les grandes sociétés se concentrent d'abord sur une région en particulier avant de choisir un emplacement dans une municipalité quelconque. Les entreprises internationales «sans domicile fixe» comparent toujours les atouts de l'ensemble d'une région à ceux d'autres régions du monde. De nombreuses régions européennes sont en train de se spécialiser dans un certain domaine économique et même en voie de s'affranchir des gouvernements nationaux en transigeant directement avec la Commission européenne. En outre, elles sont en train de conclure des alliances stratégiques avec d'autres régions de même que des accords de collaboration en ce qui concerne le transfert de la technologie, la recherche et le développement, et les échanges culturels (Blais, 1994 : 18). M^{me} Hazel McCallion, maire de Mississauga, estime que «nous nous acheminons vers une économie mondiale... dont les grandes composantes seront les régions et les villes; les administrations nationales occuperont une place beaucoup moins importante et moins visible dans cette nouvelle ère de concurrence économique» (McCallion, 1994 : 88). On prétend en fait que les politiques macro-économiques des gouvernements nationaux ne constituent pas des instruments efficaces pour favoriser la croissance économique de ces villes-régions. Chaque économie régionale comprenant une grande ville en son centre doit s'appuyer sur des stratégies particulières et pertinentes (Peirce, 1993 : 2).

Les villes canadiennes ne sont pas à l'abri du phénomène des villes-régions. En effet, la santé économique des grands centres urbains du pays est étroitement liée à la santé générale de l'économie du pays. Si l'on veut que ces centres restent compétitifs avec le reste du monde, les structures gouvernementales doivent tenir compte de l'existence de ces entités économiques régionales. On étudie depuis de nombreuses années le regroupement éventuel des administrations locales et régionales de l'agglomération torontoise afin de mieux tenir compte de la nature même de cette région et des activités et réseaux économiques qui y existent. Les débats sur le regroupement des administrations locales d'une grande agglomération urbaine sont habituellement liés à la prestation des services et visent l'instauration d'une administration plus efficace, mais toujours responsable. Il est peu probable que le gouvernement de l'Ontario créera une structure administrative au sein du Grand Toronto, même si cela constituait la solution la plus pratique, car cette nouvelle structure entrerait directement en concurrence avec le gouvernement provincial sur le plan du pouvoir économique et politique. À l'heure actuelle, les municipalités de la région du Grand Toronto demandent une meilleure collaboration en matière de développement économique et la réduction de la concurrence féroce qui nuit à l'attractivité économique de l'ensemble de la région.

Dernièrement, la ville de London, en Ontario, a annexé un nombre important de petites municipalités limitrophes — un autre exemple de la façon dont une ville centrale dans une région urbaine relativement peuplée peut résoudre efficacement le problème des banlieues rivales. Cette annexion, qui visait la réalisation d'objectifs de développement économique et d'aménagement au niveau régional, permet à la ville de continuer d'offrir des emplacements aux industries qui veulent s'y implanter (Sancton, 1994 : 36).

Au Québec, un groupe de travail chargé par le ministère des Affaires municipales d'étudier les problèmes du Grand Montréal a conclu à la création d'une ville-région (Gamache, 1994 : 24). Les auteurs du rapport ont en effet proposé la constitution d'une autre structure administrative, à savoir la région métropolitaine de Montréal. Cette nouvelle structure posséderait des compétences dans un certain nombre de domaines, y compris l'aménagement et le développement économique au niveau régional. Le plan proposé comportait aussi une caractéristique particulièrement intéressante : la modification à intervalles réguliers des limites territoriales de la région métropolitaine en fonction de la croissance urbaine et du développement. À l'heure actuelle, aucune mesure n'a été prise pour mettre ce plan en oeuvre.

En Colombie-Britannique, le district régional de Vancouver regroupe pratiquement toute la ville-région de Vancouver. Selon Sancton, il s'agit là du meilleur exemple de structure administrative englobant un grand territoire et dotée d'une souplesse de fonctionnement (Sancton, 1994 : 66).

Toujours en Colombie-Britannique, le groupe Cascadia de Vancouver chevauche la frontière entre le Canada et les États-Unis et vise à promouvoir la collaboration entre les deux régions occidentales du continent. L'Institut Cascadia, un organisme à but non lucratif, a pour mandat de favoriser l'étude des dossiers économiques et culturels et des politiques officielles influant sur l'ouest du Canada et le nord-ouest des États-Unis. À cette fin, il publie des documents, fait des recherches et organise des séminaires et des conférences pour sensibiliser les deux régions (Cascadia Institute, 1994). Même si Cascadia ne constitue pas une structure administrative légale, son existence même illustre l'importance de reconnaître que les régions économiques ne connaissent aucune frontière nationale. Récemment, l'Institut a :

12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MUNICIPAL

- dirigé une étude sur les initiatives de commercialisation touristique au niveau régional et les possibilités de collaboration en matière de commercialisation à l'étranger
- organisé une conférence à l'intention des chefs de file de l'industrie du tourisme et des leaders gouvernementaux pour étudier la possibilité d'entreprendre des initiatives de commercialisation binationales
- mené une étude sur la création d'une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Vancouver et Seattle.

Les décisions futures en matière de restructuration des administrations locales dans les grandes régions urbaines du pays tiendront très certainement davantage compte de l'importance des villes-régions comme unités économiques globales. Les municipalités comprises dans ces villes-régions devront probablement continuer de reconnaître la nécessité d'une collaboration au sein des zones urbaines afin d'assurer l'efficacité du développement économique régional.

Développement économique municipal aux États-Unis

Règle générale, les municipalités américaines peuvent plus facilement offrir des stimulants pour encourager le développement économique. De nombreuses municipalités canadiennes estiment avoir besoin d'un accès à un éventail semblable de mesures incitatives pour soutenir la concurrence des municipalités américaines, surtout depuis la réduction récente des obstacles commerciaux et des barrières tarifaires. Toutefois, certains observateurs reconnaissent que l'attribution d'une trop grande marge de manoeuvre aux municipalités qui recherchent de grands employeurs comporte des désavantages. Par exemple, les abattements fiscaux consentis aux grandes entreprises qui acceptent de s'installer dans une région particulière entraîneront, au début, une réduction de l'assiette fiscale totale de la municipalité et pourraient également occasionner une diminution de la qualité des services offerts aux résidents. Le problème pourrait s'aggraver si la grande entreprise décidait de quitter la municipalité peu de temps après son installation. Dans ce cas, la municipalité serait privée des retombées économiques prévues, les services communautaires seraient réduits et l'entreprise n'aurait participé que très peu à l'assiette fiscale de la municipalité.

Lorsqu'on compare les initiatives des administrations locales des deux pays, il importe de tenir compte des contextes politique, institutionnel et géographique. En effet, les municipalités américaines ont toujours joui d'une plus grande indépendance que les municipalités canadiennes. Au Canada, les pouvoirs publics locaux sont des créatures des gouvernements provinciaux, tandis qu'aux États-Unis, le concept d'autonomie et d'indépendance des municipalités est beaucoup plus ancré tant au niveau de la philosophie locale qu'au niveau des interventions autorisées par l'État. En outre, les populations et les hiérarchies urbaines des deux pays influent sur les techniques de développement économique qu'adoptent les administrations locales. Par exemple, aux États-Unis, une petite ville est une ville de 50 000 habitants ou moins. Or, au Canada, une ville de 50 000 habitants est considérée comme importante (ou du moins moyenne) dans la plupart des provinces. Cette distinction au niveau des populations entraîne une différence sur le plan de la qualité de vie dans les centres-villes des grandes agglomérations urbaines des deux pays. Le déclin des quartiers centraux de toutes les grandes villes américaines a d'importantes incidences économiques et sociales. La stigmatisation de ces quartiers

occasionne une augmentation du taux de chômage et de criminalité, la détérioration des zones commerciales et le délabrement du parc de logements (Blakely, 1994 : 20). Au Canada, par contre, les centres-villes des grands centres urbains n'ont pas connu ce même genre de déclin. En fait, les quartiers centraux de nombreuses grandes villes du pays sont les endroits où les habitants préfèrent vivre.

Le gouvernement central des États-Unis, tout comme le gouvernement fédéral au Canada, ne participe pas beaucoup à la promotion du développement économique local. Il se limite à créer des zones d'encouragement des entreprises, c'est-à-dire des zones géographiques bénéficiant de certains avantages — encouragements fiscaux, dépenses en immobilisations, formation professionnelle et allègement de la réglementation (Rubin et Colledge, 1994 : 164). De nombreux États créent également des zones favorables aux entreprises pour, surtout, revitaliser les quartiers centraux délabrés en stimulant la croissance de l'emploi grâce à la déréglementation.

De nombreux experts du développement économique aux États-Unis signalent que même si les administrations locales participent depuis longtemps aux initiatives de développement économique, plusieurs d'entre elles adoptent des politiques de développement économique au coup par coup — la planification stratégique n'est pas très répandue (Reese, 1994c). En fait, les municipalités adoptent généralement des politiques pour faire face à une menace extérieure à leur base économique ou au départ d'un grand employeur, au lieu de planifier une vision pour la collectivité locale. D'autres experts prétendent cependant le contraire — les attentes des administrations locales se sont améliorées avec le temps, au fur et à mesure que les collectivités ont tenté de diversifier et de stabiliser l'économie locale en essayant d'obtenir des emplois de meilleure qualité et d'attirer des entreprises plus compatibles avec leurs buts, valeurs et ressources. On trouvera ci-dessous, à l'appui de cette dernière hypothèse, deux études de cas intéressantes de petites villes américaines.

Rock Hill (Caroline du Sud)

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches

Rock Hill (43 000 habitants), un centre de textiles jusqu'à la fin des années 1970, a réussi à transformer sa base économique. Après la fermeture de toutes les industries de textile il y a quelques années, la ville a réussi à attirer 40 nouvelles industries de pointe offrant des salaires élevés. Elle a défini un processus de vision stratégique et mis au point une stratégie de développement économique pour se spécialiser dans certains domaines. En effet, les autorités municipales voulaient transformer la ville en une ville-jardin axée sur l'éducation, les affaires, la culture et l'histoire. Ce processus de transformation a été couronné de succès parce que les plans prévus étaient suffisamment souples pour tenir compte des forces économiques en présence et tirer profit des nouvelles possibilités existantes. (Iannone, 1994 : 85)

Helen (Georgie)

La petite municipalité rurale de Helen (265 habitants), dans les régions montagneuses du nord de la Georgie, n'est plus une localité caractérisée par une industrie du sciage en plein déclin, mais plutôt un centre de services et de vente et une région touristique importante. Cette transformation résulte premièrement de simples améliorations esthétiques apportées à la ville.

Ensuite, les autorités municipales ont pris des mesures pour veiller à ce que les aménagements futurs soient conformes aux normes énoncées dans le plan. Finalement, elles ont décidé de protéger les aires naturelles. Chaque entreprise locale a d'abord financé ses propres projets d'amélioration puis, le secteur public est intervenu. Cette étude de cas révèle que le secteur privé au niveau local peut transformer l'économie de la collectivité et est souvent à l'origine des mouvements de revitalisation économique (National Council for Urban Economic Development, 1989 : 70).

Incidences des lois des États

Les études sur les effets des lois habilitantes des États sur les techniques de développement économique des administrations locales ont révélé que les municipalités des États qui interdisent les abattements d'impôts fonciers sont moins susceptibles d'avoir recours à divers stimulants financiers (Reese et Malmer, 1994 : 114) et ont généralement plus tendance à utiliser des techniques axées sur la demande que les villes autorisées à employer une gamme plus vaste de stimulants financiers. À l'heure actuelle, les fonctionnaires de nombreux États et d'administrations locales sont en train de passer en revue les lois habilitantes relatives aux stimulants financiers (Iannone, 1994 : 94). On propose même de limiter l'application des programmes de stimulants financiers à des projets qui fournissent une aide directe à la collectivité et proportionnelle aux avantages éventuels (impôts et emplois prévus) par rapport à l'investissement de la collectivité.

Développement économique régional aux États-Unis

À de nombreux égards, le Canada est beaucoup plus avancé que les États-Unis sur le plan de la création d'organismes efficaces de développement économique régional chevauchant plusieurs municipalités. Les fonctionnaires municipaux des États-Unis citent souvent l'exemple de la communauté urbaine de Toronto, car celle-ci a réussi (certains peuvent ne pas être d'accord) à répartir la prestation des services entre ses municipalités membres et à favoriser leur collaboration. Aux États-Unis, les grandes villes sont caractérisées par un fractionnement des compétences; il peut souvent y avoir plus de 100 administrations locales dans une seule grande agglomération urbaine. De plus, l'antagonisme entre les banlieues fortunées et les quartiers centraux délabrés aggrave la situation : tout effort de collaboration est impossible, car les deux collectivités ne partagent pas la même vision de l'agglomération urbaine.

Le Réseau métropolitain de Denver tente de réduire les effets de ce fractionnement grâce à un effort concerté de développement économique dans la région métropolitaine. En 1993, 53 organismes de développement économique et chambres de commerce en faisaient déjà partie. Il s'agit là du premier exemple aux États-Unis d'un système informatique régional chargé de repérer tous les nouveaux emplacements disponibles et de constituer une méthode unifiée et concertée pour rechercher, à l'échelle nationale, des entrepreneurs industriels (Peirce, 1993 : 14). Ce réseau a également permis d'atténuer les problèmes que suscite la concurrence entre les administrations locales sur le plan du développement économique. Ce type de collaboration régionale est beaucoup plus répandu au Canada.

Toujours dans le domaine des initiatives de développement économique régional aux États-Unis, l'Ohio a mis sur pied dans son territoire douze bureaux de développement économique régional pour aider les administrations locales (Iannone, 1994 : 95). Ces bureaux ont pour mission d'accélérer l'aide de l'État et de favoriser la collaboration régionale. L'administration de comté représente une autre structure susceptible de créer des initiatives à l'échelle régionale, mais peu d'articles ont paru dans les ouvrages sur le développement économique sur ses possibilités. Dans son étude sur ce sujet, probablement la seule de ce genre, Reese conclut que les comtés assument généralement des fonctions de coordination et sont plus susceptibles que les villes d'adopter des stimulants axés sur la demande et favorisant l'entrepreneuriat. Comme il fallait s'y attendre, cette étude révèle également que les villes continuent de se concentrer sur le développement économique axé sur les terrains, l'administration et les infrastructures (Reese, 1994c).

Techniques de développement économique aux États-Unis

Les États-Unis créent des zones d'amélioration commerciale (ZAC) pour revitaliser les zones commerciales des centres-villes (Houston, 1994 : 13). Par exemple, en 1991, il existait environ 1 000 zones d'amélioration commerciale ou entités similaires (Coburn, 1991 : 31). Les entrepreneurs locaux financent et gèrent la prestation des services dans leur propre zone au lieu d'attendre que l'administration locale entreprenne des initiatives (ou que Washington ou l'État crée une zone d'encouragement des entreprises). Ces initiatives sont quelque peu semblables à la façon dont les locataires d'espaces commerciaux dans les centres commerciaux contribuent à l'entretien du centre. Les zones d'amélioration commerciale partagent toutes les mêmes caractéristiques suivantes :

- l'initiative provient d'entrepreneurs locaux qui désirent des services que la municipalité ne peut fournir
- l'administration locale fixe les limites de la zone, approuve le budget annuel et les stratégies de financement et définit les services pouvant être offerts
- les dirigeants d'entreprise supervisent les activités organisées (recrutement du personnel, contrats de location) dans la zone et confient habituellement la gestion de la zone à un organisme à but non lucratif (Houston, 1994 : 14).

Les ZAC des grandes villes américaines consacrent souvent une partie importante de leur budget aux initiatives de nettoyage et de sécurité, tandis que celles des villes plus petites se concentrent surtout sur le marketing, le stationnement et les activités générales visant à attirer les entreprises. Le financement continu des ZAC par les entrepreneurs locaux témoigne de leur succès.

Le centre-ville de Louisville (Kentucky) a adopté une stratégie semblable. Afin de revitaliser le centre-ville, les fonctionnaires de l'administration locale et les dirigeants d'entreprise ont convenu de prélever un impôt supplémentaire sur les entreprises du centre-ville (Coburn, 1991 : 31). La zone frappée par cet impôt porte le nom de district de gestion du centre-ville de Louisville ou district d'imposition spéciale.

À Burlington, au Vermont, l'organisme de gestion du district d'imposition spéciale a même assumé des responsabilités qui, en temps ordinaire, relèveraient de la compétence exclusive de

l'administration locale (délivrance des permis de vendeur et entretien et amélioration de la zone piétonnière aménagée dans la zone commerciale du centre de la ville).

Certains se préoccupent de la prolifération de ces districts d'imposition spéciale aux États-Unis. Par exemple, les fonctionnaires locaux se demandent — particulièrement en ce qui concerne les districts d'imposition spéciale plus importants — si on n'assiste pas à la création d'un tout nouveau palier de gouvernement qui n'est pas directement comptable à la population locale (Coburn, 1991 : 32). Quant à eux, les entrepreneurs sont tout à fait de l'avis contraire et estiment que la gestion par le conseil municipal du budget de ces organismes se soldera par une interférence politique excessive et perturbera le fonctionnement efficace du district (Houston, 1994 : 18). Enfin, d'autres croient que ces districts deviennent des zones exclusives et profitables au détriment d'autres quartiers de la ville.

Toutefois, ces organes administratifs du centre-ville ont quand même certains comptes à rendre à la population. En effet, les lois des États qui autorisent la création de districts d'imposition spéciale ou de zones d'amélioration commerciale comportent des dispositions relatives à la participation de l'administration locale et à la surveillance qu'elle doit exercer (Coburn, 1991 : 32). Par exemple, il importe que les services fournis par la ville soient convenablement intégrés à ceux que fournit le district d'imposition spéciale.

Ce qui vient de se passer dans le centre-ville de Denver illustre l'importance que prennent de plus en plus les petites entreprises. Trois thèmes sont évidents : croissance organique, entrepreneuriat et développement progressif (Segal, 1993 : 2). La plus grande partie des emplois créés récemment est le fait de petites entreprises qui existaient déjà et résulte principalement des forces du marché. Au cours des dernières années, le centre-ville n'a pas été aussi sujet aux cycles de croissance et de récession que par le passé. Il reste à savoir si l'administration locale de Denver reconnaîtra ces tendances et les appuiera en adoptant des politiques appropriées.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales CIRUR

Enquête de l'ICMA

L'«International City Management Association» mène, à intervalles réguliers, de grandes enquêtes sur les techniques de développement économique qu'utilisent les villes américaines de plus de 10 000 habitants (et tous les comtés de plus de 25 000 habitants). Les résultats de la toute dernière enquête, publiés en 1989, révèlent qu'à cette époque, les administrations locales étaient les agents de développement économique les plus actifs (44 % des participants) (Black, 1991). Viennent ensuite (selon 33 % des répondants) les partenariats entre les secteurs public et privé. Dans les autres villes, le secteur privé jouait seul le rôle de force de changement.

En ce qui concerne l'organe responsable du développement économique au niveau local, 40 % des participants à l'enquête avaient mis sur pied un service distinct de développement économique, tandis que 28 % des répondants avaient confié ce portefeuille au bureau du maire, du directeur administratif général ou du gestionnaire municipal. Les autres répondants ont indiqué que le développement économique relevait d'un organisme communautaire plus vaste (17 %) ou était tout à fait coupé de l'administration locale (14 %). Plus de la moitié des

municipalités interrogées (53 %) prétendaient avoir adopté un plan de développement économique (Black, 1991).

Le questionnaire envoyé aux municipalités américaines leur demandait d'indiquer les techniques de développement économique utilisées en fonction d'un certain nombre de buts. Voici un résumé des principales constatations :

- 11 % des répondants avaient entrepris des activités pour trouver des débouchés extérieurs pour les produits ou services locaux.
- Les abattements fiscaux constituaient l'outil financier le plus répandu. 29,3 % des administrations locales s'en servaient pour attirer de nouvelles entreprises et 23,1 % les utilisaient pour maintenir ou élargir leur base commerciale. Les comtés et villes comprenant entre 250 000 et 499 999 habitants utilisaient le plus souvent cette technique.
- L'émission d'obligations au titre du développement du secteur privé était l'outil financier le plus répandu pour soutenir l'expansion industrielle (27,2 % des répondants).
- 14,1 % des administrations locales consentaient des prêts directement aux entreprises privées afin de favoriser l'essor des petites entreprises sur leur territoire.
- Les collectivités du Midwest et du sud des États-Unis avaient très souvent recours aux abattements fiscaux pour attirer des industries (Cope, 1990).

L'étude que Reese a menée récemment sur les techniques de développement économique d'un petit échantillon de municipalités du Michigan révèle que la technique la plus populaire est celle des abattements fiscaux pour les industries (plus de 80 % des municipalités interrogées) (Reese, 1994b). Parmi les autres techniques utilisées fréquemment, mentionnons le financement par de nouveaux impôts fonciers, les abattements fiscaux pour les entreprises commerciales, la promotion agressive, l'aménagement d'infrastructures, la création d'organes responsables du développement du centre-ville, les prêts et les garanties d'emprunt. Les techniques axées plutôt sur l'entrepreneuriat et la demande, comme les programmes de formation et les stimulants, étaient loin d'avoir la même popularité.

Malgré les différences de structures sur les plans politique, institutionnel et géographique, il est intéressant de comparer la philosophie des administrations locales des États-Unis en matière de développement économique à celle des municipalités canadiennes, de même que les techniques utilisées dans ce domaine. Les pouvoirs publics locaux aux États-Unis possèdent généralement une plus grande liberté d'action en matière d'offre de stimulants financiers aux entreprises privées et ils en profitent chaque fois que les lois habilitantes de l'État les y autorisent. Il semble également qu'il y ait, aux États-Unis, davantage de concurrence entre les municipalités locales d'une même région urbaine qu'au Canada, où les initiatives de développement économique régional ont été plus réussies.

Chapitre 2

Pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique selon les provinces

Le présent chapitre brosse un tableau d'ensemble des lois provinciales et territoriales conférant des pouvoirs aux municipalités dans le domaine du développement économique. La plupart des données fournies à l'égard de chaque province ou territoire proviennent de fonctionnaires de la province ou du territoire en question. On trouvera le nom de ces fonctionnaires à la fin du présent rapport, dans la section *Références*.

Territoire du Yukon

Les conseils municipaux du Yukon peuvent fournir une certaine aide aux entreprises privées, sous réserve de l'approbation du gouvernement provincial. Le paragraphe 374 (1) de la *Loi sur les municipalités du Yukon* autorise en effet les conseils municipaux à offrir les aides suivantes à une entreprise commerciale ou industrielle :

- cession ou prêt de biens appartenant à la municipalité, y compris des sommes d'argent
- garantie d'emprunts
- exonération d'impôts ou de redevances d'exploitation (*Loi sur les municipalités du Yukon* : 124).

De plus, cet article de la loi permet indirectement aux municipalités de louer des bâtiments à des fins industrielles.

La loi susmentionnée permet également aux conseils municipaux d'accorder des subventions à une personne ou à une association de personnes, y compris un organisme à but non lucratif. Cette subvention est subordonnée à l'approbation du ministre approprié si elle a pour effet de réduire les impôts fonciers ou les droits fixés à l'égard des services fournis (*Loi sur les municipalités du Yukon* : 62).

Les paragraphes 248 (1) et (2) autorisent les municipalités à acquérir, notamment par achat, donation ou location, des biens à toutes fins municipales et à affecter des terrains à des fins municipales ou publiques particulières. Toutefois, la municipalité n'est pas explicitement autorisée à céder des biens à des entreprises privées (*Loi sur les municipalités du Yukon* : 71).

Quant à lui, l'article 216 permet aux municipalités du Yukon de créer des fonds de prévoyance. Les municipalités n'ont pas le droit de contribuer à des fonds de placement ou à des caisses d'emprunt communautaire et les partenariats avec le secteur privé sont interdits.

Une modification prévue à la loi donnera aux municipalités le pouvoir de concéder des services publics, mais il est peu probable que les principaux articles liés aux pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique soient modifiés dans un proche avenir. Règle générale, les municipalités du Yukon doivent encourager le développement économique en fournissant les infrastructures de base. Le gouvernement territorial les incite à faciliter le

développement économique en collaborant avec des organismes locaux, comme les chambres de commerce et les associations de promotion du tourisme (Douglas Smith and Associates, 1994).

Territoires du Nord-Ouest

La *Loi sur les villes et villages* n'autorise pas les municipalités des Territoires du Nord-Ouest à offrir des stimulants financiers de quelque nature que ce soit, y compris des exonérations fiscales, des prêts ou des garanties d'emprunts, ni à accorder des subventions aux entreprises privées. Elle leur interdit également de venir en aide d'une façon quelconque aux organismes à but non lucratif, de mettre sur pied des incubateurs d'entreprises, de contribuer à des fonds de placement ou de participer à des entreprises communes avec le secteur privé.

Les municipalités ont cependant le pouvoir de créer des parcs industriels. Par le passé, elles ont obtenu que le gouvernement territorial leur cède des terrains qu'elles ont viabilisés par la suite pour en faire des parcs industriels et revendus à des promoteurs. Les municipalités ne peuvent acquérir, aménager ou aliéner un bien-fonds aux fins de l'exploitation d'une entreprise qu'avec l'approbation du ministre des Affaires municipales et seulement si le projet prévu est dans l'intérêt public et à des fins municipales (*Loi sur les villes et villages* : 44).

Tout comme au Yukon, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest joue un rôle important dans le développement économique des municipalités par l'intermédiaire du ministère du Développement économique et du Tourisme. De plus, seulement sept municipalités sur plus de 50 entreprennent des initiatives fiscales, ce qui élimine l'une des raisons d'adopter des stratégies de développement économique au niveau municipal (Douglas Smith and Associates, 1994).

Colombie-Britannique

Dans cette province, les municipalités n'ont pas le droit d'offrir une aide quelconque à une entreprise industrielle ou commerciale du secteur privé, ni de participer à un fonds de placement. Toutefois, la *Loi sur les partenariats entre le gouvernement provincial et les municipalités* prévoyait une exception à cette règle entre 1985 et 1990. En effet, les municipalités pouvaient, en vertu de cette loi, conclure des ententes avec le gouvernement provincial pour offrir des dégrèvements fiscaux au titre d'améliorations industrielles et d'aménagement de bâtiments industriels vacants ou des réductions sur les droits de permis d'exploitation d'un commerce ou les redevances d'exploitation et les tarifs d'électricité.

Les municipalités peuvent accorder des subventions aux établissements de bienfaisance ou aux organisations communautaires comme les centres artistiques ou culturels, les bibliothèques, les associations de promotion du tourisme et les chambres de commerce municipales (article 269, *Loi sur les municipalités* de la Colombie-Britannique). En outre, les municipalités peuvent participer aux activités d'une entreprise privée. En effet, elles possèdent tous les pouvoirs nécessaires pour soit exercer des activités commerciales ou industrielles et constituer, à cette fin, une personne morale, soit acquérir des actions dans une société qui exerce ce genre d'activités (paragraphe 19 (3) de la loi susmentionnée). Cette disposition est rarement utilisée, mais au

moins une municipalité a constitué une société en personne morale avec le secteur privé pour protéger l'activité économique de la localité. En effet, la ville de Revelstoke a créé une société avec les scieries de la localité pour acheter une concession de ferme forestière. Cette concession, qui approvisionnait les scieries, était sur le point d'être vendue à une entreprise de l'extérieur de la localité.

En Colombie-Britannique, une municipalité peut, conformément à un arrêté du ministre pris en vertu de l'article 288 de la *Loi sur les municipalités*, vendre un bien à une valeur inférieure à sa valeur marchande. L'adoption, en 1994, de l'article 536.1 a permis de clarifier le pouvoir des municipalités de vendre ou de louer des biens municipaux à une valeur moindre que leur valeur marchande à un organisme à but non lucratif.

L'article 530 de la *Loi sur les municipalités* permet aux municipalités d'aménager des terrains dont elles sont propriétaires à des fins industrielles, mais la création en soi de parcs industriels relève principalement du secteur privé. Au début des années 1980, toutefois, l'Entente auxiliaire Canada-Colombie-Britannique sur le développement industriel a incité un certain nombre de municipalités à aménager des parcs industriels. La *Loi sur les municipalités* de la Colombie-Britannique n'interdit pas explicitement aux municipalités d'exploiter, de garantir, de construire ou d'aménager des biens locatifs à des fins industrielles, mais elles ne peuvent pas fournir toute la gamme des services qu'offrent ordinairement les incubateurs d'entreprises.

Les municipalités de cette province sont également autorisées à créer des zones d'amélioration commerciale (ZAC) (article 269 de la loi susmentionnée). L'organisme qui reçoit une aide financière au titre de l'aménagement d'une ZAC peut notamment entreprendre des travaux d'amélioration des rues et des bâtiments pour assurer l'essor des entreprises et commerces du secteur en question. Le conseil de l'administration locale exige cependant que l'auteur de la demande d'aménagement d'une ZAC récupère tout ou partie de la subvention reçue des propriétaires fonciers de la ZAC. L'initiative des ZAC s'inscrit dans le cadre du programme provincial de revitalisation des centres-villes, qui vise essentiellement à fournir une aide financière au titre de l'amélioration des centres-villes, comme des prêts pour financer des travaux d'immobilisations et des subventions pour l'amélioration des façades.

Dernièrement, des mesures législatives ont été adoptées pour accorder aux municipalités des pouvoirs accrus dans le domaine du développement économique. Le projet de loi 57 (1993) prévoit un ensemble de règlements de zonage concernant l'aménagement et la densité du territoire, la création de logements abordables et pour les personnes ayant des besoins spéciaux, et la conclusion de conventions de logement. En outre, il autorise le gouvernement provincial à accorder aux administrations régionales et municipales des pouvoirs supplémentaires pour entreprendre des projets de construction de logements à prix abordable. Le projet de loi, qui ne vise pas seulement cet objectif, permet également au gouvernement provincial d'accorder aux administrations locales certains pouvoirs particuliers dont celles-ci pourraient se servir pour instaurer des programmes de développement économique.

Alberta

L'Alberta est la province qui accorde le plus de pouvoirs aux municipalités dans le domaine du développement économique.

L'article 50 de la *Loi sur les municipalités*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995, permet aux municipalités de prendre un arrêté relatif à la création d'une zone de revitalisation commerciale pour :

- améliorer, embellir et entretenir les biens situés dans la zone en question
- aménager, améliorer et maintenir des terrains de stationnement public
- promouvoir la zone en tant que quartier commercial (article 50 de la loi).

Un conseil d'administration constitué par le conseil municipal gère la zone de revitalisation commerciale (paragraphe 51 (1)). Le ministre exerce un grand contrôle sur ces zones par suite de son pouvoir de réglementation en vertu de l'article 53 (concernant notamment les pouvoirs et les fonctions du conseil, le budget annuel du conseil et le pouvoir limité des municipalités d'accorder une aide financière au conseil d'administration). À l'heure actuelle, le règlement de l'Alberta 377/94 régit les zones de revitalisation commerciale.

En vertu de l'article 364 de la loi, les municipalités peuvent exonérer les organismes à but non lucratif d'impôts fonciers.

Les conseils municipaux peuvent aussi collaborer avec les organismes à but non lucratif qui s'occupent du développement économique. En effet, le paragraphe 264 (2) précise que les municipalités peuvent leur consentir des prêts et qu'elles peuvent (avec le gouvernement provincial) fournir les services de conseillers en activités commerciales.

Les municipalités peuvent créer des réserves foncières aux fins de l'aménagement de parcs industriels, une technique de développement économique très répandue, ou louer à des industries des locaux vides dans un immeuble qui leur appartient. Si la propriété qu'elle a acquise n'est plus nécessaire, la municipalité peut la louer en attendant de trouver un acheteur éventuel. Finalement, l'alinéa 70 (1) a) permet à une municipalité de céder, sous réserve d'annonces en bonne et due forme, un terrain à une valeur inférieure à sa valeur marchande.

Les municipalités ont également le droit, dans certaines conditions, de contribuer à des fonds de placement, privilège dont plusieurs se prévalent. En vertu du paragraphe 250 (5), un conseil municipal peut acquérir, détenir ou aliéner des parts d'intérêt ou d'associé dans :

- une société ou une caisse ou une coopérative de crédit constituée en vertu d'une loi du Canada ou de l'Alberta
- une personne morale qui n'a pas le droit de verser de dividendes à ses membres et de répartir son actif entre ses membres en cas de liquidation
- toute autre entité créée en vertu d'une loi du Canada ou de l'Alberta et qui ne vise pas à réaliser des profits.

En vertu de l'article 73, le ministre peut également autoriser les municipalités de la province à exercer une surveillance sur des entreprises privées pour réaliser certains objectifs municipaux.

La promulgation, le 1^{er} janvier 1995, de la nouvelle *Loi sur les municipalités* a eu des incidences importantes sur les pouvoirs des administrations locales de l'Alberta. En effet, les municipalités possèdent maintenant presque tous les droits et pouvoirs d'une personne physique. En outre, elles ont le droit d'exercer n'importe quelle activité que n'interdisent pas la *Loi sur les municipalités* et toute autre loi. Par le passé, elles ne pouvaient se livrer qu'aux activités prescrites par les lois applicables. Finalement, la nouvelle loi réduit considérablement les interventions du gouvernement provincial dans les affaires des municipalités.

Un programme provincial annoncé en février 1995 accorde même une marge de manoeuvre accrue aux petites municipalités qui veulent entreprendre leurs propres initiatives de développement. Par exemple, les collectivités rurales pourront mobiliser des fonds à l'intention de nouvelles entreprises ou d'entreprises en pleine croissance grâce à l'émission d'obligations. Trois projets pilotes seront mis sur pied au tout début du programme. La participation financière des entreprises locales se situera entre 25 et 35 % des coûts du projet, et la collectivité fournira le reste des crédits nécessaires en émettant des obligations (Presse canadienne, 1995). Par conséquent, les municipalités de l'Alberta — qui ont joui d'une plus grande liberté d'action dans le domaine du développement économique que les administrations locales de la plupart des autres provinces — disposeront de pouvoirs accrus en vertu de la nouvelle loi et du programme d'émission d'obligations.

Saskatchewan

En vertu de la *Loi sur les municipalités urbaines*, les municipalités urbaines de la Saskatchewan n'ont pas le droit d'accorder une prime, de souscrire des actions ou de garantir le paiement d'obligations ou de débentures qu'a émises une entreprise industrielle ou commerciale (article 81, 1984). Toutefois, elles peuvent accorder des exonérations fiscales et des subventions ou fournir des biens ou des services à une personne ou à un organisme sur leur territoire ou à l'extérieur de celui-ci à n'importe quelle fin (paragraphe 178 (2)). Les municipalités peuvent aussi accorder une aide aux sociétés de développement économique à but non lucratif — et les petites entreprises commerciales, industrielles et touristiques semblent être celles qui en bénéficient le plus. Les conseils municipaux peuvent accorder des abattements d'impôt ou annuler les impôts déjà prélevés (paragraphe 285 (1)). Ces abattements d'impôt peuvent s'appliquer soit aux impôts municipaux et scolaires, soit uniquement aux impôts municipaux. Dans l'ensemble, les municipalités jouissent d'une grande liberté d'action pour accorder des exonérations fiscales et des abattements en ce qui concerne les biens commerciaux et industriels.

À l'instar de la Colombie-Britannique, le gouvernement de la Saskatchewan autorise les municipalités urbaines à créer des zones d'aménagement commercial. Un conseil, composé d'au moins un membre du conseil municipal et de représentants du milieu des affaires, administre la ZAC (article 108). Ce conseil peut entreprendre diverses initiatives, comme améliorer ou embellir les bâtiments appartenant à la municipalité, faire de la promotion et acquérir des biens-fonds dans la zone (article 109). L'article 118 permet à un conseil municipal d'entreprendre un projet pour revitaliser son centre-ville.

Les municipalités peuvent acquérir des biens-fonds à des fins industrielles, mais elles ne peuvent les vendre qu'à leur juste valeur marchande (paragraphe 168 (2)). Nombre de grandes municipalités, ainsi que quelques petites municipalités, ont aménagé, grâce à la Société de développement économique de la Saskatchewan, leurs propres parcs industriels. L'article 11 de la *Loi sur les sociétés municipales de développement industriel* autorise les municipalités à créer des incubateurs d'entreprises. Cette loi vise à favoriser le développement économique des villes en facilitant l'offre d'installations et l'octroi d'une aide financière aux industries. Cependant, peu de municipalités se sont prévaluées de ce pouvoir.

Les municipalités urbaines de la Saskatchewan peuvent contribuer à des fonds de placement seulement si ceux-ci sont garantis par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral ou un autre gouvernement provincial (article 234, *Loi sur les municipalités urbaines*). L'article 255 de la *Loi sur les municipalités rurales* permet aux municipalités rurales de détenir des parts dans une société à but lucratif ou non. Ces pouvoirs permettent aux municipalités d'investir dans des initiatives locales de développement économique par le truchement de programmes d'obligations communautaires et de sociétés locales de développement économique. Une société d'obligations communautaires peut être constituée dans une municipalité pour offrir des obligations à l'égard d'un projet particulier ou créer un fonds de placement pour la collectivité. Afin de garder l'argent ainsi recueilli dans la collectivité, seuls les résidents de la Saskatchewan et les organismes constitués dans cette province peuvent acheter ces obligations, que le gouvernement provincial garantit (Saskatchewan Economic Development, 1994).

En ce qui concerne les entreprises communes avec le secteur privé, les municipalités de la Saskatchewan peuvent s'associer avec une personne ou une association de personnes pour fournir des services municipaux (article 175 de la *Loi sur les municipalités urbaines*).

Manitoba

Au Manitoba, la ville de Winnipeg n'est pas assujettie aux mêmes lois que les autres municipalités de la province et, dans de nombreux cas, elle possède une plus grande liberté d'action pour favoriser son propre développement économique.

En vertu de l'article 138 de la *Loi sur la ville de Winnipeg*, la municipalité peut accorder des subventions aux fins qui, de l'avis du conseil municipal, sont dans l'intérêt de la ville ou des habitants de la ville. L'article 313 traite du pouvoir de la ville de consentir des prêts aux entreprises communautaires. Quant à lui, l'article 242 autorise la ville à annuler tout impôt ou toute dette qui lui est due. Toutefois, les articles 138 et 242 de la loi n'ont pas pour effet de constituer des incitatifs. Quant à elles, les autres municipalités de la province disposent d'une marge de manoeuvre plus restreinte en ce qui concerne les stimulants financiers qu'elles peuvent éventuellement fournir aux entreprises du secteur privé. Elles peuvent aider les organismes à but non lucratif qui veulent stimuler l'économie au moyen de subventions aux organismes de développement économique communautaire ou régional (article 380 de la *Loi sur les municipalités*). L'entente concernant les subventions accordées à une société de développement économique régional ne doit pas dépasser trois ans. Les bâtiments historiques de toutes les

municipalités du Manitoba en cours de rénovation peuvent être exonérés d'impôts fonciers pendant la durée des travaux.

Les municipalités peuvent créer des réserves de terrains à des fins industrielles et acquérir des propriétés pour les aménager et les revendre (article 203 de la *Loi sur les municipalités*). En vertu du paragraphe 159 (3) de la *Loi sur la ville de Winnipeg*, les autorités municipales peuvent regrouper des biens-fonds à des fins d'aménagement ou de réaménagement commercial ou industriel. En outre, la ville de Winnipeg peut créer un incubateur d'entreprises. En vertu du paragraphe 159 (2), Winnipeg peut réaménager des terrains, y construire et y implanter des bâtiments, et louer, exploiter et gérer ces bâtiments. Les autres municipalités du Manitoba n'ont pas le droit d'exploiter, de garantir, de construire ou d'aménager des biens locatifs à des fins industrielles ni d'offrir des services d'administration et de gestion spécialisés. Certaines municipalités louent des locaux à bureaux dans les bâtiments qui leur appartiennent, mais ce genre d'activités n'équivaut pas à créer un incubateur d'entreprises.

La ville de Winnipeg et les autres municipalités du Manitoba peuvent céder des biens à des entreprises du secteur privé, sous réserve de l'approbation du ministre dans le cas de toute autre municipalité que Winnipeg.

Les municipalités de la province, y compris Winnipeg, ne peuvent pas contribuer à des fonds de placement. Elles ne peuvent investir que dans les fonds garantis par le gouvernement provincial. Toutes les municipalités, à l'exception de Winnipeg, peuvent conclure des ententes financières avec des entreprises du secteur privé ou collaborer avec celles-ci pour offrir des services communautaires, des infrastructures et de l'équipement tant et aussi longtemps qu'elles n'outrepassent pas leurs pouvoirs. La ville de Winnipeg, quant à elle, est habilitée à entreprendre ce genre d'initiatives communes et l'a fait avec succès par le passé, comme en témoigne l'Opération centre-ville, la Corporation de renouvellement de la Fourche et la Corporation de développement du Nord de l'avenue Portage.

Les municipalités du Manitoba peuvent également entreprendre des projets de travail qu'a approuvés le ministre provincial compétent pour atténuer le chômage dans leur municipalité (paragraphe 14 (1) de la *Loi sur l'aide sociale*). En outre, l'article 197 de la *Loi sur la ville de Winnipeg* permet aux autorités municipales de créer des zones d'amélioration commerciale. Le conseil d'administration de la ZAC a le droit d'améliorer les terrains municipaux dans la zone en question et d'y promouvoir les activités commerciales. L'article 687 de la *Loi sur les municipalités* permet aux autres municipalités de la province de créer des aires d'amélioration commerciale qui visent des objectifs semblables à ceux des ZAC. La *Loi sur la ville de Winnipeg* veille aussi à ce que les décisions en matière d'urbanisme tiennent compte des facteurs de développement économique.

Ontario

L'article 111 de la *Loi sur les municipalités* de l'Ontario interdit aux municipalités d'offrir une aide financière quelconque à une entreprise du secteur privé. Il précise en fait que le conseil municipal ne doit pas aider directement ou indirectement une activité manufacturière ni une autre

entreprise commerciale ou industrielle en leur accordant une aide sous forme de primes. La seule exception prévue concerne l'offre indirecte de subventions à une petite entreprise par l'intermédiaire d'un incubateur d'entreprises.

Les municipalités peuvent accorder des subventions aux organismes à but non lucratif qui visent à stimuler l'économie locale (comme les chambres de commerce locales), mais elles ne peuvent canaliser des fonds municipaux vers des entreprises commerciales par l'entremise de ces organismes. La *Loi de 1993 sur le développement économique communautaire* permet aux municipalités d'offrir une aide aux sociétés ou commissions de développement économique communautaire à but non lucratif et aux sociétés de financement communautaire qui consentent des prêts aux petites entreprises. En vertu du projet de loi 40, qui ajoute, entre autres, le paragraphe 112.1 (3) à la *Loi sur les municipalités*, les conseils municipaux peuvent désormais fournir une aide financière ou autre, pour une valeur inférieure à la juste valeur marchande ou gratuitement, à une société de développement économique communautaire. Cette aide peut être fournie notamment :

- en donnant ou en prêtant des sommes d'argent et en exigeant des intérêts
- en donnant, en prêtant ou en louant des biens
- en fournissant les services d'employés de la municipalité.

Toutefois, en vertu de cette nouvelle modification, la municipalité ne peut obtenir, garantir ou acheter une valeur mobilière d'une société de développement économique communautaire ou un élément d'actif ou de passif d'une telle société (par. 112.1 (4) du Projet de loi 40). Les municipalités ontariennes peuvent parrainer une société de participation communautaire et une société de financement communautaire.

De nombreuses municipalités ontariennes possèdent le pouvoir de créer des parcs industriels — privilège dont certaines se sont prévaluées, mais elles ne peuvent céder gratuitement des biens immeubles non utilisés à des entreprises privées. L'article 112 de la *Loi sur les municipalités* autorise l'ouverture d'incubateurs d'entreprises pour encourager les petites entreprises. Seuls quelques incubateurs existent toujours — à Toronto, à York et à London. Les autres ont disparu en raison de l'importance des aides financières nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

Les municipalités ontariennes n'ont pas le droit d'investir les fonds publics dans des dividendes privilégiés ou ordinaires de sociétés, directement ou indirectement, par l'entremise de fonds de placement. Par contre, elles peuvent investir dans toute une gamme de valeurs à revenu fixe, seules ou conjointement avec d'autres municipalités ou d'autres organismes locaux (conformément aux dispositions du projet de loi 40).

Les municipalités de l'Ontario ne peuvent pas conclure des accords d'initiatives communes avec le secteur privé pour créer une entreprise privée. Toutefois, certaines exceptions sont prévues : un projet de loi d'intérêt privé en 1992 a permis à plusieurs localités voisines du nord de l'Ontario de constituer une commission chargée de conclure une entreprise commune avec une société pour adapter une usine locale aux nouvelles technologies. La société de développement économique du Nipissing Ouest réunissait les villes de Sturgeon Falls et de Cache Bay, de même que les cantons de Springer, Caldwell et Field. Cette société à but non lucratif, créée afin

de faciliter le développement économique du Nipissing Ouest, a permis d'accorder des aides financières considérables. Quant à elle, la ville de Toronto est assujettie à une loi particulière qui lui permet d'entreprendre certaines initiatives de lutte contre la pollution de l'air, y compris des entreprises communes pour mettre au point des produits ou services commerciaux dans ce domaine. Il est peu probable que d'autres projets de loi d'intérêt privé seront adoptés, car le projet de loi 40 définit la structure appropriée des rapports qu'une municipalité doit entretenir avec les secteurs privé et à but non lucratif dans le domaine du développement économique.

Le projet de loi 40 influe également sur la fourniture d'infrastructures dans les municipalités. En effet, l'article 48 permet aux municipalités de fournir certaines immobilisations municipales en collaboration avec des partenaires du secteur privé. Les conseils peuvent fournir une aide financière ou autre, pour une valeur inférieure à la juste valeur marchande ou gratuitement, à une personne qui a conclu un accord relatif à la fourniture d'immobilisations municipales (par. 48 (4)). Cet article supprime certains obstacles qui dissuadent à l'heure actuelle les municipalités de participer à des entreprises communes et à des accords semblables avec le secteur privé pour fournir et financer des infrastructures municipales. La création de partenariats avec le secteur privé afin de fournir et de financer des infrastructures municipales peut présenter des avantages importants (projet de loi 40, énoncé technique).

Depuis 1970, les municipalités ontariennes peuvent restaurer les quartiers commerciaux en aménageant des zones d'amélioration commerciale. Le conseil municipal peut, à la demande du milieu des affaires, créer une telle zone au moyen d'un arrêté. L'organisation est financée grâce à une taxe professionnelle sur les établissements commerciaux ou de service de la zone (Ontario — ministère des Affaires municipales, 1987 : 4). L'impôt est prélevé par la municipalité, mais administré par les membres de la ZAC aux fins de la mise en oeuvre de la zone. Les programmes des ZAC comprennent habituellement des améliorations à l'environnement physique de même que des activités de promotion. Le conseil municipal nomme les membres du conseil de gestion (sur la recommandation du milieu des affaires), qui est chargé d'administrer la ZAC.

Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches

Finalment, le projet de loi 163, qui vient d'être mis en oeuvre, modifiera la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Il vise à rationaliser le processus d'approbation des demandes d'aménagement du territoire, à clarifier les politiques provinciales et à rendre les administrations locales plus ouvertes et plus accessibles à la population.

Québec

Les municipalités québécoises ne peuvent accorder qu'une aide financière limitée aux entreprises du secteur privé. En effet, la *Loi de l'interdiction de subventions municipales* interdit aux municipalités d'acheter des actions dans une entreprise du secteur privé, de lui consentir des prêts, de garantir ses emprunts ou de lui accorder une exonération fiscale. Cependant, les administrations locales peuvent venir en aide aux organismes à but non lucratif qui ont pour mandat de promouvoir le développement économique d'une localité et elles peuvent leur consentir des prêts et garantir leurs emprunts.

La revitalisation des centres-villes constitue une autre exception. En effet, la municipalité qui a instauré un programme de revitalisation peut consentir un crédit d'impôt ou accorder une subvention à l'égard des rénovations apportées à un bâtiment pour compenser temporairement l'augmentation des impôts fonciers qui résultera de ces travaux (ministère des Affaires municipales du Québec, 1994a : 6). Cette exonération ne peut dépasser 100 % des impôts fonciers la première année, et 50 %, la deuxième année. Toujours dans le contexte d'un programme de revitalisation, une municipalité peut accorder une subvention jusqu'à concurrence du coût des travaux.

Les municipalités locales ne peuvent contribuer à des fonds de placement ou à des caisses d'emprunt communautaire, bien que de nouvelles dispositions législatives permettent aux municipalités régionales de comté d'oeuvrer dans ce secteur de développement économique. En effet, en vertu de ces nouvelles dispositions, les municipalités régionales de comté peuvent participer à des fonds de placement qui facilitent la mise sur pied d'entreprises locales ou qui aident des résidents qui se lancent en affaires. Le fonds de placement est géré par un organisme à but non lucratif, indépendant de la municipalité régionale de comté. Les 96 municipalités de ce genre au Québec se répartissent en trois groupes aux fins de l'administration de ce fonds : les moins riches (40), celles qui sont moyennement riches (24) et celles qui sont relativement riches (32). Le gouvernement du Québec et les administrations locales contribuent au fonds de placement. La participation financière des administrations locales augmente à mesure que l'on passe de la catégorie des moins riches à celles qui sont relativement riches. Le montant maximal qu'une municipalité régionale de comté peut investir dans un fonds de placement local est fixé à 500 000 \$. Les villes de Montréal et de Québec possèdent des pouvoirs spéciaux dans ce domaine.

Les municipalités du Québec ne peuvent conclure des partenariats avec le secteur privé que dans le domaine des contrats de services. Il n'y a jusqu'à présent aucun cas de privatisation totale d'un service municipal quelconque (ministère des Affaires municipales du Québec, 1994a).

Les administrations locales interviennent activement dans le développement économique par le truchement des sociétés de développement économique qui, en fait, représentent une ou plusieurs municipalités. Celles-ci peuvent leur accorder des subventions et leur déléguer certains pouvoirs de gestion. En outre, les municipalités peuvent créer des offices de tourisme et les gérer ou en confier la responsabilité à des organismes à but non lucratif.

Dans le domaine de la revitalisation des centres-villes, les municipalités peuvent acquérir, louer ou aliéner des bâtiments (ministère des Affaires municipales du Québec, 1994a). Elles peuvent occuper ces bâtiments, les administrer et faire faire des travaux de rénovation ou de démolition.

Les pouvoirs publics locaux peuvent constituer des réserves foncières qu'elles peuvent aliéner pour aménager des zones résidentielles ou vendre à une valeur inférieure à leur valeur marchande à des organismes à but non lucratif, comme des coopératives de logement (ministère des Affaires municipales du Québec, 1993). De cette façon, la municipalité peut, d'une part, stimuler l'industrie de la construction et, d'autre part, accroître son parc immobilier.

Une loi particulière régit la création de parcs industriels. Depuis l'adoption de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, en 1961, 107 municipalités ont aménagé 200 parcs industriels en tout. Depuis 1989, cette loi a permis aux municipalités de participer de façon plus directe au développement industriel (ministère des Affaires municipales du Québec, 1994b : 40). Cette loi influe positivement sur le développement économique des municipalités. Premièrement, elle réduit les obstacles qui s'opposent à l'aménagement d'industries et favorise leur concentration dans un secteur donné. Deuxièmement, elle limite la spéculation des terres à vocation industrielle et permet aux municipalités de recouvrer la valeur ajoutée au terrain. Finalement, elle permet aux industries de trouver le meilleur emplacement possible (1994b : 38). Les pouvoirs que confèrent cette loi constituent les outils d'intervention économique les plus directs dont peut jouir une municipalité. Les entreprises peuvent conclure des conventions de location de locaux, d'une durée de trois ans, dans des bâtiments que possède la municipalité, conventions qui peuvent être renouvelées pour une autre durée de trois ans. Par suite de modifications adoptées récemment, les ministères du gouvernement provincial disposent de pouvoirs plus limités dans ce domaine et les municipalités, de pouvoirs supplémentaires. Par contre, elles ne peuvent pas fournir de services aux entreprises privées non situées dans des bâtiments loués à des fins industrielles.

Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, les administrations locales du Nouveau-Brunswick ont le droit de fournir des infrastructures de base, de favoriser le développement et la promotion du tourisme et du secteur industriel, et de s'occuper de rénovation urbaine et de regroupement de terres. Même si elles ne sont pas autorisées à accorder des exonérations fiscales aux entreprises du secteur privé, elles peuvent fournir une aide financière à tout organisme à but non lucratif qui s'intéresse au développement économique. De plus, elles peuvent constituer des réserves foncières dans certaines conditions. Les municipalités n'ont pas le droit d'exploiter des incubateurs d'entreprises (mais elles peuvent le faire indirectement par l'entremise de commissions de développement économique régional) ni de contribuer à des fonds de placement, mais elles peuvent conclure des partenariats avec le secteur privé pour fournir des services, sous certaines réserves.

Les villes de Saint John et de Moncton ont mis sur pied leur propre service de développement économique, mais les activités dans ce domaine de la plupart des autres municipalités sont gérées par les neuf commissions de développement économique régional, qui possèdent le mandat suivant :

- participer à l'identification, à la création et à l'expansion des entreprises
- stimuler l'activité économique en coordonnant les secteurs de fabrication et de transformation, certains services et le développement du tourisme
- promouvoir les programmes actuels du gouvernement provincial
- assurer la liaison entre les entreprises et le gouvernement
- participer à l'aménagement d'infrastructures
- favoriser l'esprit d'entrepreneuriat dans la région
- fournir un accès à des services consultatifs de nature commerciale à prix modique
- recueillir des données et des statistiques sur la région

- gérer les parcs industriels (Douglas Smith and Associates, 1994).

Nouvelle-Écosse

Les municipalités de la Nouvelle-Écosse ne peuvent pas fournir de stimulants financiers (prêts, subventions ou exonérations fiscales) aux entreprises du secteur privé, sauf sur adoption d'une loi spéciale par le gouvernement provincial. Elles n'ont pas le droit non plus d'accorder une aide financière aux organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans le domaine du développement économique, à l'exception des commissions de développement local. Par contre, elles peuvent constituer des réserves foncières à des fins industrielles, privilège dont elles se prévalent régulièrement.

La création de commissions industrielles constitue la principale intervention des municipalités de la province dans le domaine du développement économique. Ces commissions, que peuvent créer une ou plusieurs municipalités (commission industrielle régionale) visent les objectifs suivants, tels qu'ils sont énoncés à l'article 12 de la *Loi sur les commissions industrielles* :

- solliciter et encourager la création et l'essor de nouvelles industries
- encourager l'expansion des industries existantes
- organiser ou commanditer des campagnes de publicité sur la région
- préparer et diffuser des données statistiques sur la région
- faire des recommandations à un organisme municipal sur certaines questions, comme le zonage, l'offre d'emplacements industriels et les impôts municipaux
- collaborer avec les autres organismes gouvernementaux qui s'intéressent à la promotion du développement économique.

L'article 13 de la Loi décrit les pouvoirs de ces commissions industrielles, dont les suivants :

- recevoir des terrains ou des subventions d'un gouvernement quelconque, de même que des donations de biens immeubles
- acquérir et aliéner des biens immeubles de n'importe quelle façon
- contracter des emprunts en donnant comme garantie leur biens meubles et immeubles
- rénover les bâtiments dont elles sont propriétaires
- acquérir des valeurs mobilières et les négocier
- représenter une personne quelconque lors de l'achat d'un bien-fonds ou de la conversion d'un bâtiment à des fins industrielles ou commerciales.

Afin d'aider la commission industrielle à remplir son mandat, la municipalité peut lui accorder une subvention, lui consentir un prêt et garantir ses emprunts (article 18).

La municipalité nomme les membres de la commission industrielle, lesquels, par le fait même, sont indirectement tenus de rendre des comptes aux citoyens. Les membres élisent le président, le vice-président, le secrétaire et les autres dirigeants de la commission dont ils fixent, avant l'élection, la durée du mandat.

Jusqu'à tout récemment, il existait une trentaine de commissions industrielles de toutes tailles en Nouvelle-Écosse. De nombreuses ne pouvaient fonctionner qu'avec l'aide du gouvernement provincial. Celui-ci a mis sur pied, dernièrement, une initiative pour ramener le nombre de commissions à douze — une autre preuve de la régionalisation du développement économique. Certaines commissions industrielles de villes plus importantes continueront d'exister, tandis que celles du reste de la province seront restructurées en vue d'accroître leur efficacité.

Ces nouveaux organismes de développement économique, les «secteurs de renouveau économique», auront pour objectif de regrouper et de coordonner les activités en matière de développement économique des trois paliers de gouvernement et des nombreux groupes communautaires de la province (Province of Nova Scotia, 1994). Les gouvernements provincial et fédéral ont défini les douze régions après avoir consulté divers dirigeants municipaux et des organismes communautaires. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal participeront, à part égale, au financement des organismes de coordination de ces secteurs de renouveau économique.

Île-du-Prince-Édouard

Les municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard ont le droit d'offrir une gamme relativement vaste de stimulants dans le domaine du développement économique. En effet, l'article 30 de la *Loi sur les municipalités* énonce les pouvoirs des municipalités, dont les suivants :

- promouvoir le développement communautaire ou régional
- favoriser le développement et la promotion du tourisme
- assurer le développement et la promotion des industries et des commerces
- assurer le développement et la promotion du secteur du logement
- faciliter le regroupement de terrains à des fins municipales
- favoriser les projets de développement communautaire.

Les municipalités peuvent consentir des prêts à une entreprise du secteur privé ou lui accorder des subventions ou une exonération fiscale. Toutefois, les allègements fiscaux doivent correspondre à des remboursements, car tous les impôts (y compris les impôts municipaux) sont prélevés par le gouvernement provincial.

Les municipalités peuvent, dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés, fournir une aide aux organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans le domaine du développement économique.

Elles peuvent aussi constituer des réserves de terrains industriels, s'occuper d'incubateurs d'entreprises, contribuer à des fonds de placement, conclure des partenariats avec des entreprises du secteur privé pour fournir des services, et céder des biens immeubles non utilisés au secteur privé. Les commissions industrielles, de même que les sociétés de développement économique local, entreprennent ces initiatives (Douglas Smith and Associates, 1994). Deux sociétés de développement régional ont été constituées : une à Charlottetown, en 1974, et une à Summerside, en 1971. Leur mandat général consiste à favoriser le développement économique dans leur territoire respectif et à coordonner les efforts des entreprises locales.

Il convient aussi de se rappeler qu'environ la moitié des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard correspondent en fait à d'anciens comités d'aménagement communautaire constitués en vertu de la *Loi sur l'aménagement communautaire*, loi qui a été abrogée. Ces entités ne possèdent aucun pouvoir important dans le domaine du développement économique, mais elles peuvent demander au ministre de les élargir.

Terre-Neuve

La marge de manoeuvre des municipalités de Terre-Neuve dans le domaine du développement économique est relativement restreinte, car ce domaine relève principalement des associations de développement rural et du ministère du Développement économique de la province. Seules les plus grandes villes de la province ont mis sur pied leur propre service de développement économique.

Les municipalités ont le droit de consentir des réductions fiscales aux entreprises du secteur privé. Un conseil municipal peut autoriser une réduction inférieure ou au plus égale à 10 % de l'impôt prévu, si celui-ci est payé dans les 30 jours qui suivent la date d'exigibilité (article 107 de la *Loi de 1990 sur les municipalités*). En outre, il peut consentir une exonération fiscale, une remise d'impôt ou un report d'impôt pendant une période quelconque. Les municipalités peuvent conclure des ententes avec des entreprises du secteur privé pour offrir conjointement des services à la population locale. Elles peuvent aussi avoir recours au personnel ou matériel excédentaire pour fournir des services que le secteur privé n'offre pas. (Par exemple, l'équipement de déneigement peut servir à dégager une route ou un terrain de stationnement privé.) Dans tous les cas, le conseil municipal doit demander des tarifs commerciaux. La municipalité peut conclure un contrat relatif à des travaux ou à des biens ou services qu'elle n'a pas le droit de faire ou de fournir (article 447). Les municipalités de Terre-Neuve n'ont pas le droit d'aider les organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans le domaine du développement économique, ni de contribuer à des fonds de placement ou à des caisses d'emprunt communautaire.

Elles peuvent affecter des terrains à toutes sortes de fins, y compris des fins industrielles, grâce au processus d'aménagement du territoire. Toutefois, elles ne peuvent pas constituer de réserves de terrains industriels, ni participer à des incubateurs d'entreprises.

Le développement économique communautaire semble jouer un rôle plus important que les stratégies de développement des municipalités. Il existe en tout 59 associations de développement rural à Terre-Neuve et au Labrador. Chaque association se compose d'un bureau de bénévoles et d'un conseil d'administration dont les membres sont élus parmi les comités de développement de chaque région. Le Conseil du développement rural de Terre-Neuve, créé en 1969, supervise les activités de toutes les associations de développement régional et a pour mandat de favoriser le développement social et économique du patrimoine humain et naturel de la province.

Récemment, Terre-Neuve a adopté un certain nombre de nouvelles politiques pour aider le secteur privé. Des allègements fiscaux importants, une aide financière au titre des frais de

démarrage et des conventions de location de terrains de la Couronne à prix minime servent à encourager les investissements dans de nouvelles entreprises. Les entreprises actuelles et les nouvelles entreprises qui respectent certaines conditions en ce qui concerne le nombre d'emplois créés à l'intention de la population locale pourront tirer profit des mesures d'encouragement prévues en matière d'imposition, de productivité et de relations du travail. Elles seront aussi considérées comme des sociétés de diversification et de croissance économiques (SDCÉ). En ce qui concerne les entreprises déjà existantes, les stimulants ne peuvent s'appliquer qu'au programme d'expansion prévue.

Voici les critères utilisés :

- dépenses en capital de 300 000 \$ au minimum ou potentiel de générer des ventes supplémentaires de l'ordre de 500 000 \$ par année
- potentiel de créer et d'assurer au moins dix emplois permanents
- respect des objectifs du plan économique stratégique de la province
- respect du principe du développement durable
- preuve que ce sont les mesures d'encouragement prévues qui ont attiré l'entreprise à Terre-Neuve
- aucune concurrence avec les entreprises déjà existantes ni aucune incidence négative
- potentiel d'injecter dans l'économie des avantages à valeur ajoutée considérables.

Les avantages fiscaux sont les suivants :

- exonération pendant dix ans du paiement d'impôts provinciaux sur le revenu des sociétés, de l'impôt-santé et des impôts aux fins de l'enseignement postsecondaire (charges sociales), et de la taxe de vente provinciale
- par la suite, prélèvement progressif de ces impôts sur cinq ans
- les municipalités qui participent au programme peuvent accorder à une SDCÉ une exonération fiscale sur dix ans (impôts fonciers ou taxes professionnelles, ou les deux) avec, par la suite, introduction graduelle de tous ces impôts sur cinq ans
- l'exonération fiscale de dix ans peut être prolongée de cinq autres années au maximum dans les zones économiques où le taux de chômage est supérieur à la moyenne de la province.

En outre, la société doit présenter un plan d'entreprise détaillé si elle veut être désignée comme SDCÉ. (Source : Newfoundland Department of Industry, Trade and Technology, 1995)

Dans le cadre du volet productivité, on propose d'accorder une subvention de 2 000 \$ à l'égard de chaque emploi permanent que crée une nouvelle entreprise ou une entreprise en expansion pendant les cinq premières années.

Parmi les autres dispositions que prévoit cette nouvelle stratégie, mentionnons la location de terrains de la Couronne non viabilisés aux SDCÉ pendant au plus 50 ans pour la modique somme de 1 \$, si aucun terrain viabilisé n'est disponible ou si la société ne peut en louer un à un coût raisonnable. La société peut également acheter le terrain pour la somme de 1 \$. Après sa désignation en tant que SDCÉ, l'entreprise peut demander la nomination d'une personne chargée de faciliter le processus d'approbation des permis et licences nécessaires.

Le gouvernement provincial a entrepris d'autres initiatives : projet de mise sur pied d'un système de conseils régionaux à l'échelle de la province pour réduire l'inefficacité actuelle du système d'administrations locales (Terre-Neuve comprend deux fois plus de localités que la Colombie-Britannique, mais seulement le quart de la population). Les nouveaux conseils régionaux coïncideront avec les 17 zones économiques prévues dans la stratégie économique de la province.

Résumé des pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique

Le tableau qui suit résume les pouvoirs des municipalités canadiennes dans le domaine du développement économique. Les municipalités de l'Alberta possèdent la plus grande liberté d'action dans ce domaine. La ville de Winnipeg possède également une marge de manoeuvre considérable pour favoriser la croissance et le développement dans son territoire.

Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest jouent un rôle important dans le domaine du développement économique local et les administrations locales doivent souvent obtenir l'approbation du gouvernement provincial avant d'entreprendre des initiatives. Les municipalités de la Colombie-Britannique ne peuvent accorder qu'une aide restreinte aux entreprises du secteur privé, mais des modifications législatives récentes permettent au gouvernement provincial de conférer aux municipalités des pouvoirs accrus dans le domaine du développement économique. Les municipalités de l'Alberta possèdent une grande liberté d'action et les modifications récentes à la *Loi sur les municipalités* donnent aux pouvoirs publics locaux une plus grande marge de manoeuvre pour mettre sur pied des initiatives de développement économique. Les municipalités urbaines de la Saskatchewan possèdent également un nombre relativement élevé de pouvoirs, surtout en ce qui concerne les aides accordées aux organismes de développement économique à but non lucratif. Elles peuvent aussi mettre sur pied des incubateurs d'entreprises, pouvoir qui n'a pas été souvent utilisé.

Au Manitoba, la ville de Winnipeg jouit d'une plus grande liberté d'action dans le domaine du développement économique que les autres municipalités de la province (et celles de la plupart des autres provinces), car elle est assujettie à une loi distincte. Les municipalités de l'Ontario n'ont pas le droit d'offrir des stimulants financiers de quelque nature que ce soit aux entreprises du secteur privé mais, en vertu de la nouvelle *Loi de 1993 sur le développement économique communautaire*, elles peuvent fournir une aide aux sociétés de développement communautaire à but non lucratif. Les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* serviront à rationaliser et à simplifier le processus d'approbation des demandes d'aménagement du territoire. Quant à elles, les municipalités du Québec peuvent fournir une aide financière aux organismes à but non lucratif et subventionner la revitalisation des centres-villes. Les villes de Montréal et de Québec possèdent des pouvoirs spéciaux pour promouvoir leur développement économique.

Dans les provinces de l'Atlantique, les organismes de développement économique régional jouent un rôle plus important que les municipalités. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, les commissions de développement économique régional s'occupent de presque toutes les activités de développement économique. Quant à la Nouvelle-Écosse, les municipalités mettent en oeuvre des initiatives de développement économique en subventionnant les commissions industrielles,

Tableau récapitulatif : Pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique selon la province ou le territoire

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ONT.	WIN.	MAN.	SASK	ALB	C.-B.	T.N.-O.	YUK.
• Stimulants financiers	L	O	S				O	O	O	O	O	O	O
• Aide financière aux organismes à but non lucratif		O		O	O	O	O	O	O	O	O		
• Réserves foncières à des fins industrielles	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
• Incubateurs			O			O	O	O	O	O			
• Contribution à un fonds de placement			O				G	G	G	O			
• Partenariat avec le secteur privé	Serv	Serv	L			Serv	O	Serv	Serv	O	O		
• Cession ou vente de terrains à un prix inférieur à la valeur marchande	O	O					O	O	O	O			
• Nombre total de pouvoirs complets	2	4	3	2	2	3	6	3	4	7	3	1	2

O = oui, la municipalité peut exercer cette activité

L = pouvoirs limités

S = législation spéciale seulement

G = si la province les garantit

Serv = seulement pour fournir des services municipaux

dont la liberté d'action est relativement grande. Les municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent offrir tout un éventail de stimulants, mais peu d'entre elles se prévalent de ce pouvoir en raison de leurs ressources limitées. Ce sont en fait les sociétés de développement régional qui interviennent surtout dans le domaine du développement économique. À Terre-Neuve, les associations de développement rural interviennent beaucoup dans les zones rurales de la province. Toutefois, depuis l'adoption des nouvelles politiques provinciales, les municipalités jouissent d'une plus grande liberté d'action pour accorder des dégrèvements fiscaux au secteur privé. Dans cette province, comme dans toutes les provinces de l'Atlantique, les gouvernements provincial et fédéral jouent un rôle clé dans la promotion de la croissance et de l'expansion des entreprises.

La création de réserves foncières à des fins de développement économique constitue l'outil de développement économique le plus accessible aux municipalités canadiennes et celui qu'elles utilisent le plus souvent. Les municipalités d'un certain nombre de provinces possèdent également le droit de créer des incubateurs d'entreprises, mais peu d'entre elles se prévalent de ce droit. Finalement, la plupart des provinces et des territoires autorisent les municipalités à offrir une aide financière aux organismes à but non lucratif.



Chapitre 3

Sondage sur le développement économique: sommaire et méthodologie

Méthode d'enquête

La section qui suit décrit la méthode d'échantillonnage utilisée aux fins de l'enquête sur le développement économique, le questionnaire envoyé et les taux de réponse par province.

Le tableau 1 à la page suivante illustre la composition d'échantillonnage pour l'enquête sur le développement économique. Toutes les villes canadiennes de 50 000 habitants ou plus en faisaient partie. Leur répartition par province figure dans la deuxième colonne. Un échantillon d'administrations locales a été choisi parmi toutes les provinces et les deux territoires en fonction du pourcentage de la population de chaque province par rapport à la population globale du pays. Ces administrations locales ont été choisies au hasard au sein de chaque catégorie de municipalités. Les provinces peu peuplées ont fait l'objet d'un suréchantillonnage afin d'obtenir un nombre suffisant de cas, compte tenu du pourcentage de leur population par rapport à la population du pays. Finalement, on a choisi des administrations régionales et des organismes de développement économique régional en se fondant sur les données communiquées par chaque province. Les échantillons de l'Ontario et du Québec comprennent respectivement des municipalités régionales et des municipalités régionales de comté. L'échantillonnage du Manitoba comprend sept municipalités rurales. Toutes les municipalités de la Saskatchewan sont des municipalités urbaines.

On a envoyé deux questionnaires différents, en français et en anglais. Le questionnaire à l'intention des organismes de développement économique régional différait légèrement de celui envoyé aux municipalités. Toutefois, les questions fondamentales concernant les techniques de développement économique retenues étaient les mêmes dans les deux questionnaires (voir annexe 1). Dans la mesure du possible, les questionnaires ont été envoyés aux agents de développement économique de la municipalité. Dans les autres cas, on les a envoyés au directeur général administratif, au secrétaire de la municipalité ou au directeur du service d'urbanisme.

Techniques de développement économique

La principale partie de l'enquête (sur les techniques de développement économique utilisées) se fondait sur le questionnaire sur le développement économique de l'ICMA, envoyé aux municipalités américaines. Nous avons toutefois modifié les catégories de techniques en fonction du contexte canadien. Les participants étaient invités à préciser la ou les techniques de développement économique qu'ils utilisaient et à coter leur efficacité sur une échelle de 1 à 5 (1, très efficace, et 5, nuisible). Voici une brève description des catégories retenues pour l'enquête.

Tableau 1 : Échantillon d'enquête

Province	Adminis- trations locales	50 000 h. + Villes	MRC ou autres regroup.	Échan- tillon total	Popu- lation %	Échan- tillon %
Terre-Neuve	12	1	0	13	2,10	3,13*
Île-du-Prince-Édouard	6	0	6	12	0,48	2,89
Nouvelle-Écosse	15	2	10	27	3,32	6,51
Nouveau-Brunswick	12	2	9	23	2,67	5,54
Québec	33	17	31	81	25,43	19,52
Ontario	55	37	18	110	37,19	26,51
Manitoba	18	1	8	27	4,03	6,51
Saskatchewan	18	2	3	23	3,65	5,54
Alberta	24	4	0	28	8,72	6,75*
C.-B.	30	14	8	52	12,10	12,53
Yukon	6	0	0	6	0,10	1,45*
T.N.-O	8	0	6	14	0,21	3,37
Total	237	80	99	415	100	100,0

Taille totale de l'échantillon : 415

* Aucun organisme de développement économique régional dans l'échantillon

Techniques de marketing

Cette catégorie regroupe tous les outils d'information et de promotion de base que la plupart des municipalités fournissent aux entreprises qui veulent s'installer dans leur territoire ou élargir leurs installations. Les grandes sous-catégories retenues étaient les suivantes : participation à des foires commerciales, réalisation de dépliants d'information ou de vidéos promotionnelles, préparation de listes d'emplacements industriels et d'annuaires d'entreprises locales, promotion de la municipalité dans les journaux, les revues, à la radio et à la télévision.

Promotion du tourisme

De nombreuses municipalités entreprennent des initiatives de promotion du tourisme, car elles considèrent le tourisme comme une industrie «propre» qui peut se traduire par de gros avantages économiques pour la collectivité. Les sous-catégories prévues étaient les suivantes : commercialisation du tourisme, organisation de manifestations locales (festivals ou événements sportifs), participation à la promotion du tourisme régional (si le participant au sondage n'est pas un organisme régional), et promotion de la municipalité ou de la région dans d'autres pays.

Relations avec les entreprises locales

Étant donné qu'une nouvelle tendance dans le développement économique consiste à mettre au premier plan la croissance des entreprises existantes, on a posé aux municipalités un certain

nombre de questions sur les méthodes adoptées pour maintenir de bons rapports avec les entreprises locales. Mentionnons notamment la création, par le conseil municipal, d'un comité chargé des relations avec les entreprises, l'offre de conseils aux petites entreprises, et l'instauration d'un service d'ombudsman pour les entreprises et d'un programme de visite d'entreprises. Un des problèmes les plus importants auxquels font face les petites entreprises est la mobilisation de fonds. Le questionnaire comprenait donc des questions pour déterminer si les municipalités conseillaient les nouvelles entreprises sur les sources de capital de risque et les renseignaient sur les programmes des paliers supérieurs du gouvernement.

Stimulation des relations d'affaires au niveau local

Dans quelle mesure une municipalité favorise-t-elle la création et l'élargissement de réseaux dans le milieu d'affaires local? Parmi les techniques possibles, mentionnons les programmes de remplacement des importations de même que les politiques d'achat «sur place».

Expansion des exportations

De nombreuses entreprises d'un très grand nombre de secteurs cherchent à trouver des débouchés extérieurs. La municipalité les aide-t-elle? A-t-elle conclu des accords avec des villes de l'étranger qui favoriseraient aussi les exportations de produits locaux?

Améliorations générales de l'infrastructure locale

Les stratégies de développement économique axées sur l'offre visent à améliorer le contexte général de fonctionnement des entreprises. L'amélioration des infrastructures locales a souvent pour objectif d'améliorer les services à la population locale, mais elle a aussi de grandes incidences sur le développement économique. Sont compris dans cette catégorie les améliorations aux services publics et récréatifs, y compris les améliorations aux rues, aux égouts, aux terrains de stationnement, aux installations récréatives, aux services sociaux et aux transports en commun, et la facilitation du développement d'infrastructures de télécommunications.

Amélioration des équipements collectifs

L'apparence d'une collectivité et ses équipements peuvent souvent avoir une incidence importante sur l'idée que s'en font les gens d'affaires de l'extérieur et sur les attitudes des citoyens face à leur propre collectivité. Nous avons demandé aux participants au sondage si la municipalité gérait des musées ou d'autres équipements culturels et si elle avait entrepris des travaux d'amélioration à l'environnement naturel (p. ex. planter des arbres dans le centre-ville).

Initiatives de création d'emplois

Est-ce que la municipalité instaure des programmes de création d'emplois (programme d'emplois d'été pour étudiants ou programmes de travail temporaire pour les chômeurs) afin de réduire directement le taux de chômage? Habituellement, ce sont les gouvernements provinciaux ou fédéral qui mettent sur pied ce genre de programmes mais, compte tenu de la conjoncture économique, nous avons pensé qu'un certain nombre de municipalités auraient peut-être décidé d'entreprendre leurs propres programmes dans ce domaine.

Améliorations commerciales spécifiques à des zones

Les initiatives dans ce domaine visent à améliorer certains secteurs de la municipalité et comprennent l'aménagement de zones d'amélioration commerciale, la mise sur pied de programmes de revitalisation des centres-villes et l'offre de stimulants à la préservation d'immeubles historiques.

Réglementation

Les responsables du développement économique ont deux points de vue différents à ce chapitre. D'une part, les arrêtés municipaux peuvent nuire au développement en introduisant des obstacles au processus. D'autre part, ils peuvent favoriser la création d'un environnement de qualité. Les sous-catégories prévues sont les suivantes : zonage industriel, contrôle de l'affichage, dérogations en matière de hauteur et de densité, contrôle des façades, sites historiques, transferts de densité et politiques visant à accélérer le développement.

Gestion des terres et des propriétés

Les administrations locales peuvent jouer un rôle clé dans le domaine du développement économique grâce à la gestion des biens fonciers. Nous avons posé aux municipalités des questions sur l'aliénation de leurs terrains à des fins de développement économique, y compris la vente de terrains industriels ou commerciaux aux promoteurs, le regroupement de lots, la gestion de propriétés industrielles et la création de réserves foncières.

Activités d'incubation

Les incubateurs peuvent aider à diminuer les frais de démarrage élevés (installations et équipement) que doivent assumer les nouvelles entreprises et influencer sur le nombre de nouvelles entreprises qui doivent fermer leurs portes pendant leur première année d'existence. On a demandé aux participants au sondage s'ils avaient mis sur pied des programmes de restauration de bâtiments pouvant servir d'incubateurs, s'ils louaient des bâtiments industriels ou des espaces dans un bâtiment, s'ils cédaient des biens immeubles non utilisés et, finalement, s'ils offraient des services de secrétariat, de gestion, etc. dans un incubateur.

Outils financiers

Les municipalités américaines utilisent souvent des outils financiers pour attirer de grandes sociétés. Au Canada, les administrations locales n'ont pas le droit d'utiliser bon nombre des stimulants financiers qu'offrent les municipalités américaines. Les questions de cette catégorie portaient sur une vaste gamme de techniques financières de développement économique dont certaines sont illégales dans la plupart des provinces. Mentionnons : fourniture d'une garantie, de prêts, de subventions ou d'exonérations fiscales à une entreprise du secteur privé, contribution à un fonds de placement ou à une caisse d'emprunt communautaire, aide financière à des organismes à but non lucratif, constitution d'un fonds commun d'immobilisations, recherche d'investisseurs à l'étranger, réduction du coût des services publics que doivent assumer les entreprises et, finalement, gel des impôts fonciers frappant les commerces et les industries dans l'ensemble de la municipalité.

Formation et autres services

En raison de l'importance qu'occupe une main-d'oeuvre qualifiée dans la «nouvelle économie», l'enquête comportait une série de questions sur la formation du personnel, notamment sur les fonds et programmes de formation et de recyclage et les prix ou subventions de recherche. Cette catégorie comprenait également l'offre directe de services professionnels et financiers aux entreprises du secteur privé.

Appui général aux initiatives de développement économique communautaire

Le développement économique communautaire est une méthode qu'on emploie de plus en plus au niveau local dans toutes les provinces pour favoriser la croissance et le développement économiques. On a demandé aux répondants s'ils participaient à des initiatives de développement économique communautaire dans leur municipalité.

Tableau 2 : Taux de réponse au sondage selon la province

Province	Taux de réponse
Terre-Neuve	38 %
Île-du-Prince-Édouard	33 %
Nouvelle-Écosse	39 %
Nouveau-Brunswick	41 %
Québec	30 %
Ontario	46 %
Manitoba	48 %
Saskatchewan	43 %
Alberta	46 %
Colombie-Britannique	38 %
Territoires du Nord-Ouest	29 %
Territoire du Yukon	83 %
Taux de réponse général	41 %

Un taux de réponse de 50 % dans le cas d'une enquête envoi-retour par la poste est considéré souhaitable. Même si nous avons envoyé des fiches de rappel et fait de nombreux suivis par téléphone pour augmenter le taux de réponse, celui-ci est resté inférieur à nos prévisions en raison d'un certain nombre de facteurs. Premièrement, de nombreuses petites municipalités n'interviennent que de façon limitée dans le développement économique. Elles essaient plutôt de survivre avec les maigres ressources humaines à leur disposition et de fournir des services à leurs habitants. Deuxièmement, en raison de leurs activités, notamment dans le domaine de la promotion, les responsables du développement économique sont souvent à l'extérieur de leur bureau et, par conséquent, incapables de participer à une enquête. Finalement, nombre de municipalités ont décidé de ne pas répondre au questionnaire parce qu'elles étaient inondées de sondages et d'enquêtes.

Toutefois, étant donné que le questionnaire a été envoyé à un grand nombre de municipalités et d'organismes de toutes les régions du pays, un taux de réponse légèrement supérieur à 40 % est probablement supérieur à ce à quoi on pourrait s'attendre pour un sondage de cette envergure (voir annexe 1). En outre, comme ce sondage ne comprend aucun test statistique pour en mesurer les résultats, un taux de réponse minimal n'est pas nécessaire pour l'analyse des données. Finalement, le sondage ne prétend pas rendre compte des opinions de toutes les municipalités du pays, mais plutôt des administrations locales qui ont choisi de participer à l'enquête (soit 170).

Résumé — Résultats du sondage sur le développement économique

Le tableau (pp. 45-9) résume les techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités canadiennes. Il ne s'applique qu'aux administrations locales et exclut les administrations régionales et les organismes de développement économique régional. L'avant-

dernière colonne constitue une estimation du taux d'intervention dans chaque province ou territoire. Lorsqu'on examine ces données, il faut garder présentes à l'esprit les différences de taille entre les municipalités et entre les provinces et territoires.

Province	Pourcentage moyen de municipalités utilisant une technique quelconque
Saskatchewan	55
Ontario	42
Colombie-Britannique	39
Nouvelle-Écosse	39
Terre-Neuve	37
Québec	34
Nouveau-Brunswick	33
Alberta	30
Territoires du Nord-Ouest	30
Île-du-Prince-Édouard	29
Territoire du Yukon	29
Manitoba	22

Les pourcentages ci-dessus correspondent au nombre moyen de municipalités d'une province ou d'un territoire donné qui utilisent une des techniques de développement économique énumérées dans le questionnaire. Le pourcentage relativement élevé pour la Saskatchewan est quelque peu surprenant, étant donné la tendance au développement économique régional dans cette province. Par contre, le taux relativement faible pour le Québec est lui aussi étonnant, car les municipalités de cette province semblent intervenir activement dans le domaine du développement économique. Le Manitoba possède le pourcentage le plus faible (22 %), probablement en raison d'un certain nombre d'initiatives communautaires.

On peut également mesurer le taux d'interventions dans le domaine du développement économique en calculant le nombre total de techniques de développement économique qu'utilise au moins une municipalité d'une province ou d'un territoire. La dernière rangée du tableau récapitulatif indique le nombre de techniques que *n'utilise pas* au moins une municipalité. Les administrations locales de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec utilisent toutes les techniques énumérées. Les municipalités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta les utilisent presque toutes, sauf huit. Comme on pouvait s'y attendre, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest utilisent très peu de techniques, ce qui s'explique, évidemment, par la petite taille des municipalités.

La dernière colonne du tableau récapitulatif indique le pourcentage moyen de municipalités qui utilisent une technique de développement économique donnée (le taux élevé de réponses de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique influe sur les totaux par province). Bien plus de la moitié des participants à l'enquête utilisent six des sept techniques de marketing. Par exemple, toutes les municipalités publient un dépliant d'information, ce qui en fait la technique

la plus populaire. De plus, un nombre important d'administrations locales s'occupent de promotion du tourisme. Plus de la moitié des municipalités interrogées ont recours à trois techniques de la catégorie «Relations avec les entreprises locales» — comités du conseil chargés des relations avec les entreprises, conseils aux petites entreprises, et sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement, ce qui illustre la tendance récente à encourager les entreprises locales. Plus de la moitié des municipalités essaient de créer un climat plus propice aux affaires. Un pourcentage élevé de municipalités interviennent dans deux aspects de la catégorie «Améliorations générales de l'infrastructure locale», à savoir l'amélioration ou l'agrandissement des installations récréatives et l'amélioration du réseau routier. Ces municipalités n'entreprennent probablement pas ces initiatives expressément à des fins de développement économique, mais plutôt pour fournir des services à la population locale. Bien plus de la moitié des municipalités interrogées prennent des arrêtés pour favoriser le développement économique. Par exemple, 70 % des participants à l'enquête prennent des arrêtés en matière de zonage industriel, ce qui en fait la deuxième technique la plus répandue. Plus de la moitié des administrations locales adoptent des règlements en matière de contrôle de l'affichage et des politiques pour accélérer le processus de développement. Enfin, plus de la moitié des municipalités interrogées ont recours à d'autres techniques de développement économique, dont l'amélioration de l'environnement naturel (55 %) et l'instauration de programmes de revitalisation des centres-villes (56 %).

Les municipalités canadiennes utilisent quelques techniques liées à la demande, notamment celles qui figurent dans la catégorie «Relations avec les entreprises locales», mais s'aventurent peu dans d'autres domaines axés sur la demande (en raison, du moins en partie, de la pénurie des ressources nécessaires et des lois provinciales). Mentionnons, entre autres, la Stimulation des relations d'affaires au niveau local, l'Expansion des exportations et les Activités d'incubation. La catégorie qui comprend les techniques les moins utilisées est celle de la «Formation et autres services», probablement parce que les gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral interviennent déjà dans ce secteur.

Il convient de signaler, toutefois, que dans les provinces peu peuplées (Île-du-Prince-Édouard, Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve), ainsi qu'en Colombie-Britannique, un nombre plus élevé de municipalités interrogées ont entrepris des initiatives de création d'emplois que dans les autres provinces. En effet, les municipalités de ces provinces (à l'exception de celles de la Colombie-Britannique) sont forcées de créer des emplois au niveau local afin, d'une part, de compenser le manque de diversité de l'économie locale et, d'autre part, de garder les habitants dans la localité.

L'utilisation relativement faible des techniques de la catégorie «Gestion des terres et des propriétés» est quelque peu surprenante, car l'aménagement des terres constitue l'un des outils de base des municipalités. Les restrictions qu'imposent les provinces dans certains aspects de cette catégorie empêchent probablement les pouvoirs publics locaux de jouer un rôle plus actif.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

POURCENTAGE DE MUNICIPALITÉS UTILISANT DES TECHNIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	YUK	T.N.-O.	C.-B.	ALB	SASK	MAN	ONT	QC	N.-B.	N.-É.	i.-P.-É.	T.-N.	MOY.
TECHNIQUES DE MARKETING													
Dépliants, troupes d'information	80	100	94	93	100	67	93	63	71	100	75	100	86
Vidéos promotionnelles	40	20	44	53	67	44	61	31	57	57	50	60	51
Stand dans une foire commerciale	80	80	61	67	89	44	80	50	57	71	75	80	69
Listes des emplacements industriels	20	40	56	67	78	44	88	50	43	86	25	60	64
Annonces - bulletins, journaux, etc.	40	60	78	60	100	33	73	56	43	86	50	40	64
Publicité à la radio ou à la télévision	20	40	22	40	44	11	32	31	14	29	50	40	28
Annuaire des entreprises locales	40	60	67	53	67	33	80	56	43	100	50	60	64
PROMOTION DU TOURISME													
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	80	100	72	60	100	44	46	44	71	57	50	80	59
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	80	40	78	73	100	67	59	63	100	43	100	80	69
Participation à la promotion du tourisme régional	80	100	72	67	100	67	54	56	86	71	50	80	66
Promotion de la région dans d'autres pays	60	40	50	20	56	0	29	44	29	43	50	60	35
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES													
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	60	80	61	47	67	22	61	25	43	71	75	100	54
Conseils aux petites entreprises	20	60	50	47	78	44	63	44	29	43	25	60	50
Service d'ombudsman pour les entreprises	0	20	33	13	22	11	37	19	0	0	25	40	23
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	0	40	44	20	67	33	41	31	43	0	25	20	34
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	20	80	50	40	89	33	68	44	57	71	25	20	53
Programme de visite d'entreprises	20	60	33	33	67	33	66	31	43	29	0	40	44

YUK T.N.-O. C.-B. ALB SASK MAN ONT QC N.-B. N.-É. Î.-P.-É. T.-N. MOY.

STIMULATION DES RELATIONS D'AFFAIRES AU NIVEAU LOCAL

Programme de remplacement des importations	0	60	17	13	56	22	20	19	0	14	0	0	18
Politique municipale d'achat «sur place»	60	60	44	47	67	56	51	38	43	57	0	40	48
Programme des sources d'approvisionnement	40	20	28	27	67	22	34	6	14	14	25	20	27

EXPANSION DES EXPORTATIONS

Aide aux entreprises pour développer des marchés d'exportation	0	40	39	20	67	11	59	38	14	29	25	20	38
Partenariats avec les collectivités d'autres pays	40	40	44	7	44	11	54	19	29	29	0	20	34

AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE

Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	80	40	72	60	89	56	73	56	86	71	100	80	69
Amélioration des services sociaux	40	40	44	27	44	33	27	44	0	29	25	40	31
Amélioration du réseau routier	60	40	67	60	89	44	76	50	71	86	75	80	68
Amélioration des transports en commun	20	0	39	20	44	0	41	44	0	43	25	20	31
Amélioration des terrains de stationnement municipaux	20	0	33	20	56	22	44	19	43	43	25	40	34
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	60	0	39	20	89	44	46	56	57	57	75	20	47
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	40	20	22	20	44	33	51	31	14	57	0	20	35

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Gestion de musées locaux, etc.	20	20	50	40	100	44	49	25	29	29	0	40	43
Gestion d'autres types d'équipements culturels	20	20	33	47	67	11	46	50	43	14	50	20	40
Améliorations à l'environnement naturel	80	20	56	33	89	44	51	75	57	71	50	60	55

YUK T.N.-O. C.-B. ALB SASK MAN ONT QC N.-B. N.-É. Î.-P.-É. T.-N. MOY.

INITIATIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Programmes municipaux spécifiques de lutte contre le chômage	40	60	61	27	44	33	39	25	43	43	75	60	40
--	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES

Zones d'amélioration commerciale	0	0	50	20	56	22	66	31	71	100	25	80	48
Revitalisation du centre-ville	20	0	61	53	67	33	59	63	86	71	25	60	56
Stimulants à la préservation des immeubles historiques	20	40	44	27	44	22	49	38	43	29	0	80	39

RÉGLEMENTATION

Zonage industriel	60	20	78	60	78	22	78	75	57	86	75	100	70
Contrôle de l'affichage	80	20	72	53	78	33	68	69	43	71	25	40	63
Dérogations — Hauteur et densité	40	20	61	40	44	22	39	38	43	57	25	20	42
Contrôle des façades	20	0	33	27	22	22	44	50	57	71	25	40	39
Sites historiques	20	0	28	20	11	0	29	38	14	14	25	40	24
Transferts de densité	20	0	33	7	11	0	20	19	0	0	0	0	15
Accélération du processus de développement	40	20	72	53	56	11	61	63	29	71	0	40	54

GESTION DES TERRES ET DES PROPRIÉTÉS

Vente de terrains industriels à des promoteurs	20	20	50	33	67	22	59	50	29	29	25	60	46
Vente de terrains commerciaux à des promoteurs	20	20	56	33	89	22	39	31	43	29	25	60	41
Remembrement	20	20	22	27	44	11	17	25	0	29	25	20	21
Gestion de propriétés industrielles	0	0	11	13	22	11	39	25	14	43	25	20	23
Réserves foncières municipales	0	20	44	40	44	22	44	38	29	29	0	20	36



YUK T.N.-O. C.-B. ALB SASK MAN ONT QC N.-B. N.-É. Î.-P.-É. T.-N. MOY.

ACTIVITÉS D'INCUBATION

Location d'immeubles ou d'espaces industriels	20	0	11	20	44	0	20	13	14	43	50	20	19
Dons de biens immeubles non utilisés	0	0	28	7	22	11	15	13	0	14	50	20	15
Fourniture de services de secrétariat, de gestion, etc.	0	0	11	20	22	0	20	19	14	0	50	20	15

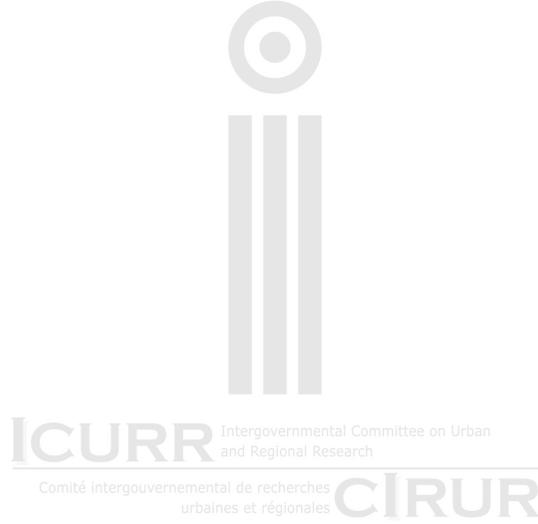
OUTILS FINANCIERS

Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	0	0	0	0	11	0	10	6	0	0	0	0	4
Prêt à une entreprise privée	0	40	0	0	11	0	7	6	14	0	0	0	4
Subvention ou exonération fiscale	0	40	11	13	78	0	7	31	14	14	0	20	16
Contribution à un fonds de placement	20	20	0	0	44	0	7	6	14	0	0	0	7
Caisse d'emprunt communautaire	20	20	0	0	44	0	12	6	0	0	0	0	8
Aide financière aux organismes à but non lucratif	40	60	39	33	33	11	22	56	43	29	25	20	31
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	0	0	0	0	22	0	12	13	0	0	0	0	7
Recherche d'investisseurs à l'étranger	0	0	11	13	33	0	17	44	14	0	0	0	16
Réduction du coût des services publics	0	20	0	0	11	0	7	6	29	0	0	40	7
Gel des impôts fonciers	0	0	17	0	22	0	12	25	0	0	0	20	11

FORMATION ET AUTRES SERVICES

Fonds et programmes de formation et de recyclage	20	40	17	7	33	0	22	6	29	29	25	0	16
Prix et subventions de recherche	0	0	0	0	11	11	12	13	0	0	0	0	7
Services professionnels directs	0	20	11	7	11	0	12	13	14	14	25	0	9
Services financiers	0	20	0	7	22	0	7	6	14	0	0	0	6

	YUK	T.N.-O.	C.-B.	ALB	SASK	MAN	ONT	QC	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	MOY.
APPUI GÉNÉRAL AUX INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE													
Participation à des initiatives de DÉC	60	40	67	13	67	22	44	25	43	71	25	60	42
MOYENNE	29	30	39	30	55	22	42	34	33	39	29	38	37
NOMBRE DE TECHNIQUES NON UTILISÉES	20	19	8	8	0	19	0	0	12	14	21	12	0



L'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif constitue la technique la plus répandue de la catégorie «Outils financiers». Un pourcentage élevé de municipalités de la Saskatchewan (78 %) subventionnent les entreprises privées ou leur accordent une exonération fiscale. La recherche d'investisseurs à l'étranger (technique qu'utilisent surtout les municipalités du Québec) et le gel des impôts fonciers frappant les terrains commerciaux ou industriels sont les seuls autres outils financiers qu'utilisent au moins 10 % de la totalité des participants à l'enquête, en raison des restrictions législatives en la matière et des ressources dont disposent les municipalités à cette fin.

Finalement, il est également surprenant que moins de la moitié des municipalités interrogées entreprennent des initiatives de développement économique communautaire, car ce mode de prestation de services semble gagner en popularité dans bon nombre de provinces.

Résumés — Techniques que les municipalités utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées et rôle qu'elles aimeraient jouer dans le domaine du développement économique

Territoires

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les gouvernements territoriaux et fédéral interviennent activement dans le domaine du développement économique des municipalités. La plupart des municipalités sont peu peuplées et ne disposent que de pouvoirs limités en matière de promotion du développement économique. Les municipalités interrogées dans les deux territoires estimaient que les pouvoirs publics locaux devraient disposer de pouvoirs d'imposition accrus et être autorisés à participer à des entreprises conjointes avec le secteur privé. Ils devraient coordonner et faciliter les initiatives de développement et appuyer les entreprises locales.



Colombie-Britannique

Les lois du gouvernement provincial ne contraignent pas trop les municipalités de la Colombie-Britannique. En fait, les administrations locales interrogées estimaient plutôt que la pénurie des ressources nécessaires à la mise sur pied de programmes constituait le principal obstacle. Certaines d'entre elles ont déclaré qu'elles offriraient des stimulants financiers si ceux-ci étaient disponibles. Quant à la question du rôle approprié des administrations locales dans le domaine du développement économique, les avis étaient partagés : certaines municipalités estimaient qu'elles devraient jouer un rôle clé alors que d'autres croyaient plutôt que les administrations locales devraient se contenter de créer un climat propice à l'essor des entreprises.

Alberta

Les municipalités de l'Alberta disposent de la plus grande marge de manoeuvre dans le domaine du développement économique et ne se sentent pas gênées par les lois de la province. Les répondants au sondage estimaient que les administrations locales devraient faciliter le démarrage des nouvelles entreprises et simplifier le processus d'approbation du développement.

Saskatchewan

Selon les municipalités interrogées, les lois actuelles du gouvernement provincial ne les gênent pas trop. Seuls certains répondants ont déclaré qu'ils aimeraient disposer de pouvoirs supplémentaires en matière d'offre de stimulants financiers. Les participants au sondage estimaient que les municipalités devraient intervenir activement dans le domaine du développement économique, mais uniquement aux fins de faciliter et de coordonner les initiatives d'entreprises privées et de groupes communautaires locaux.

Manitoba

La loi régissant la ville de Winnipeg lui accorde une grande souplesse. Les autres municipalités de la province ont déclaré qu'elles offriraient des stimulants fiscaux si une loi les y autorisait. De plus, elles étaient d'avis qu'elles devraient faciliter et coordonner le développement économique local, mais les organismes régionaux, quant à eux, trouvaient plutôt que les administrations locales devraient se contenter de jouer un rôle plus passif.

Ontario

Les municipalités ontariennes ont déclaré qu'elles voudraient disposer de pouvoirs accrus dans les domaines suivants : offre de stimulants financiers et de dégrèvements fiscaux d'ordre général et plus grand contrôle du processus d'aménagement du territoire. Toutefois, nombre d'entre elles ont déclaré que la gamme des stimulants financiers offerts devrait être limitée. Finalement, les municipalités interrogées étaient d'avis que les administrations locales devraient faciliter et coordonner le développement économique et accélérer le processus d'approbation de demandes de développement.

Québec

Les municipalités du Québec sont celles qui, dernièrement, ont tenté le plus d'obtenir des pouvoirs accrus dans le domaine du développement économique. Elles voudraient pouvoir offrir des stimulants financiers, comme des subventions de capital de risque, et des stimulants fiscaux généraux semblables à ceux qu'offrent les municipalités américaines. Toutes les municipalités interrogées estimaient qu'elles devraient jouer un rôle clé dans le domaine du développement économique et mobiliser les groupes locaux qui oeuvrent dans ce domaine.

Nouveau-Brunswick

Les commissions de développement économique régional sont les intervenants les plus actifs au Nouveau-Brunswick. Toutes les administrations interrogées estimaient que les municipalités devraient se contenter de jouer un rôle passif dans le domaine du développement économique. Un petit pourcentage d'entre elles, toutefois, voudraient pouvoir offrir des stimulants fiscaux aux entreprises.

Nouvelle-Écosse

Les commissions industrielles de la Nouvelle-Écosse voudraient pouvoir offrir davantage de stimulants financiers et consentir des prêts. Les participants au sondage avaient des avis partagés sur le rôle que les administrations locales devraient jouer, à savoir un rôle clé ou un rôle de soutien (fourniture d'infrastructures). La restructuration des commissions industrielles entraînera une régionalisation accrue du développement économique.

Île-du-Prince-Édouard

Dans cette province, le gouvernement provincial intervient beaucoup dans le développement économique des deux principales agglomérations urbaines : Charlottetown et Summerside. L'organisme de développement économique régional estimait, quant à lui, que les organismes communautaires devraient jouir d'une plus grande marge de manoeuvre dans ce domaine.

Terre-Neuve

Le développement économique du milieu rural est principalement l'oeuvre des associations de développement rural. La création de conseils régionaux aux quatre coins de la province entraînera une régionalisation accrue du développement. Les municipalités estiment qu'elles devraient pouvoir offrir des stimulants fiscaux aux entreprises et prendre des décisions sans l'intervention du gouvernement provincial. Tout comme au Québec, les municipalités de Terre-Neuve sont d'avis qu'elles devraient jouer un rôle important.

Questions découlant de l'analyse des résultats du sondage

La majorité des administrations locales du pays adoptent des techniques de développement économique conservatrices en raison principalement des lois provinciales en vigueur et de la pénurie de ressources. Par exemple, même si quelques provinces autorisent les municipalités à mettre sur pied des incubateurs d'entreprises, les ressources nécessaires à leur exploitation dissuadent plus d'une administration locale. De plus, certains facteurs économiques récents indépendants de la volonté des administrations locales les ont catalysées, augmentant par le fait même le nombre de municipalités participant activement à la promotion de leur propre collectivité. Finalement, un nombre croissant de municipalités sont en train d'adopter des plans stratégiques et de lancer de nouveaux programmes pour stimuler le développement économique local.

Les municipalités des provinces et territoires relativement peu peuplés (particulièrement celles des provinces de l'Atlantique et des deux territoires) confient plutôt le développement économique à des organismes régionaux qui exercent leur compétence sur plusieurs municipalités et qui sont habituellement financés, du moins en partie, par le gouvernement provincial. Il s'agit là probablement de la structure optimale : en effet, la majorité des municipalités de ces provinces ou territoires ne posséderaient pas suffisamment de ressources pour entreprendre seules nombre d'initiatives. Par contre, elles peuvent tout de même contribuer au développement économique de leur territoire en améliorant les infrastructures en place et les services fournis.

Quant à elles, les administrations locales des provinces relativement peuplées (surtout celles de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique) estiment que le gouvernement provincial n'est pas toujours en mesure de coordonner leurs initiatives de développement économique et d'y participer. Dans ce cas, il est impératif qu'un organisme régional, qu'il s'agisse d'un palier de gouvernement ou d'une association de municipalités, assure la coordination des activités de développement économique. Les limites territoriales des municipalités coïncident rarement avec celles des zones économiques régionales et la concurrence que les municipalités d'une même région peuvent se livrer pour attirer de nouvelles entreprises peut avoir des effets négatifs. Voilà pourquoi il importe que la coordination des programmes se fasse à l'échelle régionale. Ainsi, les municipalités d'une seule et même région peuvent axer leurs efforts sur la croissance des entreprises existant sur leur territoire et participer, avec l'organisme régional, à la promotion de la région. En outre, certaines municipalités peuvent se spécialiser dans des secteurs économiques donnés. Dans bien des provinces, on estime que de nombreuses initiatives font double emploi. Plusieurs participants à l'enquête ont justement souligné le besoin pour tous les paliers du gouvernement et le secteur privé de collaborer et de mieux coordonner leurs activités. L'instauration d'un organisme régional chargé de la coordination des initiatives pourrait solutionner ce problème.

Il importe que les municipalités de toutes les provinces et des deux territoires puissent collaborer avec les paliers supérieurs du gouvernement et le secteur privé. L'Opération centre-ville de Winnipeg constitue un partenariat efficace entre les trois paliers de gouvernement pour la revitalisation du centre-ville. Ces partenariats peuvent favoriser l'accès à diverses sources de financement et à des professionnels et des spécialistes, ainsi que l'obtention de points de vue différents sur le développement économique.

En ce qui concerne la nature actuelle des pouvoirs dont disposent les municipalités dans le domaine du développement économique, il ressort de l'examen des lois applicables en la matière que les administrations locales de la plupart des provinces peuvent influencer sur leur développement économique d'un certain nombre de façons, notamment en offrant, dans le cadre normal de leur mandat, des services et des infrastructures de qualité élevée. Il n'est pas nécessaire de modifier considérablement les lois pour que les pouvoirs publics locaux exercent de meilleures fonctions de coordination et de facilitation. En fait, la pénurie des ressources nécessaires pour mener à terme les initiatives de développement économique, et non les restrictions d'ordre législatif, constitue le principal problème auquel sont confrontées bon nombre de municipalités. Les administrations locales interrogées estimaient que les pouvoirs publics locaux devraient continuer de faciliter et de coordonner au plus les initiatives de développement économique sur leur territoire. Par contre, les municipalités de certaines provinces veulent des pouvoirs accrus dans ce domaine. Néanmoins, on est en droit de se demander si, pleinement conscientes des responsabilités qui accompagnent ces nouveaux pouvoirs, ces municipalités continueraient vraiment de les vouloir.

Parmi les avantages qui découlent de l'attribution de pouvoirs accrus aux administrations locales dans le domaine du développement économique, mentionnons les suivants :

- un organisme tenu de rendre des comptes reçoit des pouvoirs supplémentaires
- les administrations locales sont plus aptes à aider les entreprises existantes qui ont de la difficulté à survivre et à attirer de nouvelles entreprises pour relancer l'économie locale
- l'avenir économique des administrations locales n'est pas assujéti au bon vouloir d'organismes externes.

Toutefois, il existe certains désavantages :

- le risque d'une guerre d'enchères entre diverses municipalités pourrait se solder par une diminution de la qualité des services offerts et une augmentation de l'aide financière nécessaire du gouvernement provincial
- quelques administrations locales peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour entreprendre des initiatives de développement économique, mais y sont obligées quand même en raison des actions des municipalités adjacentes
- les municipalités peuvent moins encourager l'esprit d'entrepreneuriat et la croissance des entreprises locales et consacrer plutôt leurs ressources à la recherche d'un gros employeur.

Il est évident que les désavantages qui découleraient de l'attribution de pouvoirs importants aux municipalités dans le domaine du développement économique pourraient avoir des conséquences désastreuses. Par exemple, le fait d'autoriser les municipalités à consentir des exonérations fiscales illimitées ou à accorder des subventions illimitées aux entreprises privées porterait très probablement préjudice aux administrations locales de l'ensemble du pays. Laisser les municipalités intervenir dans les activités d'une entreprise privée pourrait avoir des conséquences tout aussi néfastes. Si des modifications doivent être apportées aux lois provinciales régissant le développement économique, il serait tout à fait logique que tout nouveau pouvoir conféré aux administrations locales soit lié à son empressement à encourager la création de nouvelles entreprises dans la collectivité et à aider les petites entreprises existantes. (Le Prix de la ville industrielle de l'année au Québec incite les municipalités à trouver des moyens novateurs de favoriser leur développement économique). Il sera intéressant de voir quels nouveaux outils les administrations locales de l'Alberta utiliseront suite aux modifications récentes apportées à la *Loi sur les municipalités* de cette province.

La modification des lois des provinces amènerait également les administrations locales à mieux appuyer les initiatives de développement économique communautaire, comme cela s'est déjà produit dans bon nombre de provinces. En effet, le développement économique communautaire permet aux municipalités de participer davantage au développement économique de leur territoire en offrant diverses aides, dont des aides financières, aux organismes à but non lucratif qui oeuvrent dans ce domaine. Ce type de développement constitue un outil d'habilitation communautaire qui permet souvent à la collectivité de réaliser davantage de projets que la municipalité locale, étant donné, d'une part, qu'elle peut éventuellement posséder des ressources supplémentaires et que, d'autre part, son intérêt dans l'avenir économique de la région est plus important que celui de la municipalité.

Chapitre 4

Analyse des résultats du sondage

La présente section du rapport présente les principaux résultats du sondage sur le développement économique mené auprès d'un échantillon de municipalités et d'organismes régionaux. Elle ne témoigne pas nécessairement des méthodes et points de vue de l'ensemble des administrations locales du pays.

Territoire du Yukon

L'administration territoriale, souvent en collaboration avec le gouvernement fédéral, est à l'origine de la plupart des initiatives entreprises dans le domaine du développement économique. Il existe huit municipalités dotées de la personnalité morale au Yukon, dont la ville de Whitehorse, la plus importante. Les programmes de stimulants visent principalement les industries tributaires des ressources naturelles. Par exemple, dans le cadre du Programme des énergies de remplacement, on accorde une aide pour évaluer la faisabilité de remplacer les énergies actuelles par des énergies de remplacement indigènes et d'instaurer des programmes d'économies d'énergie dans les collectivités, les industries, etc. (Huras & Miller, 1993 : 437). Quant à lui, le Programme de stimulants aux mines fournit une aide aux exploitations minières. Parmi les programmes axés sur les affaires, mentionnons l'entente de collaboration en vue de venir en aide aux petites entreprises et qui s'inscrit dans l'Entente-cadre de développement économique entre le Canada et le Territoire du Yukon. Ce programme aide les entrepreneurs à suivre l'évolution technologique, à concevoir de nouveaux produits et à adopter des modes de fonctionnement plus écologiques (Hanan, 1994 : 9). Le Fonds de développement des entreprises accorde une aide aux entreprises du Yukon qui diversifient l'économie, créent des emplois et assurent la propriété et le contrôle locaux des entreprises, et collabore avec les entreprises exportatrices ou qui fournissent des biens et services pour remplacer les importations.

L'Entente-cadre de développement économique entre le Canada et le Territoire du Yukon oriente le financement des projets et programmes visant à élargir et à diversifier la base économique du Yukon. Par exemple, elle répartit 37,5 millions de dollars, sur cinq ans, à six secteurs d'activités économiques : petites entreprises, planification économique, richesses naturelles, exploitation minière, et tourisme et foresterie (gouvernement du Yukon, 1994). Dans le cadre de l'entente, le gouvernement fédéral fournit 70 % des crédits prévus et le Yukon, 30 %.

Les chambres de commerce, les associations touristiques et les comités touristiques régionaux des Premières nations figurent parmi les principaux intervenants énumérés dans le sondage.

Nous avons envoyé le questionnaire sur le développement économique à six municipalités du Yukon. (Aucun organisme régional n'oeuvre dans le domaine du développement économique). Le tableau 1 illustre la répartition de la population parmi les municipalités qui ont répondu à l'enquête.

Tableau 1 : Ventilation des réponses du Yukon

Population	Nombre de réponses
10 000 à 49 999	1
5 000 à 9 999	2
Moins de 5 000	2
Total	5

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Sect. du serv. d'urbanisme	Comité du conseil
10 000 à 49 999		1
5 000 à 9 999	1	1
Moins de 5 000		2

La plupart des municipalités du Yukon qui ont participé au sondage ont confié le développement économique à un comité du conseil municipal. Quatre des cinq administrations interrogées ont adopté des politiques ou des plans de développement économique.

Tableau 3 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires

Développement économique Volet technique	Fréquence
Élaboration d'une stratégie de développement économique	1
Planification, promotion et développement	1
Préservation des immeubles historiques	1
Tourisme	1
Promotion des biens immeubles	1

Deux des réponses ont trait à la planification du développement économique, ce qui révèle que les municipalités du Yukon veulent jouer un rôle plus dynamique dans la planification de leur avenir économique. Par exemple, dans le village de Haines Junction, un processus de planification communautaire a permis d'élaborer une vision du développement touristique. Parmi les idées avancées, mentionnons le contrôle de l'affichage des principales attractions naturelles le long de la route, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, et la création de liens avec deux villes de l'Alaska pour permettre aux trois collectivités de promouvoir ensemble la route touristique du «Triangle d'or».

Tableau 4 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	1
Un certain problème	0
Aucun problème	3
Ne sais pas	1

Comme l'administration territoriale participe activement au développement économique, on pourrait supposer que la concurrence entre les municipalités ne constitue pas un problème. Le tableau 4 corrobore cette hypothèse. En fait, deux des cinq municipalités interrogées ont entrepris des initiatives de concertation avec d'autres municipalités. Ces entreprises, souvent mises en oeuvre grâce à l'Association des municipalités du Yukon, comprennent des initiatives communes de commercialisation de manifestations et d'événements touristiques.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Tableau 5 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	80	25	25	25	25	0
Vidéos promotionnelles	40	0	0	50	50	0
Stand dans une foire commerciale	80	25	50	0	0	25
Listes des emplacements industriels	20	0	0	100	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	40	0	50	50	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	20	0	100	0	0	0
Annuaire des entreprises locales	40	0	50	50	0	0

Les municipalités du Yukon, tout comme bon nombre d'administrations locales de l'ensemble du pays, offrent des dépliants d'information pour stimuler le développement économique. La participation de quatre des cinq municipalités interrogées à des foires commerciales illustre l'importance pour les collectivités isolées du Nord de mettre en valeur les produits locaux lors de ces manifestations. Ces produits pourraient être spécialisés dans un domaine particulier lié exclusivement au Nord.

Tableau 6 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	80	50	25	0	25	0
Organisations de festivals locaux, d'événements sportifs	80	50	25	0	25	0
Participation à la promotion du tourisme régional	80	25	50	25	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	60	0	33	33	33	0

Plus de la moitié des municipalités interrogées s'occupent de promotion du tourisme, et la moitié d'entre elles estiment que cette activité est très utile. Il est quelque peu surprenant de constater le nombre de municipalités interrogées qui font de la promotion touristique à l'étranger. Cela pourrait s'expliquer par la proximité de l'Alaska et l'existence d'ententes communes sur le tourisme.

Tableau 7 : Efficacité des améliorations générales de l'infrastructure locale — toutes populations confondues**AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	80	50	25	25	0	0
Amélioration des services sociaux	40	50	0	50	0	0
Amélioration du réseau routier	60	67	0	33	0	0
Amélioration des transport en commun	20	0	0	100	0	0
Amélioration des terrains de stationnement municipaux	20	0	0	100	0	0
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	60	0	33	33	33	0
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	40	0	50	50	0	0

Les municipalités du Yukon améliorent les infrastructures pour favoriser la croissance économique. Toutefois, ces améliorations visent avant tout à desservir la population locale et non à promouvoir expressément le développement économique.

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités

Tableau 8 : Techniques que les municipalités du Yukon utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Conclusion d'ententes de partenariat avec le secteur privé	1
Offre d'allégements fiscaux limités	1
Adoption de méthodes de financement pour faire baisser les impôts fonciers et les taxes professionnelles	1
Accroissement de la souplesse en matière de fonds de prévoyance	1
Propriété des services publics au niveau local	1

Les municipalités du Yukon voudraient collaborer davantage avec le secteur privé à la promotion du développement économique et offrir des stimulants financiers aux entreprises privées. (Les techniques énumérées au tableau 8 ne sont pas compatibles avec les rôles que les municipalités interrogées voudraient jouer dans le domaine du développement économique.)

Tableau 9 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Faciliter le développement	3
Réduire la réglementation applicable	1
Coordonner le développement	1
Jouer un rôle actif	1
Fournir un accès aux paliers supérieurs du gouv.	1
Maintenir les liens entre les secteurs public et privé	1

Les municipalités du Yukon estiment qu'elles devraient surtout faciliter et coordonner le processus de développement économique. Nombre d'entre elles estimaient qu'elles devraient jouer un rôle plus important et que les paliers supérieurs du gouvernement devraient leur conférer les pouvoirs nécessaires à cette fin. Une municipalité a déclaré que le palier supérieur du gouvernement doit mettre fin à son attitude paternaliste. Une autre municipalité voulait obtenir le pouvoir de définir le rôle des gouvernements fédéral et territorial, sous prétexte que de nombreuses initiatives gouvernementales empêchent les municipalités d'attirer des entreprises. Enfin, un autre participant à l'enquête estimait, quant à lui, que *tous* les gouvernements devraient jouer un rôle plus passif et permettre aux initiatives de développement économique communautaire de favoriser le développement économique («le gouvernement devrait tenir le gouvernail et non ramer»).

Autres points saillants — Municipalités du Yukon

- Quatre municipalités ont apporté des améliorations à leur environnement naturel.
- Quatre répondants ont pris des arrêtés relatifs au contrôle de l'affichage et trois ont réglementé le zonage industriel.
- Trois participants ont mis sur pied des comités du conseil chargés des relations avec les entreprises, technique qu'ils estiment très utiles (33 %) ou utiles (67 %).
- Trois municipalités ont adopté des programmes d'achat «sur place».
- Les municipalités du Yukon utilisent de façon limitée les autres techniques de développement économique. Dans le cas des petites collectivités, l'administration territoriale s'occupe de la gestion des terres et des propriétés.

Programmes novateurs de développement économique

Caisse d'emprunt communautaire
(Haines Junction)

Subventions accordées aux contribuables qui améliorent leur propriété

Programme d'amélioration des façades des immeubles historiques
(Faro)

Amélioration du cachet esthétique de la localité

Fermeture et vente d'une route municipale pour faciliter l'expansion d'une entreprise
(Whitehorse)

Maintien de contacts directs avec les sociétés minières et forestières pour promouvoir la région
(Watson Lake)


Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales

Atelier annuel sur le tourisme au niveau régional
(Haines Junction)

Territoires du Nord-Ouest

Tout comme au Yukon, les administrations territoriale et fédérale interviennent beaucoup dans le développement économique des municipalités des Territoires du Nord-Ouest, principalement en raison du nombre peu élevé d'habitants. Les programmes mis au point par l'administration territoriale comprennent notamment les prêts aux entreprises, l'aide financière au titre de l'expansion économique, l'aide au titre du développement des marchés et des produits, l'amélioration des compétences en affaires et un fonds d'aide aux entreprises (Huras & Miller, 1993 : 433). Le Service d'assistance canadien aux organismes a instauré un programme de conseillers auprès d'entreprises dans le cadre duquel des experts-conseils bénévoles aident les

entreprises à planifier leurs opérations, à s'occuper du perfectionnement du personnel et à mettre au point des systèmes comptables. La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, qui fournit une aide financière et au titre du développement aux collectivités autochtones, est un exemple d'un programme fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest.

Table 1 : Ventilation des réponses des Territoires du Nord-Ouest

Population	Nombre de réponses
10 000 à 49 999	2
5 000 à 9 999	3
Moins de 5 000	0
Total	5

Les questionnaires ont été envoyés aux municipalités et aux régions de développement économique des Territoires du Nord-Ouest. Deux des cinq réponses provenaient d'agents de développement économique de deux des six régions de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (les six régions sont les suivantes : Région de North Slave, Région de South Slave, Région d'Inuvik, Région de Baffin, Région de Keewatin, et Région de Kitikmeot).

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Service de dév. économique	Comité du conseil
10 000 à 49 999	1	1
5 000 à 9 999	1	1
Moins de 5 000		

Deux des trois municipalités interrogées ont adopté des plans ou des politiques de développement économique. Les chambres de commerce, les comités d'aide au développement des collectivités, les cercles de développement (groupes ouverts aux personnes qui veulent promouvoir, faciliter et appuyer le développement économique de Yellowknife et de la région), les associations de tourisme, les organismes chargés des revendications territoriales et les sociétés de développement autochtone figurent parmi les organismes importants qui interviennent dans le développement économique des municipalités des Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 3 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires

Développement économique Volet technique	Fréquence
Visites	2
Foires commerciales	1
Formation	1
Tourisme	1

Le tableau 3 énumère les résultats de la question sur les techniques auxquelles les municipalités des Territoires du Nord-Ouest voudraient affecter des ressources supplémentaires. Deux des municipalités interrogées ont mentionné le programme de visites d'entreprises, ce qui révèle leur désir d'établir de meilleurs rapports avec les entreprises locales.

Tableau 4 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	1
Un certain problème	1
Aucun problème	3

Trois des municipalités interrogées estiment que la concurrence entre les municipalités ne constitue pas un problème. En fait, la concurrence est probablement plus forte entre Yellowknife et les autres municipalités des Territoires qu'entre chacune des municipalités ou des régions. Les initiatives de concertation consistent ordinairement en la mise sur pied d'un comité de développement économique régional.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Cet examen des techniques utilisées dans les Territoires du Nord-Ouest porte sur les réponses des trois organismes régionaux et celles des deux municipalités.

Tableau 5 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations, municipalités et organisations régionales confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	100	40	20	20	20	0
Vidéos promotionnelles	20	100	0	0	0	0
Stand dans une foire commerciale	80	50	0	50	0	0
Listes des emplacements industriels	40	50	50	0	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	60	0	0	100	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	40	50	0	50	0	0
Annuaire des entreprises locales	60	33	0	33	33	0

Le tableau 5 révèle que les organismes de développement économique et les municipalités des Territoires du Nord-Ouest qui ont participé au sondage fournissent des dépliants d'information sur leur collectivité et participent souvent aux foires commerciales. Plus de la moitié des répondants font paraître des annonces dans les journaux et publient des annuaires d'entreprises locales.

Tableau 6 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations, municipalités et organisations régionales confondues

PROMOTION DU TOURISME

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	100	0	40	40	20	0
Organisations de festivals locaux, d'événements sportifs	40	0	50	50	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	100	20	20	40	20	0
Promotion de la région dans d'autres pays	40	50	0	0	50	0

Le tourisme joue un rôle important dans les Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, la toute dernière stratégie de développement économique de la ville de Yellowknife définit le tourisme comme un domaine d'intervention clé. Elle recommande, entre autres, d'offrir d'autres activités et expériences aux touristes qui visitent la ville, de faire valoir le rôle de Yellowknife comme porte d'accès aux autres collectivités des Territoires du Nord-Ouest et de fournir un appui logistique et technique aux entreprises touristiques régionales (Inukshuk Management Consultants, 1993 : 6).

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research

Tableau 7 : Efficacité des initiatives de relations avec les entreprises locales — toutes populations, municipalités et organisations régionales confondues

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	80	50	50	0	0	0
Conseils aux petites entreprises	60	67	0	0	33	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	20	100	0	0	0	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	40	0	0	100	0	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	80	25	25	25	25	0
Programme de visite d'entreprises	60	0	0	67	33	0

Les tableaux 7 et 8 révèlent que le maintien de bons rapports avec les entreprises existantes (quatre des cinq participants à l'enquête ont mis sur pied des comités du conseil chargés des relations avec les entreprises et trois ont instauré des programmes de visite d'entreprises) et la promotion de contacts entre les entreprises locales constituent d'importantes techniques de développement économique aux yeux des répondants. Compte tenu de l'importance que les paliers supérieurs du gouvernement affectent à la promotion du développement économique, il n'est pas surprenant de constater que quatre des participants au sondage essaient de sensibiliser les entreprises locales aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement. Dans cette région isolée du pays, il est peu pratique de mettre sur pied des programmes d'achat «sur place». Par contre, la stimulation des relations d'affaires au niveau local peut favoriser la survie des entreprises locales et même se solder par des avantages grâce à la mise sur pied de nouvelles entreprises pour satisfaire les besoins en approvisionnements des entreprises locales. Trois des participants à l'enquête ont mis sur pied des programmes de remplacement des importations. En fait, l'une des politiques du plan stratégique de Yellowknife consiste à encourager le remplacement des importations parmi les entreprises manufacturières.

Tableau 8 : Efficacité des techniques de stimulation des relations d'affaires au niveau local — toutes populations, municipalités et organisations régionales confondues

STIMULATION DES RELATIONS D'AFFAIRES AU NIVEAU LOCAL

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Programme de remplacement des importations	60	0	0	67	33	0
Politique municipale d'achat «sur place»	60	33	0	33	33	0
Programme de sources d'approvisionnement	20	0	0	0	100	0

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches

Tableau 9 : Techniques que les municipalités des Territoires du Nord-Ouest utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Offre de stimulants pour attirer les investisseurs	1
Pouvoir de consentir des concessions ou de réduire le prix des terrains	1

Les deux réponses ont trait à l'offre de stimulants financiers pour attirer les investisseurs ou les promoteurs. Le premier participant a précisé, dans son introduction, que tout programme de stimulants devrait comporter certaines limites.

Tableau 10 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Appuyer et financer la création d'un comité indépendant du conseil municipal composé de représentants du milieu des affaires	1
Coordonner les activités promotionnelles	1
Faire des recherches et compiler des statistiques	1
Prendre de bons arrêts municipaux	1

Tous les rôles proposés sont de nature conservatrice (fonctions de coordination et d'appui).

Techniques novatrices de développement économique

Promotion commune avec d'autres pays

Un certain nombre de collectivités ont mis sur pied des campagnes de promotion destinées aux nations circumpolaires.

Création d'un créneau spécifique axé sur le climat

Le plan stratégique de Yellowknife comprend une section sur la recherche et le développement. On propose que Yellowknife devienne un centre de recherche sur les technologies de travail dans les régions froides et on veut encourager les entreprises locales à participer à ce type de recherches.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales **CIRUR**

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique est la province qui a été la moins touchée par la dernière récession. Tant les Canadiens d'autres provinces que les étrangers continuent d'émigrer dans cette province pour y chercher du travail et profiter de ses agréments naturels. Près de la moitié des habitants de la province vivent dans la région métropolitaine de recensement de Vancouver (O'Brien, 1993 : 52). Même si l'exploitation des richesses naturelles (foresterie, pêches et mines) continue toujours de jouer un rôle important dans l'économie de la province, le secteur tertiaire a connu une expansion sans précédent au cours des 30 dernières années. Par exemple, dans le district régional de Vancouver, le secteur tertiaire regroupait, en 1961, le tiers de tous les emplois. En 1991, il avait augmenté de 400 % et comprenait près de la moitié de tous les emplois dans la région (GVRD, 1993a : 23). À Vancouver, entre 65 et 70 % de tous les emplois se trouvent dans le secteur des services personnels, financiers et commerciaux (Kentral, 1994). Les plus grands employeurs comprennent notamment les administrations fédérale, provinciale et municipale, BC Tel et BC Hydro. Les organisations de services médicaux et juridiques de même que celles qui offrent des services aux entreprises constituent d'autres employeurs importants. La Colombie-Britannique appartient à l'économie de la ceinture du Pacifique et

partage, à de nombreux égards, davantage d'éléments avec le nord-ouest des États-Unis qu'avec d'autres parties du Canada, comme en témoignent les initiatives de l'institut Cascadia.

Selon William Coffey, Vancouver (tant la ville que le district régional) est le principal promoteur au Canada de politiques de développement économique axées sur les services. Les initiatives visant à encourager la croissance du secteur tertiaire comprennent notamment des politiques d'aménagement du territoire conçues pour promouvoir la construction de bureaux et l'offre de stimulants financiers destinés à des services particuliers (secteur commercial et financier) (Coffey, 1994 : 102). La ville de Vancouver ne dispose pas d'un plan de développement économique depuis 1983 (Kentral, 1994). Le conseil municipal n'a jamais adopté le document intitulé *A Strategy for the 1990s*, de sorte que le service de développement économique n'a pu mettre en oeuvre les grandes idées de ce document qu'au coup par coup. Il semble toutefois que le développement du secteur tertiaire de Vancouver se soit produit de toutes façons.

Tant les municipalités que les districts régionaux de la Colombie-Britannique mettent en oeuvre des programmes de développement économique. Les districts régionaux varient énormément en importance : par exemple, celui de Vancouver comprend une population de 1,5 million d'habitants, tandis que celui de la côte du Centre ne renferme que 3 000 habitants. Les districts régionaux sont administrés par un conseil composé de représentants des municipalités et d'administrateurs élus. Les administrateurs municipaux représentent un conseil municipal donné, alors que les représentants élus sont directement choisis par les électeurs du secteur donné du district régional. On mentionne souvent que le district régional de Vancouver constitue une structure d'administration régionale efficace, car il regroupe la plus grande partie du secteur urbanisé de la région de Vancouver. Le district tente également de coordonner le dossier du développement économique et de maintenir un certain équilibre entre l'emploi, le logement et la croissance démographique dans toutes les parties de la région grâce à des partenariats avec les municipalités membres.

Règle générale, les administrations locales de la Colombie-Britannique s'intéressent plus à la gestion de la croissance que les municipalités d'autres régions du pays. Afin de protéger le milieu physique et d'assurer la qualité de vie, de nombreuses municipalités préfèrent gérer et contrôler leur croissance, au lieu de poursuivre de nouvelles perspectives de croissance. Par exemple, le district régional de Vancouver veut devenir la « première région urbaine du pays à conjuguer vitalité économique et normes extrêmement élevées de qualité de vie et de qualité écologique » (GVRD, 1993b : 5).

Dans les régions plus petites, le district régional est généralement à l'origine des initiatives économiques. Par exemple, le district régional d'Alberni-Clayoquot a mis sur pied une commission de développement économique qui est responsable de la coordination et de la promotion du développement économique dans le district.

Nous avons envoyé le questionnaire sur le développement économique aux municipalités et aux districts régionaux. Le tableau 1 révèle la répartition des réponses aux questionnaires selon la taille des répondants.

Tableau 1 : Ventilation des réponses de la Colombie-Britannique

Population	Nombre de réponses
100 000 +	3
50 000 à 99 999	6
10 000 à 49 999	7
5 000 à 9 999	1
Moins de 5 000	2
Total	19

Nombre total de réponses = 19 municipalités + 2 districts régionaux

Outre les municipalités et les districts régionaux, les organismes de promotion touristique, les chambres de commerce, les commissions portuaires, les sociétés aéroportuaires, les commissions de zones d'amélioration commerciale, les associations de gens d'affaires, les comités d'aide au développement des collectivités, les universités et collèges locaux et le gouvernement provincial interviennent dans le développement économique local.

Le programme «Village Square», qui s'inscrit dans le programme plus général de revitalisation des centres-villes, a réussi à relancer les petites localités de la Colombie-Britannique. Son objectif consiste à aider les petites villes et les villages à améliorer leurs secteurs commerciaux et touristiques. Au lieu de financer des projets, la collectivité locale peut fournir des services (qu'offrent bénévolement les habitants ou les entreprises de la localité et qui sont réputés facturés au projet aux tarifs acceptables à ce moment) (BC Ministry of Municipal Affairs, 1991 : 1). Le gouvernement provincial fournit également une aide financière considérable, dont des subventions jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par projet. Jusqu'à présent, les projets mis sur pied comprennent la revitalisation de centres-villes et l'aménagement de parcs au bord de l'eau et de nouveaux sentiers de marche (BC Ministry of Municipal Affairs, 1994).

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

Tableau 2 : Pourcentage de municipalités ayant adopté des plans ou des politiques de développement économique

Population	Pourcentage
100 000 +	100 %
50 000 à 99 999	100 %
10 000 à 49 999	71 %
5 000 à 9 999	100 %
Moins de 5 000	100 %

Toutes les municipalités qui ont répondu au sondage, sauf deux, avaient adopté ou étaient en train d'adopter des politiques de développement économique ou des plans stratégiques officiels.

Tableau 3 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urbanisme	Soc. de dév. éc.	Comité du conseil
100 000 +	1	2		
50 000 à 99 999	2	2	1	1
10 000 à 49 999	2	2		4
5 000 à 9 999	1			1
Moins de 5 000				2

* plus d'une structure est possible par réponse

Les petites municipalités qui ont participé à l'enquête confient généralement au moins une partie des activités de développement économique à un comité du conseil municipal, tandis que les municipalités plus importantes mettent sur pied leur propre service de développement économique ou confient cette responsabilité à une section du service d'urbanisme.

Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires (toutes réponses confondues)

Développement économique Volet technique	Fréquence
Promotion de la municipalité	3
Aide aux petites entreprises	2
Réalisation d'un annuaire des entreprises locales	1
Importance accrue aux liens avec les entreprises	1
Aménagement de terrains industriels	1
Réaménagement du centre-ville	1
Projets relatifs au patrimoine	1
Infrastructure de l'autoroute électronique	1

La plupart des techniques énumérées au tableau 4 ont trait à la communication de renseignements et à l'amélioration des rapports avec les entreprises de la localité.

Tableau 5 : Municipalités participant à des initiatives de concertation avec d'autres municipalités de la région

	Pourcentage
100 000 +	100 %
50 000 à 99 999	83 %
10 000 à 49 999	71 %
5 000 à 9 999	0 %
Moins de 5 000	100 %

Le tableau 5 illustre le pourcentage de municipalités interrogées qui participent à des initiatives de collaboration avec d'autres municipalités du même district régional. Par exemple, dans le district régional de Vancouver, il existe un sous-comité de développement économique régional qui participe aux efforts communs de promotion dans la région. Il existe aussi d'autres organismes de coordination : Tourisme Vancouver, l'Association de promotion du tourisme de la Colombie-Britannique et les districts régionaux eux-mêmes. Les diverses initiatives de concertation mises sur pied comprennent notamment des rencontres entre les municipalités d'un même secteur et la participation à des foires commerciales dans la région. La concurrence entre les administrations interrogées ne semble pas constituer un problème important en raison, peut-être, des initiatives des districts régionaux.

Tableau 6 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	2
Un certain problème	3
Aucun problème	16

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Tableau 7 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations et municipalités confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	94	47	18	24	6	6
Vidéos promotionnelles	44	38	0	13	38	13
Stand dans une foire commerciale	61	27	27	27	9	9
Listes des emplacements industriels	56	20	60	20	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	78	29	14	50	7	0
Publicité à la radio ou à la télévision	22	25	0	0	75	0
Annuaire des entreprises locales	67	25	17	33	17	8

L'offre de dépliants d'information constitue une technique très répandue. Les petites municipalités avaient davantage tendance que les autres à considérer cet outil comme peu efficace, alors que les plus grandes le considéraient plutôt comme très efficace. Un certain nombre de municipalités interrogées qui avaient réalisé des vidéos promotionnelles estimaient que celles-ci étaient inefficaces, principalement en raison des coûts de leur mise à jour. Parmi les autres outils de développement économique très utilisés, mentionnons la participation à des foires commerciales, la publication d'annonces dans les bulletins et les journaux, et la réalisation d'annuaires d'entreprises locales.

Tableau 8 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations et municipalités confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	72	38	54	8	0	0
Organisations de festivals locaux, d'événements sportifs	78	21	64	14	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	72	38	23	15	15	8
Promotion de la région dans d'autres pays	50	22	44	33	0	0

Les municipalités interrogées interviennent beaucoup dans la promotion du tourisme. Tout comme dans les autres provinces, ce sont surtout les petites municipalités qui organisent des festivals locaux et des événements sportifs. Les petites villes (moins de 30 000 habitants dans ce cas) ne considèrent pas la promotion du tourisme régional comme un outil utile. Dans la catégorie «Amélioration des équipements collectifs», ce sont là encore les petites municipalités qui gèrent le plus souvent les musées et autres établissements culturels.

Tableau 9 : Efficacité des améliorations commerciales spécifiques à des zones — toutes populations et municipalités confondues**AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zones d'amélioration commerciale	50	67	33	0	0	0
Revitalisation du centre-ville	61	45	55	0	0	0
Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	44	50	38	13	0	0

Les zones d'amélioration commerciale, qu'aménagent principalement les municipalités ayant entre 20 000 et 50 000 habitants, sont jugées très efficaces. Il en va de même des programmes de revitalisation des centres-villes, considérés comme très efficaces (45 %) ou efficaces (55 %).

Tableau 10 : Efficacité des outils financiers — toutes populations et municipalités confondues

OUTILS FINANCIERS

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	0	0	0	0	0	0
Prêt à une entreprise privée	0	0	0	0	0	0
Subvention ou exonération fiscale	11	0	0	50	50	0
Contribution à un fonds de placement	0	0	0	0	0	0
Caisse d'emprunt communautaire	0	0	0	0	0	0
Aide financière aux organismes à but non lucratif	39	43	57	0	0	0
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
Recherche d'investisseurs à l'étranger	11	0	100	0	0	0
Réduction du coût des services publics	0	0	0	0	0	0
Gel des impôts fonciers	17	0	33	33	33	0

L'octroi d'une aide financière aux organismes à but non lucratif constitue l'outil financier qu'utilisent le plus souvent les municipalités qui ont participé à l'enquête. Un faible pourcentage d'entre elles prétendent avoir accordé une subvention ou une exonération fiscale à une entreprise privée même si les lois provinciales n'autorisent pas ce type d'aide économique. On ne sait pas si ces municipalités ont agi de la sorte en pleine connaissance de cause ou non. Elles détenaient peut-être une autorisation spéciale.

Tableau 11 : Techniques que les municipalités de la C.-B. utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Aucune restriction législative	5
Réductions d'impôts aux entreprises privées	4
Avantages financiers	2
Financement par de nouveaux impôts fonciers	1
Vente de terrains appartenant à la municipalité	1
Limitation de la réglementation gouvernementale	1

De nombreux participants au sondage étaient d'avis que c'est la pénurie de ressources, et non les lois actuelles du gouvernement provincial en matière de développement économique, qui restreint le plus le nombre et l'envergure de leurs interventions. Un nombre semblable de municipalités interrogées ont déclaré qu'elles accorderaient des stimulants financiers si une loi les y autorisait.

Tableau 12 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Rôles généraux	
Jouer un rôle clé	4
Catalyser les efforts pour attirer des industries	2
Constituer le cadre d'intervention	1
Jouer un rôle de soutien	1
Rôles plus précis	
Fournir l'infrastructure nécessaire	3
Aider les entrepreneurs à obtenir des renseignements ou des contacts	3
Créer un climat propice aux affaires	2
Collaborer avec les autres gouv. et les entreprises	1
Fournir une aide spécifique relative aux emplacements	1
Intervenir dans le cadre d'une stratégie régionale	1
Fournir des renseignements sur la collectivité locale	1
Définir une vision communautaire	1

Les réponses se regroupent en deux catégories. La première comprend les rôles plutôt généraux — jouer un rôle clé est la réponse la plus fréquente. La deuxième catégorie renferme des rôles plus précis, comme fournir des renseignements sur l'économie locale. De plus, il existe une dichotomie apparente entre les répondants qui croient que les municipalités devraient jouer un rôle actif et ceux qui pensent qu'elles devraient jouer un rôle plutôt passif et se contenter de fournir le cadre d'intervention et les infrastructures nécessaires au développement économique. Une des municipalités de la première catégorie a précisé que le développement économique se fonde sur une coordination venant du centre et la réalisation d'un consensus, rôle que les administrations locales sont plus aptes à jouer que n'importe quel autre organisme du secteur public ou privé.

Autres éléments d'intérêt — Municipalités de la Colombie-Britannique

- Les municipalités interrogées n'utilisent pas beaucoup les techniques d'expansion des exportations. Cela est plutôt surprenant compte tenu, d'une part, du rôle que joue la province dans l'économie de la ceinture du Pacifique et, d'autre part, des possibilités d'échanges commerciaux qui existent. Par contre, les quelques municipalités qui ont mis sur pied des programmes dans ce domaine les jugent soit très efficaces (14 %) ou efficaces (86 %).
- Habituellement, ce sont les villes de moyenne importance et les petites villes qui apportent des améliorations générales à l'infrastructure locale, comme l'amélioration ou l'agrandissement des installations récréatives (72 % des répondants) et l'amélioration du réseau routier (67 %), afin de favoriser le développement économique.

- Au chapitre de la réglementation, plus de la moitié des répondants ont pris des arrêtés en matière de zonage industriel (78 %) ou de contrôle de l'affichage (72 %) ou adopté des dérogations sur les plans de la hauteur et de la densité (61 %).
- 72 % des municipalités participant à l'enquête ont adopté des politiques pour essayer d'accélérer le processus de développement. 54 % des municipalités ayant recours à cette technique de développement économique l'ont jugée très efficace et 46 % l'ont estimée efficace. Cette technique semble être plus populaire parmi les grandes villes de l'échantillon (50 000 habitants et plus).
- Seul un pourcentage relativement faible de municipalités ont mis sur pied des projets d'incubation ou des programmes de formation ou offrent d'autres services, qu'elles ne jugent pas particulièrement efficaces.

Initiatives novatrices de développement économique — Municipalités de la Colombie-Britannique

Programme d'accueil des entreprises étrangères
(Programme fédéral)

Un visa est accordé à l'immigrant qui crée une entreprise en Colombie-Britannique ou qui s'associe à une entreprise existante. 915 personnes, avec un actif de plus d'un milliard de dollars, se sont établies à Vancouver.

Renseignements dans d'autres langues
(Vancouver)

La municipalité offre des séances d'orientation aux entrepreneurs étrangers en chinois et en coréen. Elle a pu ainsi établir des contacts plus étroits avec les organisations commerciales ethniques de la région.

Comité d'ajustement
(Port Alberni)

La municipalité a participé au financement d'un comité qui a permis à plus de 1 000 travailleurs forestiers de se recycler. La plupart d'entre eux ont trouvé un autre emploi dans la localité.

«Green Buck Program»
(Chilliwack)

Un programme d'achats «sur place» a été instauré à l'époque de Noël.

Expansion des exportations
(Surrey)

La municipalité a instauré un programme de formation sur l'exportation à l'intention des entrepreneurs locaux.

Aide aux clubs privés
(White Rock)

La municipalité accorde une aide financière aux clubs privés qui aménagent ou exploitent des services ou des installations qui

contribuent à la qualité de vie dans la collectivité.

Associations de gens d'affaires
(Matsqui)

Participation à certaines associations de gens d'affaires (p. ex., Association des entreprises aérospatiales de la Colombie-Britannique) aux fins de développer des contacts. Jusqu'à présent, la municipalité a réussi à mieux comprendre la nature de ces industries et à établir de meilleurs rapports avec elles.

Alberta

Le 1^{er} avril 1994, le gouvernement de l'Alberta a lancé un vaste programme de gestion financière qui a entraîné une réduction massive (77,9 %) des paiements de transfert versés aux municipalités (Walmsley, 1994 : 50). Cette réduction des crédits s'accompagne, cependant, de l'attribution de pouvoirs accrus aux municipalités grâce à la nouvelle *Loi sur les municipalités*. De nombreuses municipalités se préoccupent de la prestation de services et ne possèdent pas les ressources nécessaires pour s'occuper du développement économique. Il existe toujours de bonnes raisons de vivre en Alberta, comme l'absence d'une taxe de vente provinciale, et une abondance de richesses naturelles, dont le pétrole. Outre l'adoption de la nouvelle *Loi sur les municipalités*, l'Alberta procède actuellement à un examen de sa législation en matière d'aménagement du territoire, examen qui tient également compte du besoin de faciliter le développement économique et d'encourager les collectivités à prendre en charge leur propre développement communautaire (Alberta Department of Municipal Affairs, 1994).

La nouvelle politique de développement du gouvernement provincial accorde une plus grande marge de manoeuvre aux municipalités. Le ministère du Développement économique et du Tourisme a déclaré qu'il cessera d'accorder des aides financières directes et axera plutôt ses efforts sur la prestation de services et la négociation de partenariats stratégiques avec les entreprises et les collectivités. Le gouvernement provincial ne veut plus intervenir directement dans le domaine du développement économique et invite les administrations locales à entreprendre leurs propres initiatives. Dans un autre document, le gouvernement provincial précise que les municipalités peuvent jouer un rôle prépondérant, tirer profit des directives provinciales, coordonner les initiatives de développement économique et avoir accès à des professionnels (Alberta Economic Development and Trade, 1990 : 4).

L'Alberta comprend deux grandes villes (Calgary et Edmonton), six villes d'importance moyenne (30 000 à 60 000 habitants) et un nombre élevé de petites municipalités. Le développement économique relève principalement des pouvoirs publics locaux. Les commissions d'aménagement régional ne s'en occupent pas directement. Deux organismes régionaux interviennent dans le domaine du développement économique en Alberta : 1) le Conseil de développement du nord de l'Alberta, constitué par le gouvernement provincial, qui a pour mission de conseiller le gouvernement sur le développement du nord de la province;

2) Prospérité Sud, un réseau de municipalités du sud de l'Alberta qui étudie les initiatives de concertation dans la région. La ville de Calgary fait partie de ce deuxième organisme, mais n'en assume pas la direction. En fait, les municipalités et organismes membres ont tous une importance égale.

Un sondage a été réalisé en 1988 sur le rôle des municipalités albertaines dans le domaine du développement économique. On trouvera ci-dessous un résumé des perceptions des municipalités (l'échantillon comprenait 28 municipalités — Perks, 1988).

Résultats du sondage réalisé en 1988 sur le rôle des municipalités dans le domaine du développement économique

<i>Rôle</i>	<i>Pourcentage</i>
Sanctionner et adopter un plan ou une stratégie de développement économique	86 %
Confier la planification surtout aux entreprises et dirigeants d'entreprise, mais fournir des conseils et assurer le leadership	46 %
Constituer une société de capital de risque en collaboration notamment avec les entreprises locales	36 %
Participer financièrement à des projets du secteur privé et à des entreprises	32 %
Contribuer seulement aux projets de développement économique en offrant la gamme habituelle des services et des infrastructures qu'une municipalité doit fournir	32 %
Financer seulement les études de planification, les honoraires de conseillers et les dépenses d'organisation	18 %
Respecter le principe de l'indépendance des entreprises commerciales et industrielles	18 %
Confier le financement des projets de développement économique exclusivement au gouvernement provincial	18 %

(Source : Perks, 1988)

Il ressort de ce sondage qu'en 1988, un nombre important de municipalités albertaines estimaient qu'elles devraient intervenir plus activement dans le domaine du développement économique. Certains des rôles mentionnés ci-dessus pourraient même appartenir à l'extrémité plus radicale du continuum d'initiatives (p. ex., avoir un intérêt financier dans des projets du secteur privé et des entreprises et constituer des sociétés de capital de risque). Toutefois, il semble aussi qu'un certain nombre de municipalités étaient d'avis qu'elles devraient jouer un rôle plus passif et confier plutôt le développement économique au secteur privé.

Le questionnaire de 1994 n'a été envoyé qu'aux municipalités. Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la population parmi les municipalités interrogées.

Tableau 1 : Ventilation des réponses de l'Alberta

Population	Nombre de réponses
100 000 +	1
50 000 à 99 999	2
10 000 à 49 999	4
5 000 à 9 999	3
Moins de 5 000	5
Total	15

Outre les municipalités, le gouvernement provincial et les deux organismes régionaux mentionnés précédemment, les autres principaux intervenants dans le processus de développement économique en Alberta sont les suivants : les chambres de commerce, les associations régionales de promotion du tourisme, les comités d'aide au développement des collectivités et les organismes d'amélioration des centres-villes. Le tableau 2 indique le service ou l'organisme chargé du développement économique.

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du Conseil	Organisme indépendant	Autres
100 000 +				1	
50 000 à 99 999	1		1		
10 000 à 49 999		2	1		1
5 000 à 9 999	2	1			
Moins de 5 000			3		2

* Dans la catégorie «Autres», mentionnons le bureau du gestionnaire municipal, le conseil de développement économique et le bureau de l'administrateur municipal

Tout comme dans bon nombre d'autres provinces, les petites municipalités interrogées confient généralement le développement économique à un comité du conseil municipal. La ville d'Edmonton vient d'adopter une stratégie qui a entraîné la création d'un nouvel organisme indépendant qui relève d'un conseil d'administration, Développement économique — Edmonton. Le maire d'Edmonton est le seul représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration, même si l'organisme est partiellement subventionné par la ville. Ce nouvel organisme a permis à l'administration locale de réunir quelques groupes de développement importants et est devenu le chef de file dans le domaine du développement économique local. Son indépendance de l'administration locale lui permet de fonctionner de façon efficace et efficiente, car ses activités sont régies par un conseil d'administration composé de représentants du secteur privé.

À Calgary, les fonctions de développement économique sont réparties entre deux organismes. La municipalité s'occupe de l'aménagement des terrains industriels, des transports en commun, des équipements publics et de la préservation du milieu naturel. Quant à elle, la Société de

développement économique de Calgary, une entreprise conjointe de la chambre de commerce et de l'administration municipale, intervient dans divers programmes, dont le programme d'expansion des exportations et celui d'aide aux entrepreneurs locaux, et participe aux foires commerciales.

Tableau 3 : Pourcentage de municipalités ayant adopté des plans ou des politiques de développement économique

Population	Pourcentage	Fréquence
100 000 +	100 %	1
50 000 à 99 999	50 %	1
10 000 à 49 999	100 %	4
5 000 à 9 999	67 %	2
Moins de 5 000	40 %	2

Comme on pouvait s'y attendre, les petites municipalités sont moins susceptibles que les autres d'adopter des politiques ou des plans de développement économique. L'autre municipalité qui appartient à la catégorie «50 000 à 99 999 habitants» est en train d'élaborer des politiques de développement économique et un plan stratégique.

**Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires
(Toutes réponses confondues)**

Développement économique Volet technique	Fréquence
Commercialisation	4
Aide — Marchés d'exportation	1
Prospection	1
Revitalisation du centre-ville	1
Fourniture d'infrastructures	1

La moitié des répondants à cette question ont souligné le besoin d'affecter davantage de ressources aux initiatives de commercialisation, une autre preuve du caractère plutôt conservateur des initiatives de développement économique.

Tableau 5 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	1
Un certain problème	6
Aucun problème	5

Étant donné, d'une part, l'adoption de la nouvelle *Loi sur les municipalités*, qui permettra aux collectivités d'offrir des stimulants financiers importants pour attirer de grands employeurs et, d'autre part, le nombre relativement faible d'organismes régionaux oeuvrant dans le domaine

du développement économique en Alberta, on pourrait penser que la concurrence intermunicipale constitue un problème important dans bien des régions de la province. Or, le tableau 5 révèle que cela n'est pas vraiment le cas.

Tableau 6 : Municipalités participant à des initiatives de concertation avec d'autres municipalités de la région

	Pourcentage
100 000 +	100 %
50 000 à 99 999	50 %
10 000 à 49 999	100 %
5 000 à 9 999	67 %
Moins de 5 000	20 %

Ces pourcentages sont très semblables à ceux du tableau illustrant le nombre de municipalités ayant adopté des politiques ou des plans de développement économique. Les initiatives de concertation comprennent notamment la création de comités consultatifs mixtes sur l'économie, la promotion du tourisme régional et l'appartenance à des organismes comme la Société de développement économique de la région métropolitaine d'Edmonton (qui regroupe 18 municipalités). Calgary et Edmonton ont limité toutes deux la concurrence pouvant exister entre les municipalités de banlieue en les regroupant. Par exemple, l'annexion des municipalités limitrophes de la ville de Calgary a permis à cette dernière de garder 94 % de la région métropolitaine de recensement dans les limites de la ville (O'Brien, 1993 : 60).

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Tableau 7 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	93	64	29	0	7	0
Vidéos promotionnelles	53	25	13	38	25	0
Stand dans une foire commerciale	67	40	30	10	20	0
Listes des emplacements industriels	67	40	50	10	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	60	11	22	44	22	0
Publicité à la radio ou à la télévision	40	17	50	33	0	0
Annuaire des entreprises locales	53	38	25	38	0	0

L'offre de dépliants et de trousse d'information constitue de loin l'outil de développement économique le plus populaire en Alberta. Viennent ensuite les listes des emplacements industriels et la participation à des foires commerciales. Toutes sortes de municipalités, quelle que soit leur taille, utilisent ces techniques. Seules les municipalités plus importantes réalisent des vidéos promotionnelles.

Tableau 8 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	60	33	22	44	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	73	45	27	27	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	67	30	30	40	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	20	0	33	0	67	0

Les municipalités de diverses tailles s'occupent de promouvoir leur aspect touristique. Les petites municipalités sont plus enclines à organiser et à promouvoir des festivals locaux, tandis que les grandes municipalités participent davantage à la promotion du tourisme régional.

Tableau 9 : Efficacité des améliorations générales de l'infrastructure locale — toutes populations confondues**AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	60	44	22	33	0	0
Amélioration des services sociaux	27	75	0	25	0	0
Amélioration du réseau routier	60	56	22	22	0	0
Amélioration des transports en commun	20	0	33	67	0	0
Amélioration des terrains de stationnement municipaux	20	0	67	0	33	0
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	20	0	0	67	33	0
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	20	33	0	67	0	0

Règle générale, les participants au sondage ne considèrent pas l'amélioration des infrastructures comme un outil de développement économique. Les techniques les plus populaires — amélioration ou agrandissement des installations récréatives et amélioration du réseau routier — sont généralement utilisées par les petites municipalités.

Tableau 10 : Efficacité des outils financiers — toutes populations confondues

OUTILS FINANCIERS

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	0	0	0	0	0	0
Prêt à une entreprise privée	0	0	0	0	0	0
Subvention ou exonération fiscale	13	50	0	0	0	50
Contribution à un fonds de placement	0	0	0	0	0	0
Caisse d'emprunt communautaire	0	0	0	0	0	0
Aide financière aux organismes à but non lucratif	33	40	20	40	0	0
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
Recherche d'investisseurs à l'étranger	13	50	50	0	0	0
Réduction du coût des services publics	0	0	0	0	0	0
Gel des impôts fonciers	0	0	0	0	0	0

Les municipalités interrogées n'ont pas souvent recours aux outils financiers. Cette situation, qui résulte probablement davantage d'un manque de ressources que de lois contraignantes, risque de changer considérablement après l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les municipalités*. À l'heure actuelle, la technique la plus répandue consiste à offrir une aide financière aux organismes à but non lucratif. Fait surprenant, la moitié des municipalités qui accordent des exonérations fiscales aux entreprises privées trouvent cette technique très utile, alors que l'autre moitié estime qu'elle nuit au développement économique de la collectivité.

Tableau 11 : Techniques que les municipalités albertaines utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Aucune restriction législative	2
Aide — Programmes de prêts-actions et de prêts aux petites entreprises	1
Subventions d'immobilisations aux nouvelles entreprises	1
Liberté d'action accrue pour participer à des marchés comportant peu de risques	1

Il ressort des réponses à cette question que certaines municipalités interrogées estimaient que la pénurie de ressources, et non les lois en vigueur, est à l'origine du problème. Certains participants au sondage ont précisé qu'ils voudraient pouvoir mieux venir en aide aux nouvelles entreprises.

Tableau 12 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Aider les nouvelles entreprises	2
Faciliter et promouvoir grandement le développement	1
Jouer un rôle clé et créer un climat propice aux affaires	1
Rationaliser le processus d'approbation du développement	1
Offrir des possibilités de démarrage accrues	1
Faciliter, au besoin, l'obtention de terrains ou d'installations	1
Encourager l'expansion des entreprises existantes	1
Contribuer à promouvoir l'essor économique	1

D'après les résultats du tableau 12, il semblerait que les municipalités de l'Alberta veuillent jouer un rôle plus dynamique dans le domaine du développement économique, désir que confirment d'ailleurs les résultats de l'enquête réalisée en 1988. Aucune municipalité n'a préconisé l'adoption d'un rôle passif. Cela reflète à la fois le caractère permissif des lois en vigueur, et de la nouvelle loi qui entrera bientôt en vigueur, et le besoin pour les municipalités de l'Alberta d'assurer elles-mêmes leur propre croissance économique, étant donné que personne d'autre ne s'en occupera. Toutefois, dans bien des cas, le succès économique d'une localité est indépendant du contrôle de l'administration locale.

Lethbridge qui, selon le *Report on Business* de 1994, constituait l'une des meilleures villes d'affaires au Canada, n'a pas mis sur pied un service de développement économique. La plupart des caractéristiques de la ville qui attirent les investisseurs échappent au contrôle de la municipalité. Une main-d'œuvre qualifiée et adaptable, un taux de syndicalisation faible et la présence d'une université et d'un collège communautaire, voilà ce qui a aidé Lethbridge à attirer des entreprises comme Pratt & Whitney, qui a ouvert une usine de moteurs d'avion de 145 millions de dollars (Walmsley, 1994 : 50).

Autres points saillants — Municipalités de l'Alberta

- Peu de municipalités entretiennent des relations avec les entreprises locales (le pourcentage le plus élevé est de 47 % — ces municipalités ont mis sur pied des comités du conseil chargés des relations avec les entreprises ou fournissent des conseils aux petites entreprises).
- 53 % des répondants — principalement de grandes municipalités — ont mis sur pied des initiatives de revitalisation des centres-villes.
- L'adoption de règlements sur le zonage industriel (60 % des répondants) et le contrôle de l'affichage (53 %) constitue une autre technique qu'utilisent plus de la moitié des municipalités interrogées. Une municipalité a pris, avec succès, de nouveaux arrêtés en matière de contrôle de l'affichage pour accroître l'attrait de la localité.
- Règle générale, les municipalités qui ont pris part au sondage ne semblent pas participer activement au développement économique.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités de l'Alberta

Foires commerciales locales
(Okotoks)

L'organisation d'une foire commerciale mettant en vedette les biens et services que les entreprises locales peuvent fournir à la collectivité a permis de mieux faire connaître ces entreprises et de sensibiliser la population au besoin de les appuyer.

Infrastructure de télécommunications
(Beaumont)

L'administration locale entretient des rapports avec la société de téléphone du gouvernement de l'Alberta pour veiller à ce que la municipalité possède les infrastructures nécessaires pour fournir des lignes téléphoniques supplémentaires (maisons dotées d'un ordinateur, par exemple).

Parc de recherche et incubateur d'entreprises
(Edmonton)

Développement économique — Edmonton exploite un parc de recherche, qui est en fait une réserve foncière à l'intention d'industries spécialisées, et un centre de technologie avancée, qui constitue un incubateur d'entreprises de haute technologie.

Saskatchewan

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

La structure urbaine de la Saskatchewan est quelque peu dichotomique. En effet, il existe deux grandes agglomérations urbaines — Saskatoon et Regina — mais aucune ville ayant entre 40 000 et 125 000 habitants. La plupart des autres collectivités de la province sont des collectivités rurales et le nombre élevé de structures de développement économique régional en témoigne. Par le passé, l'économie de la province reposait sur l'agriculture et l'exploitation des mines, mais les grandes agglomérations essaient maintenant de se spécialiser dans le secteur tertiaire, comme les télécommunications et la technologie de l'information (Regina Economic Development Authority, 1991).

Les offices de développement économique régional représentent des initiatives de concertation populaire que le gouvernement provincial a récemment mises sur pied pour aider les collectivités à aborder la question du développement économique d'une façon coordonnée. Leur objectif est le suivant : constituer une structure permettant aux administrations locales, aux entreprises et aux autres organismes communautaires d'une région donnée d'élaborer conjointement une vision économique pour leur région (Saskatchewan Economic Development, 1993 : 1). Le gouvernement provincial espère que dans un proche avenir, la plupart des municipalités et régions de la province auront volontairement créé de tels offices. Jusqu'à présent, les intervenants régionaux ont constitué sept offices, qu'ils administrent eux-mêmes. Le gouvernement provincial accorde une aide financière à ces offices à leur création, mais on espère que ceux-ci atteindront leur autonomie financière bientôt en obtenant des fonds de diverses sources, comme les administrations locales et le milieu des affaires, l'achat d'actions dans des entreprises, la vente de produits, des campagnes de financement et la location d'équipement et d'installations (Saskatchewan Economic Development, 1993 : 17).

En Saskatchewan, les activités de développement économique sont assurées, au niveau local, par les services de développement économique des municipalités, les offices de développement économique local ou régional et les sociétés de développement rural.

Le tableau qui suit illustre la répartition des réponses à notre sondage.

Population	Nombre de réponses
100 000 +	2
10 000 à 49 999	4
5 000 à 9 999	1
Moins de 5 000	1
Total	8

Total des réponses = 8 municipalités + 1 office de développement économique régional + 1 société de développement économique

La très grande majorité des participants au sondage (88 %) ont adopté des politiques ou des plans de développement économique.

	Serv. de. dév. éc.	Office de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.
100 000 +		2	
10 000 à 49 999	3		1
5 000 à 9 999	1		
Moins de 5 000	1		

Les deux grandes agglomérations urbaines de la Saskatchewan ont mis sur pied des offices de développement économique indépendants. L'office de développement économique de Regina,

créé en 1989, est entièrement financé par la ville et convient particulièrement bien aux initiatives locales. Avant 1989, quand la ville s'occupait directement du développement économique, les relations entre les autorités municipales et le milieu des affaires étaient tendues (Regina Economic Development Authority, 1991 : 2). Depuis la création de l'office de développement économique, la ville a pu profiter des connaissances et de l'expérience des entrepreneurs de la localité et des citoyens, tout en exerçant une certaine surveillance sur les activités de l'office par l'intermédiaire de ses représentants au sein du conseil d'administration. La ville concentre maintenant ses efforts sur l'aménagement du territoire pour que les réserves foncières d'aujourd'hui et de demain puissent répondre aux exigences prévues en matière de développement commercial et industriel (City of Regina, 1994 : 69).

Parmi les autres intervenants pertinents dans le domaine du développement économique en Saskatchewan, mentionnons les chambres de commerce, le gouvernement provincial, les universités, les organismes industriels, les agents immobiliers commerciaux, les offices de tourisme, les comités d'aide au développement des collectivités, et les zones d'amélioration commerciale.

**Tableau 3 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires
(toutes réponses confondues)**

Développement économique	Volet technique	Fréquence
Visite aux entreprises		2
Maintien d'entreprises		2
Développement d'infrastructures		1
Relations avec les petites entreprises		1
Étude de marché sur le commerce de détail		1
Élaboration d'un plan stratégique		1
Dégrèvements fiscaux pendant une période plus longue		1
Aide financière aux nouvelles entreprises ou aux entreprises en expansion		1

Pratiquement la plupart des techniques mentionnées ci-dessus aident les entreprises locales et les nouvelles entreprises et améliorent le contexte dans lequel elles fonctionnent, ce qui témoigne de l'importance que les municipalités interrogées accordent à la croissance économique en favorisant l'essor des entreprises indigènes.

Tableau 4 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?
(toutes catégories confondues)

	Fréquence
Problème important	0
Un certain problème	5
Aucun problème	5
Ne sais pas	0

Le fait que la concurrence intermunicipale ne constitue pas un problème important témoigne du bon fonctionnement des efforts de concertation au niveau régional. Plus de 75 % des municipalités locales interrogées participent à diverses initiatives de concertation avec les autres municipalités de la région (entreprises touristiques communes, comités de développement économique régional) ou font partie de sociétés de développement rural et de commissions d'aménagement du district.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

La présente partie porte sur huit municipalités et une société de développement rural.

Tableau 5 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	100	44	44	11	0	0
Vidéos promotionnelles	67	0	33	33	33	0
Stand dans une foire commerciale	89	0	25	63	0	13
Listes des emplacements industriels	78	29	29	43	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	100	0	33	33	33	0
Publicité à la radio ou à la télévision	44	0	50	50	0	0
Annuaire des entreprises locales	67	33	33	33	0	0

Les municipalités de la Saskatchewan, tout comme celles de bon nombre de provinces, utilisent beaucoup les techniques de marketing, et plus particulièrement les suivantes : offre de dépliants d'information, participation à des foires commerciales et publicité dans les journaux et bulletins. Les répondants estiment que les dépliants d'information sont très efficaces (44 %) ou efficaces (44 %). La parution fréquente d'annonces dans les journaux (100 %) de même que la réalisation de vidéos promotionnelles (67 %) sont quelque peu surprenantes, compte tenu des frais que ces techniques supposent.

Tableau 6 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	100	44	44	11	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	100	44	33	22	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	100	56	0	44	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	56	20	40	40	0	0

Toutes les municipalités interrogées s'occupent activement de la promotion du tourisme dans leur territoire, et toutes considèrent cette technique très efficace ou efficace. Les agglomérations comptant entre 10 000 et 30 000 habitants jugent cette technique particulièrement efficace.

Tableau 7 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — toutes populations confondues**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	67	17	17	67	0	0
Conseils aux petites entreprises	78	0	71	29	0	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	22	100	0	0	0	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	67	50	17	33	0	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	89	50	25	25	0	0
Programme de visite d'entreprises	67	50	17	33	0	0

Les municipalités de la Saskatchewan qui ont participé au sondage entretiennent des relations suivies avec les entreprises locales et cherchent à les promouvoir.

Tableau 8 : Efficacité des techniques de stimulation des relations d'affaires au niveau local — toutes populations confondues

STIMULATION DES RELATIONS D'AFFAIRES AU NIVEAU LOCAL

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Programme de remplacement des importations	56	20	60	0	20	0
Politique municipale d'achat «sur place»	67	17	50	17	17	0
Programme de sources d'approvisionnement	67	33	50	17	0	0

Estevan (10 000 habitants en 1991) a adopté un programme de remplacement des importations en 1989. Ce programme, qui consiste essentiellement en une activité de liaison — on essaie de trouver dans la localité un fournisseur qui peut répondre aux besoins d'un acheteur — comporte trois volets : 1) réalisation d'un annuaire d'entreprises au niveau local, 2) contre-exposition et 3) activités de liaison intenses. Dans le cadre de la contre-exposition, on invite les entreprises locales à rencontrer les agents d'approvisionnement de grandes sociétés et d'organismes gouvernementaux pour discuter des modalités de vente de leurs produits (Estevan Economic Development Board, 1992).

Un peu plus de 50 % des municipalités ont adopté un programme de remplacement des importations et 20 % d'entre elles considèrent cette technique inefficace. Les deux autres techniques de cette catégorie sont utilisées par un pourcentage relativement élevé de municipalités interrogées et leur taux d'efficacité est réparti le long du continuum d'efficacité.

Tableau 9 : Efficacité de l'amélioration des équipements collectifs — toutes populations confondues

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Gestion de musées locaux, etc.	100	22	67	11	0	0
Gestion d'autres types d'équipements culturels	67	33	50	17	0	0
Améliorations à l'environnement naturel	89	0	88	12	0	0

Étant donné que les municipalités interrogées s'occupent énormément de promotion du tourisme, il n'est pas surprenant qu'elles accordent aussi une grande importance à l'amélioration des équipements collectifs.

Tableau 10 : Efficacité des outils financiers — toutes populations confondues**OUTILS FINANCIERS**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	11	0	100	0	0	0
Prêt à une entreprise privée	11	0	100	0	0	0
Subvention ou exonération fiscale	78	57	29	14	0	0
Contribution à un fonds de placement	44	50	25	25	0	0
Caisse d'emprunt communautaire	44	50	25	0	25	0
Aide financière aux organismes à but non lucratif	33	33	33	33	0	0
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	22	0	100	0	0	0
Recherche d'investisseurs à l'étranger	33	33	67	0	0	0
Réduction du coût des services publics	11	100	0	0	0	0
Gel des impôts fonciers	22	100	0	0	0	0

Les municipalités interrogées de la Saskatchewan offrent davantage de stimulants financiers que celles d'autres provinces. 78 % des répondants accordent des subventions aux entreprises privées ou les exonèrent d'impôts. Plus de la moitié d'entre eux considèrent cette technique très efficace.

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités**Tableau 11 : Techniques que les municipalités de la Saskatchewan utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées**

Techniques	Fréquence
Stimulants plus souples	1
Participation à des fonds de placement pour le lancement de nouvelles entreprises	1
Aucun obstacle législatif	1
Possibilité, pour les municipalités, d'adhérer au groupe économique de leur choix	1
Programme d'industries artisanales	1

Les municipalités interrogées n'ont pas toutes répondu à cette question et aucun lien commun ne semble se dégager des réponses qui nous sont parvenues. Une municipalité estimait que les restrictions législatives ne posaient pas un problème et une autre considérait que les municipalités devraient pouvoir adhérer à l'organisme de développement économique de leur choix et que les offices de développement économique régional correspondaient en réalité à une démarche imposée par le gouvernement provincial.

Tableau 12 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Faciliter les initiatives	3
Coordonner les initiatives	2
Faire office d'agent de liaison	2
Créer un climat commercial positif	1
Offrir une infrastructure de qualité	1
Résoudre le problème des taxes professionnelles élevées	1
Aider les entreprises existantes	1
Promouvoir la collectivité	1
Recruter/Aider de nouvelles entreprises	1
Constituer des partenariats avec d'autres groupes	1
Mobiliser les mouvements populaires/les investissements locaux	1

* plus d'un rôle par réponse est possible

Les municipalités interrogées ont souvent donné plus d'une réponse. Toutes les réponses donnent à penser que la municipalité devrait intervenir plus activement dans le domaine du développement économique, mais seulement pour faciliter et coordonner les initiatives des entreprises privées et des groupes communautaires locaux.

Autres points saillants du sondage — Municipalités de la Saskatchewan

- 89 % des municipalités ont entrepris d'améliorer leurs installations récréatives, le réseau routier et les systèmes d'égouts et de traitement des eaux usées pour faciliter les initiatives de développement économique.
- Un peu plus de la moitié des répondants ont mis sur pied des zones d'amélioration commerciale et adopté des programmes de revitalisation du centre-ville, techniques qu'ils considèrent assez efficaces.
- 78 % des participants au sondage ont pris des arrêtés en matière de zonage industriel et de contrôle de l'affichage, techniques jugées peu efficaces. Un nombre élevé d'agglomérations importantes de la province ont adopté des politiques en vue d'accélérer le processus de développement (technique jugée très efficace).
- 89 % des municipalités vendent des terrains commerciaux (67 % vendent des terrains industriels) à des promoteurs. Peu de répondants ont mis sur pied des incubateurs d'entreprises.
- La catégorie «Formation et autres services» est la moins utilisée.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités de la Saskatchewan

Programme d'ambassadeur
(Yorkton)

Les pouvoirs publics locaux invitent des dirigeants d'entreprise importants à promouvoir la municipalité pendant leurs déplacements et reconnaissent officiellement ce rôle d'ambassadeur en leur donnant un insigne spécial, des cartes d'affaires et une proclamation.

Plantation d'arbres
(North Battleford)

Le bureau de développement économique a demandé aux entrepreneurs locaux de participer à une grande opération de nettoyage et d'aménagement paysager de la rue principale. Cette initiative illustre le rôle important que le secteur privé peut jouer dans des projets de développement économique.

Programme d'emploi et de formation
des autochtones
(Lloydminster)

Grâce à ce programme, des autochtones peuvent se trouver des emplois dans la collectivité. Ceux qui en ont besoin peuvent s'inscrire à un cours d'aptitudes à la vie quotidienne. Au cours des trois dernières années, plus de 1 000 personnes ont pu se trouver un emploi grâce à ce programme, ce qui a permis de redonner une certaine fierté à la collectivité autochtone et de réduire les problèmes sociaux qui sévissaient dans la réserve.

Manitoba

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches

La hiérarchie urbaine du Manitoba se divise comme suit : la ville de Winnipeg (avec 615 000 habitants) et les autres municipalités de la province, plus rurales. La municipalité qui vient au deuxième rang en terme de population est la ville de Brandon (40 000 habitants). Cette dichotomie transparait dans la structure même du gouvernement provincial, qui a créé un ministère distinct à l'intention de Winnipeg (ministère des Affaires urbaines du Manitoba). Le ministère du Développement rural, quant à lui, s'occupe des autres municipalités. Le principal avantage de ce système est le suivant : la ville de Winnipeg n'est pas assujettie à tous les règlements qui s'appliquent aux autres municipalités de la province (Sancton, 1994 : 21). Un examen des lois pertinentes révèle que la *Loi sur la ville de Winnipeg* offre une plus grande liberté d'action aux autorités municipales que la loi qui régit les autres municipalités de la province. En outre, l'existence d'un ministère chargé de la ville de Winnipeg permet au gouvernement provincial de se concentrer davantage sur la revitalisation de la plus grande ville du Manitoba. L'Opération centre-ville de Winnipeg, la Corporation de développement du Nord de l'avenue Portage et la Corporation de renouvellement de la Fourche constituent des exemples d'accords efficaces entre les trois paliers de gouvernement. L'entente sur le développement de Winnipeg remplacera éventuellement les accords sur l'Opération centre-ville de Winnipeg. Il s'agit d'un projet d'entente de cinq ans en vertu duquel chaque palier de gouvernement s'engage

à affecter 25 millions de dollars à trois grands secteurs : le développement économique, la mise en valeur de la main-d'oeuvre, et le développement communautaire (Manitoba Urban Affairs, 1994).

Le ministère du Développement rural du Manitoba a instauré un certain nombre de programmes pour faciliter l'essor et le développement économiques des collectivités rurales. Le programme Choix communautaires encourage les membres de diverses collectivités à élaborer ensemble une vision et un plan stratégique communs pour l'avenir du secteur en question (à l'heure actuelle, 58 tables rondes communautaires regroupant 101 municipalités existent en milieu rural — Manitoba Rural Development, 1994). L'initiative stimulant le développement économique rural désigne un programme qui investit les recettes du vidéopoker dans l'économie locale. Cette initiative comprend en tout un programme d'étude de faisabilité, un programme de développement de l'infrastructure, un programme d'appui au développement, un programme de consultation par des étudiants inscrits à la maîtrise en administration des affaires et un programme Partenaires des jeunes (Manitoba Rural Development, 1993). Le gouvernement provincial affecte également une partie des recettes du vidéopoker au développement économique de la ville de Winnipeg. Par exemple, grâce à ces fonds, l'administration locale a mis sur pied trois organismes : Winnipeg 2000 — Société de développement économique de Winnipeg, Tourisme Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg. Finalement, le Programme d'obligations de développement rural, que garantit le gouvernement provincial, constitue une autre façon de stimuler l'investissement au niveau local. Les collectivités locales du Manitoba peuvent constituer des sociétés émettrices d'obligations de développement rural, qui choisissent divers projets d'investissement. Une fois approuvées, les obligations sont mises en vente. Le taux de rendement est fonction du succès du projet (Manitoba Rural Development, 1991).

Le ministère du Développement rural procède actuellement à l'examen du système de prestation de services économiques au niveau local pour déterminer s'il existe de meilleures méthodes de collaboration entre les organismes locaux et régionaux pour promouvoir le développement économique dans les régions.

Nous avons envoyé le questionnaire aux municipalités ainsi qu'à un certain nombre de sociétés de développement régional. Ces sociétés, financées par le gouvernement provincial (75 %) et les municipalités membres, relèvent d'un conseil d'administration composé de représentants nommés par les municipalités. Le tableau 1 illustre le taux de réponses des municipalités du Manitoba, selon leur taille.

Tableau 1 : Ventilation des réponses du Manitoba

Population	Nombre de réponses	
	Municipalités	Organismes régionaux
100 000 +	1	
10 000 à 49 999	3	4
5 000 à 9 999	2	
Moins de 5 000	4	
Total	9	4

Nombre total de répondants = 14

Les autres partenaires pertinents dans le processus de développement économique au Manitoba sont les suivants : le gouvernement provincial, les chambres de commerce, les comités d'aide au développement des collectivités, les conseils de tribu et le «Northern Manitoba Business Institute» (groupes des Premières nations). Règle générale, le Manitoba semble être en train d'adopter des techniques de développement économique communautaire. Une des grandes municipalités qui a participé au sondage a récemment fermé son bureau de développement économique et confié ce programme à une structure de développement communautaire, processus qui a favorisé la participation accrue des divers intéressés et a été couronné de succès.

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du conseil	Organisme indépendant
100 000 +		1		1
10 000 à 49 999	3		2	
5 000 à 9 999				1
Moins de 5 000				2

Les municipalités plus importantes qui ont participé au sondage mettent en oeuvre des initiatives par le truchement de services de développement économique et de comités du conseil municipal, alors que les municipalités plus petites confient généralement leur développement à des sociétés de développement régional. Outre son service d'urbanisme, la ville de Winnipeg a récemment mis sur pied un organisme, Winnipeg 2000, qui réunit notamment des représentants d'entreprises, du gouvernement, du monde du travail et du monde de l'éducation, et des dirigeants communautaires.

Tableau 3 : Pourcentage de municipalités ayant adopté des plans ou des politiques de développement économique

Population	Pourcentage
100 000 +	100 %
10 000 à 49 999	100 %
5 000 à 9 999	0 %
Moins de 5 000	25 %

Le nombre plutôt faible de municipalités qui ont adopté des politiques ou des plans de développement économique est représentatif de la taille des municipalités de la province et de l'adoption d'un certain nombre d'initiatives de développement économique régional en milieu rural par le gouvernement provincial.

Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires (toutes réponses confondues)

Développement économique Volet technique	Fréquence
Commercialisation	3
Développement des petites entreprises	2
Contacts directs avec les représentants des paliers supérieurs du gouvernement	1
Stimulants en espèces aux nouvelles entreprises	1
Aide aux entreprises existantes	1
Essor du tourisme au niveau régional	1

Les municipalités et les organismes de développement économique régional qui ont participé au sondage affecteraient davantage de temps et d'argent aux initiatives de commercialisation et à celles favorisant l'essor des petites entreprises.

Tableau 5 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème? (toutes réponses confondues)

	Fréquence
Problème important	1
Un certain problème	7
Aucun problème	5

Contrairement à l'Alberta, le Manitoba possède un vaste réseau d'organismes de développement économique régional. On serait donc porté à penser que ce système réduit quelque peu le problème de la concurrence intermunicipale. Les résultats du tableau 5 révèlent qu'un bon nombre de participants ne considèrent pas ce genre de concurrence comme un problème

important, juste assez important. Un participant à l'enquête estimait que les sociétés de développement économique régional étaient relativement inefficaces, car elles se composent de dirigeants communautaires de municipalités de la région dont la première priorité consiste à favoriser le développement de leur propre collectivité.

Tableau 6 : Municipalités participant à des initiatives de concertation avec d'autres municipalités de la région

	Pourcentage
100 000 +	0 %
10 000 à 49 999	33 %
5 000 à 9 999	50 %
Moins de 5 000	75 %

Parmi les activités de concertation, mentionnons la participation à des sociétés de développement régional, le partage de certaines installations municipales (lieu d'évacuation des déchets pour la région, etc.) et les groupes d'aide au développement des collectivités. Les petites municipalités font généralement partie d'organismes de développement régional, car elles peuvent mettre leurs ressources en commun pour atteindre un même but.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Les municipalités qui ont participé au sondage n'interviennent pas beaucoup dans le développement économique en raison, d'une part, des activités des organismes de développement régional et, d'autre part, de la tendance à favoriser le développement communautaire.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
 Centre for Intergovernmental Research

Tableau 7 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations et municipalités confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	67	33	17	33	17	0
Vidéos promotionnelles	44	25	25	25	25	0
Stand dans une foire commerciale	44	25	25	50	0	0
Listes des emplacements industriels	44	50	25	0	25	0
Annonces — bulletins, journaux, etc.	33	0	0	33	67	0
Publicité à la radio ou à la télévision	11	0	0	0	100	0
Annuaire des entreprises locales	33	33	33	33	0	0

Deux tiers des participants au sondage fournissent des dépliants d'information, ce qui constitue un pourcentage inférieur à celui de la plupart des autres provinces. Un pourcentage relativement faible de municipalités utilisent les autres techniques de cette catégorie, qui ne jouit pas du même taux de popularité que dans le reste du pays.

Tableau 8 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations et municipalités confondues

PROMOTION DU TOURISME

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	44	25	50	0	25	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	67	17	50	33	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	67	17	17	67	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	0	0	0	0	0	0

Les municipalités organisent des initiatives de promotion du tourisme pour favoriser leur essor économique. La ville de Winnipeg a mis sur pied un organisme important de développement économique, Tourisme Winnipeg. Ces techniques ne sont pas jugées très efficaces.

Parmi les autres techniques qu'utilisent plus de la moitié des municipalités interrogées, mentionnons les politiques municipales d'achat «sur place» (56 %) et les programmes d'amélioration ou d'agrandissement des installations récréatives (56 %). La plupart des municipalités interrogées n'utilisent aucun outil financier pour assurer leur développement économique, si ce n'est accorder une aide financière à des organismes à but non lucratif (11 %).

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

CIRUR

Techniques de développement économique qu'utilisent les organismes de développement régional

Tableau 9 : Efficacité des techniques de marketing — Organismes régionaux

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	75	33	0	33	33	0
Vidéos promotionnelles	50	0	0	0	100	0
Stand à des foires commerciales	75	0	0	100	0	0
Listes des emplacements industriels	50	50	50	0	0	0
Annonces — bulletins, journaux, etc.	50	0	50	50	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	25	0	0	0	100	0
Annuaire des entreprises locales	75	0	33	33	33	0

Trois des quatre organismes de développement régional qui ont participé au sondage utilisent trois techniques de marketing : dépliants, participation à des foires commerciales et publication d'annuaires d'entreprises locales. Aucune de ces techniques n'est jugée très efficace.

Tableau 10 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — Organismes régionaux

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	25	0	0	100	0	0
Conseils aux petites entreprises	75	33	33	0	33	0
Services d'ombudsman pour les entreprises	25	0	0	100	0	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	75	33	0	33	33	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	75	0	33	67	0	0
Programme de visite d'entreprises	50	50	50	0	0	0

Les organismes de développement économique régional collaborent activement avec les entreprises locales, comme l'illustre le tableau 10. Trois d'entre eux ont également mis sur pied des programmes de remplacement des importations.

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités

Tableau 11 : Techniques que les municipalités du Manitoba utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Prestation de programmes des paliers supérieurs du gouvernement	1
Réductions fiscales/des frais des services publics pour les entreprises	1
Stimulants fiscaux pour les industries	1
Émission d'obligations municipales	1
Augmentation des niveaux d'aide financière	1

Quatre des cinq réponses ont trait aux stimulants financiers, alors que l'autre exprime le souhait d'un plus grand contrôle sur l'affectation des crédits des paliers supérieurs du gouvernement.

Tableau 12 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
<i>Municipalités</i>	
Faciliter le développement	2
Organiser le regroupement des ressources des secteurs public et privé	1
Coordonner les efforts des organismes communautaires	1
S'il y a lieu, assumer certains risques	1
Jouer un rôle de chef de file	1
<i>Organismes régionaux</i>	
Fournir l'infrastructure nécessaire	1
Conclure des partenariats avec les groupes de développement économique communautaire	1
Jouer un rôle clé en ce qui concerne la création d'un milieu propice	1
Financer les organismes sans lien de dépendance	1

Comme on pourrait s'y attendre, les organismes régionaux favorisent généralement une diminution du rôle des municipalités dans le domaine du développement économique — elles devraient se contenter de fournir les infrastructures et de financer d'autres organismes. Un des organismes régionaux estime que l'ensemble de la population, y compris les municipalités, ne comprend pas l'utilité des initiatives de développement économique communautaire. Les municipalités, quant à elles, croient qu'elles devraient faciliter et coordonner le développement. Un répondant est d'avis que les municipalités devraient participer davantage à la formulation des programmes de développement économique.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités du Manitoba

Créneaux spécifiques dans des foires commerciales
(Thompson)

Tests de produits d'hiver dans des foires commerciales

Gestion des terres
(Thompson)

Vente de terrains industriels à un dollar

Programme de mise en chantier de logements
(Steinbach)

Répertoire d'industries de technologie de pointe
(Société de développement Pembina Valley, Altona)

Renseignements sur des conférences et des séminaires sur l'expansion économique et les programmes de remplacement des importations

(Société de développement régional Eastman, Beauséjour)

Ontario

L'Ontario, qui compte près du tiers de la population du pays, est le moteur économique de l'ensemble du Canada. C'est là qu'on retrouve la base industrielle la plus forte (et plus particulièrement l'industrie de l'automobile, dans le sud de la province), un secteur tertiaire important, et un certain nombre d'industries primaires, comme l'exploitation des mines et des forêts dans le nord de la province et l'agriculture dans la région du Niagara. L'Ontario est le troisième partenaire commercial des États-Unis et attire davantage d'investissements de l'étranger que toute autre province (EDCO, 1994 : 9). Les grands projets de développement et de recherche qui y sont menés contribuent également à la force de l'économie ontarienne. Par exemple, l'Ontario réalise plus de 66 % des initiatives de recherche et de développement en informatique du Canada (EDCO, 1994 : 15).

Près de la moitié de toutes les municipalités de 50 000 habitants et plus du Canada se situent en Ontario, et plus de la moitié d'entre elles se trouvent en fait dans la région du Grand Toronto.

En raison du nombre considérable de grandes municipalités dans la province, nombre d'administrations locales et régionales ont mis sur pied leur propre bureau de développement économique. Le «Economic Developers Council of Ontario» a étudié dernièrement le partage des responsabilités entre les administrations locales et régionales et est venu à la conclusion que la plupart des initiatives de développement économique sont entreprises par les administrations locales et régionales là où elles coexistent, surtout dans les domaines du maintien des entreprises, du tourisme et de la commercialisation (Britten, 1994 : ii). Cette situation nous porte donc à nous interroger sur le problème du double emploi en Ontario. Certains organismes intermunicipaux, comme le «Diamond Triangle Economic Development Corporation», qui englobe trois municipalités, mais non l'ensemble d'une région politique, interviennent également dans le domaine du développement économique. Des organismes «suprarégionaux» mènent également des activités de développement économique, dont le «Ontario East Group», la région du Grand Toronto et le «North-Western Ontario Development Network» (Britten, 1994 : 29). Ces groupes encouragent la coopération et la coordination des efforts dans leur territoire et se composent de municipalités régionales et locales et d'autres groupements intéressés. Ils participent à toutes sortes d'activités, y compris des foires commerciales et des séminaires, réalisent des dépliants d'information générale et accueillent des conférences.

Nous avons envoyé le questionnaire à des administrations locales, des municipalités régionales, des comtés et des organismes de développement économique régional. Nous avons trouvé le nom des personnes-ressources dans le répertoire du développement économique du «Economic

Developers Council of Ontario» et dans le répertoire des municipalités de l'Ontario. Le tableau ci-dessous illustre le nombre de réponses reçues, selon la taille et la nature de la municipalité.

Population	Municipalités de palier inférieur	Municipalités régionales, comtés et organismes régionaux
	Nombre de réponses	Nombre de réponses
100 000 +	15	8
50 000 à 99 999	6	2
10 000 à 49 999	11	2
5 000 à 9 999	4	1
Moins de 5 000	4	
Total	40	13

Total des réponses = 53

Outre les administrations locales et les municipalités régionales, les principaux intervenants sont les suivants : les chambres de commerce, les offices et bureaux de tourisme, les conseils de zones d'amélioration commerciale, les universités et collèges locaux, les associations de gens d'affaires du centre-ville, les sociétés de développement communautaire, les comités d'aide au développement des collectivités et les centres d'aide aux entreprises. Le gouvernement provincial, même s'il n'est pas mentionné dans les réponses, joue un rôle clé dans le développement économique grâce à un certain nombre de stimulants financiers et de programmes de formation à l'intention des entrepreneurs.

Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales

	Adm. locales	Mun. régionales
100 000 +	93 %	88 %
50 000 à 99 999	100 %	100 %
10 000 à 49 999	73 %	100 %
5 000 à 9 999	75 %	100 %
Moins de 5 000	50 %	

Règle générale, les grandes municipalités et surtout les municipalités régionales et les comtés sont plus susceptibles d'adopter des stratégies ou des politiques de développement économique. De nombreuses municipalités moyennes ou plus importantes qui n'avaient pas encore adopté de plans stratégiques étaient en train d'en élaborer un lorsque nous avons envoyé le questionnaire.

Tableau 3 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Comité du conseil	Sect. du serv. d'urb.	Autres
100 000 +	87 %	13 %	20 %	
50 000 à 99 999	83 %		17 %	17 %
10 000 à 49 999	37 %	18 %	18 %	37 %
5 000 à 9 999	50 %	25 %		25 %
Moins de 5 000		75 %	25 %	

* certaines municipalités ont confié les activités de développement économique à plus d'un service

** La catégorie «Autres» comprend les sociétés de développement économique distinctes de même que les bureaux de directeur administratif qui entreprennent des initiatives de développement économique.

Les grandes municipalités possèdent généralement les ressources nécessaires pour mettre sur pied leur propre service de développement économique, alors que les petites municipalités confient le développement économique à un comité du conseil municipal. Les municipalités d'importance moyenne sont plus susceptibles que les autres de faire appel à des sociétés de développement économique distinctes.

Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires (toutes réponses confondues)**Développement économique****Volet technique**

	Fréquence
Commercialisation	10
Visites d'entreprises	10
Associations stratégiques	3
Recherches et collecte de données	3
Expansion des exportations	3
Fourniture de terrains industriels	2
Évaluation foncière et fiscalité	1
Financement de nouvelles entreprises	1
Transfert de la technologie	1
Constitution de capital de risque	1
Incubateur d'entreprises	1
Développement économique communautaire	1

Le taux élevé d'initiatives de commercialisation et de visites d'entreprises (entreprises existant dans la collectivité) témoigne de la tendance des municipalités canadiennes à adopter des stratégies de développement économique plutôt conservatrices et des contraintes d'ordre législatif dans ce domaine.

Tableau 5 : Pourcentage d'administrations locales participant à des initiatives de concertation avec d'autres municipalités

Population	Pourcentage
100 000 +	82 %
50 000 à 99 999	100 %
10 000 à 49 999	91 %
5 000 à 9 999	50 %
Moins de 5 000	25 %

Il convient de signaler que les petites municipalités ne participent généralement pas à ce genre de projets. Les initiatives de concertation entreprises comprennent notamment la participation à des foires commerciales, l'organisation de rencontres mensuelles d'agents de développement économique, des activités conjointes de commercialisation, la collecte en commun de données, et des initiatives mixtes de lobbying auprès des gouvernements provincial et fédéral. Ces initiatives de concertation prennent souvent la forme de groupes de travail du maire, composés de représentants de toutes les municipalités intéressées. Les participants au sondage ont également signalé le besoin d'améliorer les efforts de coopération et de coordination dans le secteur du développement économique entre les administrations locales et les gouvernements provincial et fédéral afin de réduire le double emploi des services et de mieux promouvoir les localités.

Tableau 6 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème? (toutes catégories confondues)

	Fréquence
Problème important	8
Un certain problème	12
Aucun problème	31
Ne sais pas	2

La plupart des municipalités de la région du Grand Toronto ont signalé que la concurrence intermunicipale constituait un problème important. Cette concurrence peut nuire à toutes les municipalités de la région, car les entreprises de l'extérieur peuvent soupçonner un climat commercial négatif dans une région où les municipalités ne travaillent pas ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Les possibilités de réseautage disparaissent et le manque de collaboration intermunicipale peut avoir des incidences négatives sur l'ensemble de la région. Quoiqu'il en soit, certains participants au sondage ont déclaré que ce type de concurrence ne peut être évité et qu'il peut même avoir des effets bénéfiques.

Les municipalités de la communauté urbaine de Toronto se sont plaintes d'un système fiscal inéquitable en vertu duquel elles doivent assumer les dépenses d'éducation, alors que le gouvernement provincial subventionne l'éducation dans les municipalités avoisinantes, ce qui permet à ces dernières de réduire les impôts fonciers frappant les entreprises. Les administrations régionales peuvent atténuer ces problèmes en favorisant la coopération dans leur territoire. Malheureusement, la région du Grand Toronto ne constitue pas une structure

d'administration locale et, par conséquent, la concurrence entre les municipalités de la communauté urbaine de Toronto et les municipalités des régions avoisinantes risque de se poursuivre jusqu'à ce que des initiatives plus dynamiques soient adoptées pour régler le problème. Le «Tri-Town Economic Development Group», un organisme à but non lucratif, a en fait été créé afin de réduire la concurrence entre les municipalités de la région. Un certain nombre de municipalités étaient en train de mettre sur pied leur propre société de développement économique lorsqu'elles ont décidé qu'il serait plus utile de mettre en commun leurs ressources et de promouvoir ensemble la région.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

La tendance générale qui se dégage dans la plupart des catégories de techniques de développement économique est la suivante : ce sont les municipalités importantes qui utilisent le plus de techniques, principalement parce qu'elles disposent des ressources nécessaires. Par exemple, dans le domaine de l'expansion des exportations, seules les villes d'importance moyenne ou de grande importance peuvent généralement conclure des accords internationaux.

Tableau 7 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues (municipalités de palier inférieur)

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	93	54	38	5	3	0
Vidéos promotionnelles	60	4	33	50	13	0
Stand dans une foire commerciale	80	19	31	44	6	0
Listes des emplacements industriels	88	60	29	6	3	3
Annonces - bulletins, journaux, etc.	73	14	28	45	14	0
Publicité à la radio ou à la télévision	33	31	0	31	38	0
Annuaire des entreprises locales	80	38	38	19	6	0

Les municipalités interrogées, quelle que soit leur taille, utilisent surtout les techniques de marketing. 93 % des répondants réalisent des dépliants décrivant les terrains industriels, l'infrastructure des transports et les installations mises en place pour améliorer la qualité de vie des habitants, technique que la majorité d'entre eux considèrent très efficace ou efficace. Un nombre très élevé de participants publient aussi des annuaires d'entreprises locales. Seule la sous-catégorie des annonces à la radio et à la télévision est peu utilisée, probablement en raison de ses frais élevés. Il convient également de signaler qu'un pourcentage relativement élevé de participants au sondage qui utilisent cette technique ne croient pas qu'elle soit particulièrement efficace. Finalement, un faible pourcentage de répondants croient que les listes des emplacements industriels nuisent au développement économique, principalement parce qu'il est toujours difficile de les tenir à jour.

Les municipalités régionales, les organismes régionaux et les comtés utilisent aussi nombre des techniques de cette catégorie. Tous les répondants régionaux publient des dépliants d'information et la majorité dressent des listes des emplacements industriels (92 %) et des annuaires d'entreprises locales (85 %). Un pourcentage élevé (85 %) possède les ressources nécessaires pour faire de la publicité à la radio ou à la télévision.

Tableau 8 : Activités de promotion du tourisme : pourcentage utilisé selon la population (municipalités locales)

PROMOTION DU TOURISME

	100 000 +	50 000 à 99 999	10 000 à 49 999	5 000 à 9 999	Moins de 5 000
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	27	83	58	50	33
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	47	83	50	100	67
Participation à la promotion du tourisme régional	40	83	42	25	0
Promotion de la région dans d'autres pays	27	83	25	0	0

Les pourcentages relativement faibles de la première colonne s'expliquent par le fait que bon nombre de grandes municipalités (plus de 100 000 habitants) ont mis sur pied leur propre office de tourisme. 85 % des municipalités régionales, des organismes régionaux et des comtés exercent des activités de promotion du tourisme, technique qu'ils jugent très efficace (73 %) ou efficace (27 %). Le même pourcentage de répondants font la promotion de leur région dans d'autres pays (mais seulement 18 % d'entre eux considèrent cette activité très efficace). L'organisation de festivals locaux et d'événements sportifs est plus répandue dans les petites municipalités, car les pouvoirs publics locaux doivent, en l'absence d'organiseurs, jouer un rôle de chef de file.

Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales

Tableau 9 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — toutes populations confondues

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	63	44	48	4	0	4
Conseils aux petites entreprises	65	54	31	8	4	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	38	53	33	7	7	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	43	53	41	0	0	6
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	70	39	29	25	4	0
Programme de visite d'entreprises	96	85	7	4	0	0

Le programme de visite d'entreprises constitue la technique de développement économique la plus populaire et la plus efficace, ce qui prouve que les municipalités de l'Ontario sont conscientes de l'importance d'assurer la croissance des entreprises existantes et de veiller à ce que l'administration locale réponde à leurs besoins. Les participants au sondage considèrent également que la création de comités chargés des relations avec les entreprises et l'offre de conseils aux petites entreprises sont des techniques très employées et très efficaces. En effet, 85 % des administrations locales et régionales ont mis sur pied des programmes pour offrir des conseils aux petites entreprises et toutes considéraient cette technique comme très efficace. Certains répondants jugeaient ces techniques nuisibles, car elles ne constituaient qu'une tribune permettant aux entreprises locales de se plaindre des impôts municipaux.

Tableau 10 : Efficacité des améliorations générales de l'infrastructure locale — toutes populations confondues

AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	75	20	57	20	3	0
Amélioration des services sociaux	30	17	50	25	8	0
Amélioration du réseau routier	80	28	53	13	6	0
Amélioration des transports en commun	43	24	35	41	0	0
Amélioration des terrains de stationnement municipaux	45	17	56	22	6	0
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	48	53	42	0	5	0
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	53	57	19	19	0	0

Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research

Comité intergouvernemental de recherches

La plupart des municipalités améliorent leur infrastructure locale pour offrir de meilleurs services à la population locale, ce qui a également un effet important sur le développement économique, car cette infrastructure constitue l'assise générale de l'essor économique de la collectivité. Les municipalités qui ont participé au sondage amélioraient leur réseau routier et amélioraient ou agrandissaient les installations récréatives, techniques qu'elles jugeaient très efficaces. La mise en place d'une infrastructure des télécommunications est considérée comme très efficace ou efficace par un pourcentage relativement élevé de répondants, et plus particulièrement parmi les municipalités comprenant entre 50 000 et 99 000 habitants.

Tableau 11 : Efficacité des améliorations commerciales spécifiques à des zones — toutes populations confondues

AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zones d'amélioration commerciale	68	41	30	30	0	0
Revitalisation du centre-ville	60	63	17	13	8	0
Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	50	30	30	30	5	5

Un nombre très élevé de municipalités ontariennes utilisent ces techniques dans une zone particulière de la ville, notamment le centre-ville, et les jugent très efficaces. Elles considèrent la revitalisation du centre-ville comme une activité particulièrement efficace, mais 5 % des répondants estiment que l'offre de stimulants à la préservation d'immeubles historiques nuit au développement économique en raison des restrictions imposées aux promoteurs.

Tableau 12 : Efficacité des outils financiers — toutes populations confondues

OUTILS FINANCIERS

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	10	25	0	25	50	0
Prêt à une entreprise privée	8	33	33	0	33	0
Subvention ou exonération fiscale	8	0	33	33	0	33
Contribution à un fonds de placement	8	33	0	67	0	0
Caisse d'emprunt communautaire	13	20	20	60	0	0
Aide financière aux organismes à but non lucratif	23	22	44	33	0	0
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	13	20	40	40	0	0
Recherche d'investisseurs à l'étranger	18	43	14	43	0	0
Réduction du coût des services publics	8	0	33	33	0	0
Gel des impôts fonciers	13	40	40	20	0	0

Étant donné que la *Loi sur les municipalités* de l'Ontario interdit la plupart des outils financiers énumérés au tableau 13, on serait en droit de s'attendre à ce que seul un faible pourcentage de répondants les utilise. La technique la plus répandue semble être l'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif. Certains répondants ont prétendu utiliser certaines des techniques illégales (elles bénéficient peut-être d'une dispense spéciale). Parmi les 8 % qui accordent une exonération fiscale ou des subventions, 33 % croient que ce type d'aide nuit au développement économique de la municipalité. Un sondage des municipalités ontariennes réalisé en 1992 révèle que 57 % d'entre elles voudraient pouvoir offrir des compensations limitées, que 34 % préfèrent le caractère actuel des restrictions et que seulement 9 % voudraient offrir des compensations sans aucune restriction (Ontario — ministère des Affaires municipales, 1992).

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités

Tableau 13 : Techniques que les municipalités ontariennes utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Stimulants financiers	11
Abattements d'impôt	4
Capital de risque	3
Fiscalité plus souple	3
Stimulants comparables à ceux en vigueur aux É.-U.	1
Réduction des obstacles à l'aménagement	5
Contrôle accru de l'aménagement du territoire	4
Pouvoirs accrus — prog. des paliers sup. du gouv.	2
Participation réduite du gouvernement provincial	2

* Plus d'une technique est possible par répondant

Ce tableau décrit trois catégories de réponses : 1) les outils financiers; 2) la simplification et le contrôle du processus d'aménagement du territoire, et 3) le contrôle que les paliers supérieurs du gouvernement exercent sur le développement économique. Bien que l'offre de stimulants financiers constitue, en général, la réponse la plus répandue, il est peu certain que les municipalités de l'Ontario appuieraient en réalité des modifications aux lois pour les autoriser à accorder des dégrèvements fiscaux aux entreprises. Les répondants ont signalé qu'ils voudraient offrir des stimulants financiers, mais ont également déclaré que des contrôles très serrés devraient être prévus.

Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Tableau 14 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Rôles généraux	
Facilitateur	8
Coordonnateur	5
Rôle proactif	4
Promoteur (commercialisation)	4
Rôles plus précis	
Accélération des approbations	6
Création d'un climat propice aux affaires	4
Maintien de l'infrastructure	4
Développement de réseaux	3
Relations et collaboration avec les entr. locales	3
Contacts avec les prog. des paliers sup. du gouv.	2
Responsabilité fiscale	1
Propriété de terrains industriels	1

Les réponses sont regroupées en deux catégories : «rôles généraux», comme chef de file, ou «rôles plus précis», comme développement de réseaux. De nombreux répondants estiment que les municipalités devraient faciliter le développement économique sur leur territoire en accélérant le processus de développement, en améliorant le climat commercial et en maintenant une infrastructure locale de qualité élevée.

Autres tendances à signaler — Administrations locales de l'Ontario

- Dans la section sur l'amélioration des équipements collectifs, un nombre relativement faible de municipalités, quelle que soit leur taille, améliorent l'environnement naturel. Cela est quelque peu surprenant, car bon nombre d'ouvrages sur les stratégies de développement économique signalent constamment l'importance de soigner l'apparence de la collectivité.
- En ce qui concerne la catégorie de la réglementation, un pourcentage élevé de répondants ont adopté des règlements concernant le zonage industriel (80 %) et le contrôle de l'affichage (70 %) et des politiques visant à accélérer le processus de développement (63 %). 64 % des municipalités qui utilisent cette technique la jugent très efficace et 28 % l'estiment efficace.
- Pour ce qui est de la catégorie «Gestion des terres et des propriétés», un nombre assez important de municipalités (60 %) vendent des terrains industriels à des promoteurs et 71 % jugent cette technique très efficace.
- Dans la section «Activités d'incubation», plus de la moitié des répondants louent des bâtiments industriels ou des locaux dans des bâtiments et plus de 75 % d'entre eux considèrent cette technique très efficace (56 %) ou efficace (22 %).
- La catégorie «Formation et autres services» est la catégorie la moins utilisée (le pourcentage maximal d'utilisation est le suivant : 23 % pour la sous-catégorie «Fonds et programmes de formation et de recyclage»).
- Un pourcentage surprenant de répondants estiment que les initiatives de développement économique communautaire auxquelles ils participent ne sont pas efficaces (11 %) ou nuisent (11 %) au développement économique de la municipalité.

Liste des initiatives novatrices de développement économique — Municipalités de l'Ontario

Projet «Design Exchange» (Toronto)	Lieu d'exposition d'oeuvres de création industrielle perfectionnée au Canada (unique en Amérique du Nord).
Groupe d'action commerciale (Scarborough)	Le personnel de plusieurs services de la municipalité rencontre des dirigeants d'entreprises et les aide à mettre au point des plans d'expansion.
Parc de technologie des sciences biologiques (Ottawa)	La municipalité a eu l'idée de ce parc — en cours de construction — avec les universités locales et le milieu des soins de santé.

Triangle de technologie du Canada (Cambridge, Guelph, Kitchener, Waterloo)	Les municipalités de Cambridge, Guelph, Kitchener et Waterloo, de même que les universités et collèges locaux, ont lancé cette initiative concertée de commercialisation et de réseautage.
Programme d'alliance avec les entreprises (Markham)	Instauration d'un programme d'échanges commerciaux entre la municipalité et les collectivités du partenaire international. Ce programme a permis de sensibiliser les entreprises locales aux débouchés étrangers.
Facilitation du développement (Vaughan)	Réalisation d'un guide à l'intention de l'industrie du développement et constitution d'un groupe de travail sur le développement.
Innovation en matière de permis de construire (East York)	Élimination de tous les droits municipaux relatifs au traitement des permis de construire pour toutes les expansions d'entreprises.
Développement de la technologie (Grand Kingston)	Création d'un conseil de technologie et d'un incubateur d'entreprises biotechniques en collaboration avec l'université locale.
Initiative mixte de commerciali- sation au-delà de la région (Woodstock)	Création du «Corridor de l'automobile» du Canada pour promouvoir conjointement la région, grâce à la mise en commun des ressources.
Programme de visite de fin de semaine (Cumberland)	Instauration d'un programme pour aider les résidents à mieux connaître leur collectivité et les encourager à faire leurs achats sur place.
Programme des ambassadeurs commerciaux (Brockville)	Reconnaissance officielle de certains membres du milieu des affaires comme «ambassadeurs» chargés de mettre la ville en valeur auprès d'entreprises de l'extérieur.
Développement d'un thème communautaire (St. Thomas)	Mise sur pied d'un organisme, le «Groupe On Track», chargé de proposer des idées pour aider les entrepreneurs et commerçants locaux à promouvoir la création d'un thème sur les chemins de fer dans la collectivité.
Promotion de l'esprit d'entrepreneuriat au niveau local (Rainy River)	Le service de développement économique consacre environ 90 % de son temps et de ses ressources à aider les entreprises locales et à mettre sur pied des programmes à l'intention des jeunes.

Québec

Le Québec, qui compte approximativement 25 % de la population du pays, possède un certain nombre d'agglomérations urbaines de plus de 50 000 habitants. Comme nous l'avons mentionné dans la section sur les lois des provinces, les villes de Montréal et de Québec possèdent leur propre charte et disposent donc de pouvoirs spéciaux en matière de développement économique. La hiérarchie urbaine au Québec consiste en un système à deux paliers : les administrations locales et les municipalités régionales de comté. Le Québec possède le plus grand nombre de municipalités du pays, soit 1 477 (O'Brien, 1993 : 34). Les 96 municipalités régionales de comté ne peuvent intervenir que dans les domaines de l'aménagement régional et de l'offre d'infrastructures. Il existe également trois communautés urbaines qui regroupent les plus grands centres urbains — celle de Montréal, celle de Québec et celle de l'Outaouais.

Les municipalités du Québec ont récemment demandé des pouvoirs accrus dans le domaine du développement économique. Le ministère des Affaires municipales du Québec a mené un certain nombre d'études sur ce sujet au cours des dernières années. Règle générale, ces études concluent que les municipalités peuvent jouer un rôle important, compte tenu des outils qu'elles possèdent actuellement, et devraient se concentrer sur la prestation de services au niveau local et laisser au gouvernement provincial la tâche de stabiliser la situation économique (ministère des Affaires municipales du Québec, 1993). Malgré cette conclusion, le gouvernement provincial a récemment permis aux administrations locales de contribuer à des fonds de placement — qui doivent être obligatoirement gérés par un organisme à but non lucratif — par l'entremise de leurs municipalités régionales de comté. Suite à une modification récente à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, le gouvernement provincial a conféré des pouvoirs supplémentaires aux municipalités en matière de gestion des terrains. Finalement, le gouvernement provincial étudie également la possibilité de participer à des entreprises communes pour fournir des services au niveau municipal.

Les municipalités du Québec participent activement à la création de parcs industriels. Depuis 1990, l'Association des manufacturiers du Québec parraine le Prix de la ville industrielle de l'année, qui a pour but de reconnaître publiquement les efforts des municipalités québécoises dans le domaine du développement économique. Le nombre de mises en nomination a régulièrement augmenté depuis la création du prix et encouragé un nombre croissant de municipalités du Québec à améliorer leurs stratégies de développement.

Un certain nombre d'organismes interviennent dans le développement économique. Par exemple, les municipalités peuvent mettre sur pied leur propre service de développement économique. Il existe aussi des organismes à l'échelle municipale ou régionale, comme la Société de développement économique de la région sherbrookoise, financée par les municipalités membres. Quant aux municipalités régionales de comté, elles n'interviennent que dans l'aménagement du territoire — certains participants au sondage estiment d'ailleurs qu'elles pourraient aussi intervenir dans le développement régional. Finalement, le gouvernement provincial a récemment adopté deux projets de loi d'intérêt privé pour autoriser la création de deux sociétés d'économie mixte, qui sont des sociétés mi-publiques et mi-privées dont la majorité des actions sont détenues par la municipalité. Les secteurs public et privé partagent les risques,

les investissements et les profits. Les avantages qui en découlent pour la municipalité sont intéressants, car elle peut profiter des ressources et des compétences du secteur privé. Le gouvernement du Québec a autorisé le lancement de trois projets pilotes : 1) la Société d'économie mixte de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, créée dans le but de gérer les déchets des municipalités membres; 2) l'entente conclue entre la ville de Laval et le secteur privé, concernant la gestion des déchets domestiques, et 3) la Société d'économie mixte de la ville de Saint-Romuald, qui a pour mandat d'aménager un parc industriel (Gagné, 1994).

Outre les administrations locales et les organismes municipaux, il existe aussi un certain nombre d'autres acteurs importants qui interviennent dans le développement économique au niveau local. Par exemple, à Montréal, il faut mentionner la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'Office de l'expansion de la Communauté urbaine de Montréal, le Conseil régional de développement de Montréal (qui a pour mandat de favoriser le dialogue entre l'administration locale, l'industrie privée et les organismes communautaires), les sociétés de développement économique, la Société de promotion des aéroports de Montréal, l'Organisme de concertation économique en vue du développement de l'est de l'île de Montréal, les Centres financiers internationaux de Montréal et la Société du centre de conférences international de Montréal. En ce qui concerne les autres municipalités du Québec, mentionnons les maisons régionales de l'industrie, les incubateurs d'entreprises, les fonds de relance économique (pour le lancement de nouvelles entreprises), les centres d'aide au développement des collectivités (CADC) et les centres d'aide aux entreprises (CAE — financés par le gouvernement fédéral). Les maisons d'enseignement, comme les universités et les cégeps, jouent également un rôle de premier plan dans le développement économique des localités. Par exemple, Gatineau entretient des relations suivies avec le cégep et les universités pour s'assurer que la formation dispensée à la main-d'oeuvre locale réponde aux besoins des employeurs locaux.

Les initiatives collectives des milieux d'affaires peuvent également avoir des incidences importantes sur le développement local. Par exemple, en 1988, dans la ville monoindustrielle de Témiscaming, l'employeur principal (une compagnie de pâtes et papiers) a fermé ses portes. Les chefs d'entreprise locaux de même que les banques ont acheté la compagnie et diversifié sa gamme de produits (Gaudet, 1994). En 1990, le gouvernement du Québec a versé des aides financières à la ville au titre de l'élaboration d'une stratégie de développement économique. Le plan stratégique, terminé en 1993, vise trois grands domaines : garder la nouvelle industrie, créer un secteur commercial viable et promouvoir le potentiel touristique de la région. Voilà un exemple des moyens qu'une collectivité peut prendre pour se relever de la fermeture de sa principale industrie.

Tableau 1 : Ventilation des réponses du Québec

Population	Nombre de réponses		
	Municipalités	Organismes régionaux	MRC
100 000 +	1	1	4
50 000 à 99 999	5	2	
10 000 à 49 999	4	1	1
5 000 à 9 999	2		
Moins de 5 000	4		
Total	16	4	5
Nombre total de réponses = 25			

L'analyse des résultats du sondage ne porte pas sur les municipalités régionales de comté, car celles-ci se considèrent comme non autorisées à s'occuper de développement économique.

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du conseil	Organisme intermunicipal
100 000 +	1			
50 000 à 99 999	4	1	2	
10 000 à 49 999	2		1	1
5 000 à 9 999			2	
Moins de 5 000	1	2	3	

* il peut exister, dans chaque municipalité, plus d'un organisme responsable du développement économique

La plupart des municipalités, quelle que soit leur taille, ont chargé un comité du conseil municipal de coordonner les interventions dans le domaine du développement économique. Les municipalités importantes qui ont participé au sondage ont plus tendance à mettre sur pied des bureaux de développement économique distincts.

Tableau 3 : Pourcentage de municipalités ayant adopté des plans ou des politiques de développement économique

Population	Pourcentage
100 000 +	100 %
50 000 à 99 999	80 %
10 000 à 49 999	50 %
5 000 à 9 999	100 %
Moins de 5 000	100 %
Total	81 %

Le tableau 3 révèle que les municipalités québécoises interviennent activement dans la planification du développement économique. En effet, 81 % de toutes les municipalités interrogées ont adopté des plans ou des politiques de développement économique.

**Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires
(toutes réponses confondues)**

Développement économique Volet technique	Fréquence
Tourisme	2
Réseautage	1
Développement de technologies	1
Sollicitation à l'échelle locale ou non	1
Prospection à l'extérieur du pays	1
Incubateur d'entreprises	1
Prévisions	1
Développement de l'infrastructure	1
Recherche et développement	1
Promotion de la collaboration	1

Les réponses sont très diverses et traitent d'un certain nombre de domaines généraux comme le tourisme, l'amélioration des relations au niveau local, la promotion à l'étranger, la planification stratégique et l'offre d'infrastructures.

Tableau 5 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	2
Un certain problème	10
Aucun problème	9
Ne sais pas	4

Étant donné qu'un très grand nombre de municipalités ont mis sur pied leur propre service de développement économique, on pourrait s'attendre à ce que la concurrence entre les localités d'une même municipalité régionale de comté constitue un problème important. Le tableau 5 révèle toutefois que ce type de concurrence ne constitue pas vraiment un problème pour la plupart des municipalités interrogées.

Tableau 6 : Municipalités participant à des initiatives de concertation avec d'autres municipalités de la région

	Pourcentage
100 000 +	100 %
50 000 à 99 999	50 %
10 000 à 49 999	100 %
5 000 à 9 999	67 %
Moins de 5 000	20 %

Le pourcentage d'intervention décroît en fonction de la taille de la municipalité. Dans le cas des grandes villes, comme Montréal, les initiatives de concertation incluent l'Office de l'expansion de la communauté urbaine de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal. Dans la communauté urbaine de l'Outaouais, une société de diversification économique a été créée. Enfin, dans la région de Québec, les autorités ont mis sur pied la Société de promotion du Québec métro. Les municipalités régionales de comté coordonnent également la prestation des services dans les municipalités d'une même région. Parmi les autres initiatives de concertation, mentionnons les conseils de développement régional, les comités intermunicipaux (transport, etc.), les offices de tourisme et le partage de certains services fondamentaux comme la prévention des incendies et la police.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités

Tableau 7 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations et municipalités confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

	% d'utilisation		très efficaces		peu efficaces		inefficaces	nuisibles
	très efficaces	efficaces	efficaces	efficaces	inefficaces			
Dépliants, trousse d'information	63	20	50	30	0	0		
Vidéos promotionnelles	31	20	40	40	0	0		
Stand dans une foire commerciale	50	13	38	25	25	0		
Listes des emplacements industriels	50	50	38	0	13	0		
Annonces - bulletins, journaux, etc.	56	11	67	22	0	0		
Publicité à la radio ou à la télévision	31	40	40	0	20	0		
Annuaire des entreprises locales	56	33	67	0	0	0		

Plus de la moitié des répondants utilisent les techniques de marketing les plus fondamentales. La plus répandue est sans contredit la réalisation de dépliants d'information. Les autres techniques qu'utilisent plus de la moitié des répondants — participation à des foires commerciales, réalisation de listes des emplacements industriels et d'annuaires d'entreprises locales et publicité dans les journaux et magazines — sont généralement employées par les grandes municipalités. Tous les organismes régionaux qui ont participé au sondage envoient des dépliants d'information et des listes des emplacements industriels. Trois de ces quatre

organismes participent à des foires commerciales et font de la publicité dans les journaux et magazines professionnels.

Tableau 8 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations et municipalités confondues

PROMOTION DU TOURISME

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	44	14	43	43	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	63	10	80	10	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	56	11	44	33	11	0
Promotion de la région dans d'autres pays	44	14	57	14	14	0

Les municipalités québécoises interviennent beaucoup dans la promotion du tourisme. Bon nombre de municipalités, quelle que soit leur taille, organisent des festivals locaux et des événements sportifs. 90 % des municipalités interrogées estiment qu'il s'agit là d'une technique de développement efficace ou très efficace. La moitié des organismes régionaux entreprennent des initiatives de promotion du tourisme.

Tableau 9 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — toutes populations et organisations régionales confondues

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	75	67	0	33	0	0
Conseils aux petites entreprises	75	67	0	33	0	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	25	0	100	0	0	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	100	0	75	25	0	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	100	50	50	0	0	0
Programme de visite d'entreprises	0	0	0	0	0	0

Les organismes régionaux qui ont participé au sondage s'intéressent davantage aux relations avec les entreprises locales que les municipalités. Cela est plus particulièrement vrai en ce qui concerne le renforcement des liens entre les nouvelles entreprises et les sources de capital de

risque et la sensibilisation des entreprises locales aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement.

Tableau 10 : Efficacité des améliorations des équipements collectifs — toutes populations et municipalités confondues

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Gestion de musées locaux, etc.	25	0	75	25	0	0
Gestion d'autres types d'équipements culturels	50	13	88	0	0	0
Améliorations à l'environnement naturel	75	17	67	17	0	0

Les municipalités québécoises améliorent davantage leurs équipements collectifs que les municipalités d'autres provinces et estiment que cette technique remporte beaucoup de succès. Les deux premières méthodes sont principalement utilisées par des municipalités de grande ou de moyenne importance, alors que les améliorations à l'environnement naturel sont plutôt entreprises par de petites municipalités.

Tableau 11 : Efficacité de la réglementation — toutes populations et municipalités confondues

RÉGLEMENTATION

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zonage industriel	75	17	67	17	0	0
Contrôle de l'affichage	69	0	64	27	0	9
Dérogations — Hauteur et densité	38	0	83	0	0	17
Contrôle des façades	50	0	75	13	0	13
Sites historiques	38	17	33	50	0	0
Transferts de densité	19	0	67	0	0	33
Politiques pour accélérer le développement	63	10	80	0	10	0

Étant donné que les municipalités du Québec accordent une grande importance au développement de parcs industriels par suite de la création de divers prix comme le Prix de la ville industrielle de l'année, il n'est pas surprenant que 75 % des municipalités interrogées prennent des arrêtés concernant le zonage industriel. Le contrôle de l'affichage est une autre technique très répandue, quelle que soit la taille des municipalités. Seules les municipalités de plus de 40 000 habitants prennent des arrêtés concernant le contrôle des façades. Finalement, les municipalités interrogées, quelle que soit leur taille, adoptent des politiques pour accélérer le processus de développement.

Tableau 12 : Efficacité des outils financiers — toutes populations et municipalités confondues**OUTILS FINANCIERS**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Fourniture d'une garantie pour une entreprise privée	6	0	0	100	0	0
Prêt à une entreprise privée	6	100	0	0	0	0
Subvention ou exonération fiscale	31	40	20	40	0	0
Contribution à un fonds de placement	6	0	0	0	0	0
Caisse d'emprunt communautaire	6	100	0	0	0	0
Aide financière aux organismes à but non lucratif	56	22	33	44	0	0
Constitution d'un fonds commun d'immobilisations	13	0	100	0	0	0
Recherche d'investisseurs à l'étranger	44	29	29	43	0	0
Réduction du coût des services publics	6	0	100	0	0	0
Gel des impôts fonciers	25	75	25	0	0	0

Comme dans la plupart des autres provinces, l'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif constitue l'outil financier le plus utilisé. Près du tiers des municipalités interrogées ont accordé une exonération fiscale ou une subvention à une entreprise privée. Ces exonérations fiscales peuvent avoir été reliées à un programme de revitalisation du centre-ville, car la législation du Québec le permet. Finalement, le taux de municipalités essayant d'attirer des investisseurs étrangers (44 %) — principalement les villes de grande ou de moyenne importance — est plus élevé que dans les autres provinces.

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités

Comité intergouvernemental de recherches

Tableau 13 : Techniques que les municipalités québécoises utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées

Techniques	Fréquence
Octroi de capitaux de risque	4
Subventions	2
Système fiscal plus souple	2
Financement du développement industriel	2
Désignation de terrains industriels sans la permission du gouvernement provincial	1
Liberté d'action accrue en matière de vente de terrains	1
Outils financiers semblables à ceux des É.-U.	1
Partenaire réel du secteur privé	1
Impôts sur le développement économique	1

La majorité des techniques énumérées dans le tableau 13 ont trait aux stimulants financiers offerts aux entreprises. Les municipalités québécoises veulent intervenir davantage dans le développement économique local. Quatre des répondants voulaient pouvoir offrir du capital de risque, tandis qu'un autre voulait s'associer avec le secteur privé.

Tableau 14 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Chef de file pour mobiliser les groupes locaux qui s'intéressent au développement économique	3
Chef de file et gestionnaire	3
Rôle important	3
Catalyseur	3
Offre de services de bonne qualité	3
Exercice de ses propres responsabilités — budget, règlements, infrastructure et achats publics	1
Gestion des problèmes particuliers en collaboration avec d'autres organismes	1
Création d'un esprit de collaboration dans la collectivité	1
Appui aux entreprises actuelles et en cours d'expansion	1
Administration des terrains commerciaux et industriels vacants	1
Création d'un bon climat commercial	1

Les réponses du tableau 14 révèlent que les administrations locales, les organismes régionaux et les municipalités régionales de comté qui ont participé au sondage croient que les administrations locales devraient jouer un rôle plus dynamique dans le développement économique.

Autres éléments intéressants — Municipalités et organismes régionaux du Québec

- Ni les administrations locales ni les organismes régionaux s'intéressent beaucoup aux programmes de remplacement des importations, aux politiques d'achat «sur place» ou aux programmes de sources d'approvisionnement.
- Les organismes régionaux s'occupent davantage d'expansion des exportations que les municipalités.
- Plus de la moitié des municipalités interrogées ont mis sur pied des programmes d'amélioration de l'infrastructure locale — amélioration ou agrandissement des installations récréatives (56 %), amélioration du réseau routier (50 %) et amélioration des égouts et du traitement des eaux usées (56 %). Les municipalités québécoises, quelle que soit leur taille, utilisent ces techniques. Seules les municipalités importantes ont entrepris de faciliter le développement de l'infrastructure des télécommunications et elles estiment toutes qu'il s'agit d'une technique efficace.
- 63 % des municipalités interrogées ont instauré des programmes de revitalisation des centres-villes. 40 % d'entre elles les jugent très efficaces et 50 % les estiment efficaces.
- Tous les organismes régionaux qui ont participé au sondage vendent des terrains industriels à des promoteurs, une technique assimilée aux outils de développement économique.

- Peu de répondants (municipalités et organismes régionaux) mettent sur pied des incubateurs d'entreprises, offrent des programmes de formation ou entreprennent des initiatives de développement économique communautaire.

Techniques de développement économique novatrices — Municipalités du Québec

Sociétés d'économie mixte
(MRC du Haut-Richelieu, Ville de Saint-Romuald et Ville de Laval)

Constitution d'une société mi-privée mi-publique chargée d'exécuter certaines activités municipales (voir la description plus haut).

Rencontres
(Montréal)

Organisation de rencontres entre le maire et les dirigeants de grandes entreprises.

Gel des impôts
(Gatineau)

Adoption d'une politique pour stabiliser les impôts municipaux à un niveau inférieur à l'Indice des prix à la consommation.

Dégrèvements fiscaux
(Châteauguay)

Dégrèvement fiscal sur la valeur ajoutée des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation dans les parcs industriels pendant trois ans. Ce dégrèvement correspond à 100 % pendant les deux premières années et à 50 %, pendant la troisième.

Initiative en matière de tourisme
(village de Saint-Georges-de-Cacouna)

La municipalité a aménagé un circuit touristique regroupant 28 sites historiques sous le thème «Les randonnées du passé». Cette initiative, qui résulte de la collaboration d'un nombre important d'organismes différents d'une petite collectivité, a entraîné l'augmentation du tourisme et des affaires dans le secteur touristique au niveau local, créé douze emplois et incité davantage de personnes à se renseigner sur les terrains dans la région.

Nouveau-Brunswick

Le *Report on Business Magazine* du *Globe and Mail* a récemment déclaré que les villes de Saint John et de Moncton figuraient parmi les meilleures villes d'affaires du pays. Parmi les atouts de la province, mentionnons une main-d'oeuvre spécialisée et bilingue, des frais de fonctionnement peu élevés et un système de télécommunications à l'échelle de la province. En effet, Moncton a été reconnu comme un leader dans le domaine des télécommunications, que ce soit les services de messagerie ou de télémarketing. Toutefois, il faut préciser que c'est le gouvernement provincial qui est à l'origine d'une bonne partie du succès des villes du Nouveau-

Brunswick, et plus particulièrement le premier ministre, qui s'intéresse activement au développement économique des villes importantes de la province (Walmsley, 1994).

Le Nouveau-Brunswick n'a pas mis sur pied de système d'administrations régionales, mais la plupart des initiatives de développement économique sont entreprises par les neuf commissions de développement économique régional. Les municipalités membres et le gouvernement provincial finance ces commissions et le gouvernement fédéral peut y participer, dans le cas de projets spéciaux. Nous avons envoyé le questionnaire aux municipalités et aux commissions de développement économique régional. Celles-ci ont également pour mandat d'assurer la planification stratégique, l'expansion des entreprises, la promotion générale de la région et la coordination des manifestations spéciales.

Tableau 1 : Ventilation des réponses du Nouveau-Brunswick

Population	Municipalités	Commissions régionales
100 000 +		1
50 000 à 99 999		
10 000 à 49 999	2	1
5 000 à 9 999	2	
Moins de 5 000	3	
Total	7	2

Les villes de Saint John et de Fredericton ont créé leur propre service de développement économique. Les autres municipalités ont confié ces activités à des commissions régionales.

Tableau 2 : Pourcentage de municipalités ayant adopté des plans ou des politiques de développement économique

Population	Pourcentage
10 000 à 49 999	100 %
5 000 à 9 999	50 %
Moins de 5 000	33 %

Le nombre de municipalités qui ont adopté des politiques ou des plans de développement économique décroît en fonction de la taille de la municipalité.

Tableau 3 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urbanisme	Comité du conseil	Société en pers. morale
10 000 à 49 999	1			1
5 000 à 9 999			2	
Moins de 5 000		1	2	

* plus d'une structure par réponse est possible

La plupart des municipalités interrogées ont confié le développement économique à un comité du conseil municipal. Il existe un certain nombre d'autres grands intervenants au Nouveau-Brunswick. Par exemple, dans la région de Moncton, Développement industriel de Moncton Ltée et le Parc industriel de Dieppe sont tous les deux responsables d'administrer les parcs industriels sur leur territoire. Le groupe Resurgo est, quant à lui, chargé d'acquérir et d'aménager des terrains pour les revitaliser. Les chambres de commerce, la Commission du centre-ville de Moncton, le Groupe de travail intermédiaire sur le transfert de l'aéroport et la société d'amélioration des affaires de Riverview jouent également un rôle important dans la région (Applied Management Consultants, 1991 : 27). Parmi les autres organismes clés au niveau provincial, mentionnons : l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le gouvernement provincial, les associations d'amélioration des affaires et les comités d'aide au développement des collectivités. L'agence susmentionnée est un organisme chargé par le gouvernement fédéral d'aider les petites et moyennes entreprises des provinces de l'Atlantique qui viennent de démarrer ou qui veulent prendre de l'expansion.

Tableau 4 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires (toutes réponses confondues)

Développement économique Volet technique	Fréquence
Visites aux clients	1
Amélioration des rapports avec les entreprises locales	1
Activités promotionnelles de nature générale	1
Collecte de données	1
Création d'emplois et aide financière	1
Diversification — avec le gouvernement provincial	1
Promotion du tourisme	1

Les réponses ont trait à l'amélioration des relations avec les entreprises existantes, aux activités de marketing et de tourisme, et à la conclusion de partenariats avec le gouvernement provincial.

Tableau 5 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	1
Un certain problème	4
Aucun problème	2
Ne sais pas	2

Grâce à son vaste réseau de commissions régionales, on pourrait penser que la concurrence intermunicipale est minime. Toutefois, plus de la moitié des municipalités interrogées estiment qu'il s'agit là d'un certain problème. Une municipalité était en train de se regrouper avec une autre et estimait que le problème serait ainsi résolu. Seulement une des sept municipalités interrogées ne participe à aucune initiative de concertation avec les municipalités voisines, lesquelles peuvent inclure une même campagne de publicité, des stands communs à des conférences, le partage de certaines installations comme les centres régionaux et des lieux d'enfouissement, de même que les initiatives des commissions de développement économique régional.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

La partie qui suit porte sur les techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées, et non les deux commissions régionales.

Tableau 6 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations et municipalités confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	71	60	40	0	0	0
Vidéos promotionnelles	57	25	25	25	25	0
Stand dans une foire commerciale	57	0	50	50	0	0
Listes des emplacements industriels	43	0	67	33	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	43	0	67	33	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	14	100	0	0	0	0
Annuaire des entreprises locales	43	33	67	0	0	0

Plus de la moitié des municipalités interrogées publient des dépliants, réalisent des vidéos promotionnelles ou participent à des foires commerciales. La technique des dépliants est considérée très efficace (60 %) ou efficace (40 %).

Tableau 7 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations et municipalités confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	71	40	60	0	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	100	29	71	0	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	86	50	33	17	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	29	50	0	0	50	0

Toutes les municipalités interrogées organisent des festivals locaux ou des événements sportifs afin de promouvoir le tourisme et plus de la moitié d'entre elles entreprennent des activités générales de promotion du tourisme et participent aux initiatives à l'échelle régionale. Toutes ces techniques sont considérées plutôt efficaces.

Un certain nombre de municipalités du Nouveau-Brunswick ont aménagé des zones d'amélioration des affaires. Plus de la moitié des municipalités interrogées considèrent cette technique très efficace.

Tableau 8 : Efficacité des améliorations commerciales spécifiques à des zones — toutes populations et municipalités confondues**AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zones d'amélioration commerciale	71	80	20	0	0	0
Revitalisation du centre-ville	86	67	33	0	0	0
Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	43	33	67	0	0	0

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités**Tableau 9 : Techniques que les municipalités du Nouveau-Brunswick utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées**

Techniques	Fréquence
Perception de leurs propres impôts fonciers	1
Dégrèvements fiscaux aux nouvelles entreprises	1
Remboursement d'impôt	1

Si les lois provinciales les y autorisaient, trois des municipalités interrogées offriraient des stimulants fiscaux pour promouvoir le développement économique.

Tableau 10 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Coordonner les activités avec d'autres organismes	2
Faire respecter les budgets	1
Encourager les initiatives régionales	1
Limiter la participation financière	1
Faciliter les initiatives et collaborer avec le gouvernement provincial	1

Les commissions de développement économique régional et les administrations locales qui ont participé au sondage estiment que les municipalités devraient jouer un rôle plus passif dans le domaine de la promotion du développement économique. Le tableau 11 révèle que les répondants sont d'avis que les municipalités devraient coordonner et faciliter les interventions en plus de s'occuper du budget local.

Quelques municipalités interrogées croient que l'administration locale ne devrait qu'intervenir très peu dans le développement économique. L'une d'entre elles a précisé que le développement économique devrait se faire à l'extérieur de l'hôtel de ville mais avec, sur demande, le personnel de la mairie. Une autre était d'avis qu'il était impératif que les collectivités adoptent des plans stratégiques axés sur la collectivité et que le milieu des affaires joue un rôle clé dans cette stratégie.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
urbaines et régionales

Autres points saillants — Municipalités du Nouveau-Brunswick

- 86 % des municipalités interrogées ont amélioré leurs installations récréatives et 71 % ont amélioré le réseau routier.
- Plus de la moitié (57 %) des municipalités ont pris des arrêtés en matière de zonage industriel et de contrôle des façades. 75 % des municipalités qui sont intervenues dans le zonage industriel jugent cette technique très efficace.
- L'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif constitue l'outil financier le plus répandu (43 %). Toutes les municipalités interrogées trouvent cette méthode très efficace.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités du Nouveau-Brunswick

Supermarchés de services financiers pour les entrepreneurs
(Commission économique du Grand Moncton Inc.)

Centre d'action regroupant tous les organismes sous un même toit
(Bathurst)

Création d'une alliance pour la formation du personnel
(Commission du développement régional de Carleton inc., Woodstock)

Nouvelle-Écosse

Comme nous l'avons mentionné dans la section sur les lois provinciales, les commissions industrielles — d'intérêt local ou régional — entreprennent la plupart des initiatives de développement économique en Nouvelle-Écosse. La province procède actuellement à la restructuration de ce système pour constituer des secteurs de renouveau économique. Nous avons envoyé le questionnaire aux commissions industrielles locales et régionales. Les municipalités de la Nouvelle-Écosse semblent se cantonner dans la fourniture d'infrastructures et la prestation de services. Les commissions industrielles représentent essentiellement les municipalités. Il n'existe qu'un seul palier d'administrations locales en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la province est en train de regrouper les huit municipalités du comté du cap Breton et les quatre municipalités du comté d'Halifax en administrations régionales à palier unique. La première sera constituée en août 1995 et, la deuxième, en avril 1996. La création de ces deux administrations régionales aura probablement un effet important sur les initiatives de développement économique des collectivités locales.

Étant donné la restructuration actuelle de l'ensemble du système, certaines commissions industrielles qui ont reçu le questionnaire n'existent plus. Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population en fonction des réponses que nous avons reçues.

Tableau 1 : Ventilation des réponses de la Nouvelle-Écosse

Population	Commissions locales	Commissions régionales
100 000 +		1
50 000 à 99 999	1	
10 000 à 49 999	3	4
5 000 à 9 999	1	
Moins de 5 000	2	
Total	7	5

Nombre total de réponses = 7 commissions industrielles locales + 5 commissions industrielles régionales

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du conseil
50 000 à 99 999		1	
10 000 à 49 999	1		1
5 000 à 9 999			1
Moins de 5 000			2

* plus d'une structure par réponse est possible

Quatre des municipalités qui relèvent d'une commission industrielle ont mis sur pied des comités du conseil municipal. La plupart des administrations locales ne constitueraient pas de service de développement économique distinct si une commission industrielle existait déjà à l'égard de la municipalité. Seules deux des commissions industrielles locales n'avaient pas adopté de plan stratégique, ni de politique de développement économique.

Les répondants ont indiqué que certains organismes fédéraux, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, offrent la plupart des stimulants financiers, en plus de mettre sur pied des programmes et des services de formation. Parmi les autres grands intervenants au niveau provincial, mentionnons les chambres de commerce des municipalités, les offices de tourisme, les commissions portuaires, le gouvernement provincial, les comités d'aide au développement des collectivités, les comités de zones d'amélioration commerciale et les centres d'expansion des affaires.

Tableau 3 : Domaines d'affectation des ressources supplémentaires (toutes réponses confondues)

Développement économique Volet technique	Fréquence
Programme de visite d'entreprises	1
Augmentation des contacts personnels grâce aux déplacements	1
Conseils aux entreprises	1
Amélioration des infrastructures	1
Services — biens fonciers	1
Tourisme	1
Éducation — développement économique communautaire	1
Amélioration de l'image de la municipalité	1
Incubateurs	1
Programme de prêts et de subventions	1

Toute une gamme de techniques sont utilisées, de l'amélioration des relations avec les entreprises locales aux programmes de visite d'entreprises et d'offre de conseils aux entreprises en passant par la promotion du tourisme et l'octroi de prêts ou de subventions.

Tableau 4 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	3
Un certain problème	5
Aucun problème	4

La concurrence intermunicipale constitue un problème important dans la région d'Halifax. Les quatre municipalités qui font partie du Grand Halifax ont récemment mis sur pied l'alliance de commercialisation du Grand Halifax qui fournit la même brochure et le même numéro de téléphone aux personnes qui veulent se renseigner sur la zone métropolitaine (Sancton, 1994 : 51). Auparavant, peu d'efforts avaient été entrepris pour coordonner les initiatives des municipalités membres. Parmi les initiatives récentes, mentionnons l'annonce, par le gouvernement provincial, du regroupement des quatre municipalités, la création de l'Association du développement économique du Grand Halifax, financée par les conseils locaux et les milieux d'affaires, et l'organisation du sommet économique métropolitain, axé sur une meilleure coordination des initiatives dans la région. En outre, les directeurs administratifs de chaque municipalité se rencontrent régulièrement pour discuter des possibilités de concertation. Finalement, les quatre chambres de commerce ont fusionné en un seul organisme : la Chambre de commerce du Halifax métropolitain.

Certaines municipalités interrogées ont également souligné une certaine concurrence entre les organismes qui s'occupent de développement économique et signalé que la plupart d'entre eux veulent protéger leur chasse gardée, ce qui augmente la concurrence entre les administrations locales et les organismes privés. D'autres ont mentionné le besoin de simplifier l'accès aux services et de regrouper tous les organismes de développement importants [des paliers fédéral, provincial et municipal].

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research

Les commissions industrielles qui ont participé au sondage ont des avis partagés sur la question de la concurrence entre les municipalités de la province. Une seule commission industrielle municipale n'a pas entrepris d'initiatives de concertation avec les autres municipalités de sa région. Ces activités de concertation consistent en des campagnes de promotion et de commercialisation communes, des initiatives mixtes de développement des infrastructures et le partage de services.

Techniques de développement économique qu'utilisent les commissions industrielles

Les commissions industrielles locales et régionales utilisent des techniques de marketing pour promouvoir le développement économique. Toutes les commissions industrielles de notre échantillon publient des dépliants et des annuaires d'entreprises locales.

Tableau 5 : Efficacité des techniques de marketing — commissions industrielles locales — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	100	43	14	43	0	0
Vidéos promotionnelles	57	0	0	100	0	0
Stand dans une foire commerciale	71	0	20	60	20	0
Listes des emplacements industriels	86	33	0	33	33	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	86	0	0	33	67	0
Publicité à la radio ou à la télévision	29	0	0	50	50	0
Annuaire des entreprises locales	100	14	29	29	29	0

Les commissions industrielles utilisent fréquemment les techniques suivantes : listes des emplacements industriels, publicité dans les journaux (deux techniques utilisées par les commissions industrielles régionales qui ont participé au sondage) et participation à des foires commerciales. Contrairement aux commissions régionales, les commissions locales estiment que la publicité dans les journaux n'est pas très efficace.

Tableau 6 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — commissions industrielles régionales — toutes populations confondues

PROMOTION DU TOURISME

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	100	20	60	20	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	40	50	0	50	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	60	33	33	33	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	20	100	0	0	0	0

Les commissions industrielles régionales interviennent davantage dans le domaine de la promotion du tourisme que les commissions locales. Seulement un peu plus de la moitié des commissions industrielles locales commercialisent la municipalité comme centre de tourisme (57 %).

Tableau 7 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — commissions industrielles locales — toutes populations confondues**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	71	0	40	40	20	0
Conseils aux petites entreprises	43	0	100	0	0	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	0	0	0	0	0	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	0	0	0	0	0	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	71	0	40	60	0	0
Programme de visite d'entreprises	29	0	100	0	0	0

Les commissions locales et industrielles interviennent activement dans le domaine des relations avec les entreprises locales. Quatre des cinq commissions régionales offrent des conseils aux petites entreprises (trois répondants jugent cette activité très efficace) et ont mis sur pied des programmes de visite d'entreprises. Toutes essaient de sensibiliser les entreprises locales aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement.

Tableau 8 : Efficacité des améliorations commerciales spécifiques à des zones — commissions industrielles locales — toutes populations confondues**AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zones d'amélioration commerciale	100	29	43	14	14	0
Revitalisation du centre-ville	71	0	20	80	0	0
Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	29	0	50	50	0	0

Les commissions industrielles locales interrogées ont aménagé des zones d'amélioration commerciale et instauré des projets de revitalisation du centre-ville. Seules deux commissions régionales ont entrepris des programmes de ce genre.

Les commissions industrielles locales interviennent considérablement dans le domaine de la réglementation. Quant à elles, les commissions régionales s'occupent exclusivement de zonage industriel.

Tableau 9 : Efficacité de la réglementation — commissions industrielles locales — toutes populations confondues**RÉGLEMENTATION**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zonage industriel	86	17	67	0	17	0
Contrôle de l'affichage	71	0	40	40	0	20
Dérogations — Hauteur et densité	57	0	25	50	25	0
Contrôle des façades	71	20	20	20	40	0
Sites historiques	14	0	100	0	0	0
Transferts de densité	0	0	0	0	0	0
Politiques pour accélérer le développement	71	20	40	20	20	0

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités**Tableau 10 : Techniques que les commissions industrielles de la Nouvelle-Écosse utiliseraient si elles y étaient légalement autorisées**

Techniques	Fréquence
Stimulants fiscaux de la municipalité	1
Système de dégrèvements fiscaux	1
Allégements fiscaux	1
Obligations d'encouragement de la municipalité	1
Prêts et stimulants	1
Prêts, capital de risque	1
Prêts et subventions	1
Capitaux de démarrage pour aider les nouvelles petites entreprises	1

Les commissions industrielles voudraient pouvoir offrir des stimulants fiscaux et consentir des prêts aux entreprises privées. Par contre, les conseils des municipalités où se trouvent ces commissions industrielles ne partagent pas nécessairement le même avis. La pénurie de capitaux de risque disponibles dans les provinces de l'Atlantique constitue un problème important; en effet, seulement 5 % des sociétés de capitaux de risque du pays se trouvent dans la région (APÉCA, 1992 : 67). Il est d'une cruciale importance que les provinces de l'Atlantique puissent favoriser l'essor des petites entreprises, car celles-ci sont principalement à l'origine de la croissance économique depuis quelques années. Par exemple, entre 1980 et 1988, 90 % des emplois créés dans la région de l'Atlantique ont été créés par de petites entreprises (moins de 100 employés) et plus de la moitié d'entre eux se trouvaient dans des entreprises comprenant moins de cinq employés.

Tableau 11 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Rôle clé	3
Partenaire avec le secteur privé	1
Rôle actif et important	1
Fourniture d'infrastructures	1
Approbation efficace du développement	1
Imposition équitable	1
Fourniture du cadre stratégique	1
Infrastructures et publicité seulement; fourniture de subventions ou de tarifs spéciaux	1
Appui aux initiatives d'encouragement des entreprises locales	1
Rôle de facilitateur et offre de conseils et d'une aide	1
Offre de conseils et organisation et coordination des initiatives de DÉC	1
Fourniture de stimulants — capital de risque, caisse d'emprunt communautaire, puis fin des interventions	1

Les commissions interrogées ont des avis partagés sur le rôle approprié des administrations locales. Certaines croient que les municipalités devraient jouer un rôle actif, tandis que d'autres estiment que les administrations locales devraient se contenter d'offrir des services de qualité et de faciliter le développement. Elles estiment que le rôle des municipalités est de se concentrer sur les dossiers sur lesquels elles exercent un contrôle direct, à savoir les impôts municipaux, le processus d'approbation du développement et la promotion et la commercialisation de la collectivité.

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales

CIRUR

Autres points saillants : Techniques de développement économique des commissions industrielles de la Nouvelle-Écosse

- Quatre des cinq commissions régionales aident les entreprises locales à développer des marchés d'exportation, mais seulement 29 % des commissions industrielles locales interviennent dans ce domaine.
- Les commissions industrielles locales s'occupent davantage d'améliorations générales des infrastructures que les commissions régionales. En effet, 86 % des commissions locales ont entrepris d'améliorer leur réseau routier et 71 % d'entre elles améliorent ou agrandissent leurs installations récréatives. Les commissions collaborent avec les administrations locales.
- Les commissions industrielles locales apportent davantage d'améliorations à l'environnement naturel (71 % des commissions locales et aucune commission régionale).
- Quatre commissions régionales s'occupent de gestion de propriétés industrielles et toutes les cinq ont mis sur pied des incubateurs. Moins de la moitié des commissions industrielles locales utilisent cette technique.

- 71 % des commissions industrielles locales et quatre des cinq commissions industrielles régionales ont entrepris des initiatives de développement économique communautaire.

Techniques novatrices de développement économique — Commissions industrielles de la Nouvelle-Écosse

Occupation d'espaces dans les bureaux de la municipalité
(Dartmouth)

La municipalité loue des bureaux afin d'attirer des commerces de détail et des bureaux dans le cadre d'un projet pilote servant au développement du centre-ville.

Stimulants à la vente
(Dartmouth)

Versement d'une commission de 5 % du prix du terrain aux courtiers lors de la vente de terrains dans la municipalité et d'entreprises et de parcs industriels qui appartiennent au gouvernement provincial.

Participation de la population au développement économique
(Bedford)

Sondage annuel auprès des résidents sur les stratégies et buts du développement économique.

Tentatives de commercialisation de la technologie des milieux de la recherche et du développement
(Commission industrielle du comté de Halifax)

Promotion de l'esprit d'entreprise dans les établissements d'enseignement
(Commission de développement régional de Pictou)

ICURR Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research

Comité de recherches urbaines et régionales

CIRUR

Club de placement
(Comté d'Annapolis)

Regroupement d'investisseurs locaux et d'entrepreneurs de la localité.

Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, tout comme celui d'autres provinces peu peuplées, intervient considérablement dans le développement économique de la province. Par exemple, l'Agence de développement commercial de l'Île-du-Prince-Édouard définit et élabore des stratégies économiques de même que des programmes pour stimuler le développement économique de la province (Huras & Miller, 1993 : 387). La Société de prêts est une société de la Couronne qui consent des prêts au titre des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement des entreprises des principaux secteurs industriels de la province : agriculture,

pêche, tourisme, aquaculture, petites entreprises et usines de fabrication et de traitement. Le gouvernement provincial détient des parts majoritaires dans les sociétés de développement de Charlottetown et de Summerside. La Société de développement de la région de Charlottetown, financée par le gouvernement provincial (85 %) et la ville de Charlottetown (15 %), a entrepris divers programmes, dont un programme de revitalisation de la rue principale, un programme d'embellissement et une étude sur la création d'un incubateur d'entreprises (Douglas Smith and Associates, 1994). Quant à elle, la Société de développement régional de Summerside est financée par trois organismes : le gouvernement provincial (75 %), la ville (15 %) et la chambre de commerce de la municipalité (10 %). Elle a pour mandat d'améliorer la ville en tant que centre de services et de tourisme et elle collabore avec le secteur privé et d'autres paliers du gouvernement pour atteindre ce but.

Les municipalités des régions de Charlottetown et de Summerside sont en train de se regrouper. L'objectif de ce processus consiste à transformer ces agglomérations urbaines en unités plus cohésives (Prince Edward Island Department of Provincial Affairs and the Attorney General, 1994) et à assurer une prestation plus efficace des services. Ainsi, il sera plus facile de mettre en oeuvre des plans et stratégies de développement économique. Le pont qui reliera l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, en cours de construction, influera positivement sur le développement économique de la province.

Nous avons envoyé le questionnaire à six municipalités ainsi qu'à deux sociétés de développement et quatre commissions industrielles régionales. Les gouvernements fédéral et provincial financent ces commissions industrielles à 50 % et les commissions doivent recueillir les 50 % restants. Il existe d'autres grands intervenants dans la promotion du développement économique : les commissions commerciales régionales, les comités d'aide au développement des collectivités et les chambres de commerce.

Tableau 1 : Ventilation des réponses de l'Île-du-Prince-Édouard

Population	Municipalités	Organismes régionaux
10 000 à 49 999	1	1
5 000 à 9 999		
Moins de 5 000	2	
Total	3	1

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du conseil
10 000 à 49 999			1
5 000 à 9 999			
Moins de 5 000			2

* plus d'une structure par réponse est possible

Les municipalités qui ont participé au sondage confient le développement économique à un comité du conseil municipal. Lors de la réalisation du sondage, aucun répondant n'avait adopté de plan ou de politique de développement économique, mais l'un d'entre eux était en train d'élaborer des politiques pour insertion dans le plan directeur. Une municipalité a déclaré qu'elle affecterait des ressources supplémentaires à l'engagement d'un agent de développement économique à temps plein.

Tableau 3 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	0
Un certain problème	4
Aucun problème	0

Une des municipalités a précisé qu'elle participe à une initiative de concertation avec les autres municipalités de la région, initiative entreprise par la société de développement régionale. Tous les répondants étaient d'avis que la concurrence intermunicipale constituait un certain problème dans la province.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées et la commission industrielle régionale

Tableau 4 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	75	0	33	67	0	0
Vidéos promotionnelles	50	0	50	50	0	0
Stand dans une foire commerciale	75	0	67	0	33	0
Listes des emplacements industriels	25	0	0	100	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	50	50	50	0	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	50	0	100	0	0	0
Annuaire des entreprises locales	50	0	100	0	0	0

Trois des quatre répondants publient des dépliants d'information de base sur la collectivité et participent à des foires commerciales, techniques qui ne sont pas jugées très efficaces.

Tableau 5 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	50	0	100	0	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	100	75	25	0	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	50	0	50	50	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	50	50	50	0	0	0

Comme le tourisme est rapidement en train de devenir une des principales industries de l'Île-du-Prince-Édouard et que tous les participants au sondage sont de petites municipalités, il n'est pas surprenant de constater qu'elles organisent toutes des festivals locaux et des événements sportifs.

Tableau 6 : Efficacité des améliorations générales de l'infrastructure locale — toutes populations confondues**AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES DE L'INFRASTRUCTURE LOCALE**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Amélioration ou agrandissement des installations récréatives	100	50	50	0	0	0
Amélioration des services sociaux	25	0	100	0	0	0
Amélioration du réseau routier	75	33	67	0	0	0
Amélioration des transports en commun	25	0	0	100	0	0
Amélioration des terrains de stationnement municipaux	25	100	0	0	0	0
Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	75	67	33	0	0	0
Facilitation du développement de l'infrastructure des télécommunications	0	0	0	0	0	0

La plupart des répondants ont entrepris d'améliorer les infrastructures, travaux susceptibles d'influer directement sur le développement économique de la région. Tous sont en train d'améliorer ou d'agrandir les installations récréatives, technique qu'ils considèrent très efficace (2) ou efficace (2).

La commission industrielle régionale a été la seule à répondre à la question sur les techniques de développement économique qu'elle utiliserait si elle y était légalement autorisée, ainsi qu'à la question sur le rôle des municipalités dans le domaine du développement économique. En ce qui concerne la première question, elle a précisé qu'elle participerait davantage à des programmes de formation de jeunes entrepreneurs et qu'elle aimerait dispenser une formation

aux bénévoles qui oeuvrent dans le domaine du développement économique communautaire. Elle a également mentionné qu'on devrait s'occuper davantage de planification régionale en milieu rural. En ce qui concerne la deuxième question, elle a précisé qu'un nombre plus grand d'initiatives de développement économique devraient être confiées à des organismes communautaires comme elle.

Autres points saillants — Répondants de l'Île-du-Prince-Édouard

- Trois des quatre répondants ont mis sur pied des comités du conseil chargés des relations avec les entreprises, technique que deux considèrent efficace et qu'un considère peu efficace.
- Trois ont mis sur pied des programmes de création d'emplois, initiative jugée très efficace. La plupart de ces initiatives sont des programmes d'emplois pour les jeunes.
- Trois ont pris des arrêtés en matière de zonage industriel, qu'ils considèrent très efficaces (1) ou efficaces (2).
- Un seul répondant a utilisé un outil financier — l'offre d'une aide financière aux organismes à but non lucratif, qu'il a jugé très efficace.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard

(tous les programmes ont été créés par la Commission industrielle régionale d'East Prince)

Programme de jeunes entrepreneurs

Mise sur pied du programme «Je veux être millionnaire», dont l'objectif est de renseigner les jeunes sur l'importance du milieu d'affaires dans une collectivité. Ce programme considère l'entrepreneuriat comme une autre carrière susceptible d'aider les jeunes à rester dans leur collectivité et qui comporte l'avantage de créer des possibilités d'emploi pour l'avenir.

Programme de formation sur le développement économique régional

Programme visant à atténuer la concurrence entre les collectivités.

Programme de services de conseillers aux petites entreprises

Programme de formation de jeunes entrepreneurs

Offre de capitaux de démarrage aux jeunes qui veulent lancer leur propre entreprise.

Terre-Neuve

À Terre-Neuve, le développement économique au niveau local est assuré par le gouvernement provincial, les municipalités et les associations de développement rural. Ces associations constituent en fait des agents communautaires de développement économique pour les milieux

ruraux de la province. Les 59 associations de développement rural de Terre-Neuve et du Labrador se composent chacune d'un bureau de bénévoles et d'un conseil d'administrateurs élus parmi les comités de développement mis sur pied dans chaque collectivité de la région (Newfoundland & Labrador Rural Development Council, 1994). Ces associations ont réussi à mettre sur pied des projets de revitalisation des économies locales. Par exemple, entre 1984 et 1988, elles ont financé 1 652 projets et créé 13 369 emplois à court terme et 250 emplois permanents. Le financement de ces projets est assuré par le gouvernement provincial et certains organismes fédéraux comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Nous n'avons envoyé le questionnaire du sondage qu'aux municipalités, car les associations de développement ne sont pas financées par les pouvoirs publics locaux et s'intéressent davantage au développement économique communautaire. Même si le nombre de municipalités ayant répondu au questionnaire est minime, ces cinq administrations locales représentent 25 % de la population de la province. En outre, la majorité des petites municipalités (moins de 5 000 habitants) ne participent pas aux initiatives de développement économique local.

Tableau 1 : Ventilation des réponses de Terre-Neuve

Population	Municipalités
50 000 à 99 999	1
10 000 à 49 999	2
5 000 à 9 999	1
Moins de 5 000	1
Total	5

Parmi les principaux intervenants dans le développement économique des municipalités de Terre-Neuve, mentionnons les chambres de commerce, les sociétés d'aménagement des centres-villes, Enterprise Newfoundland and Labrador (une société de la Couronne) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Tableau 2 : Service ou organisme responsable du développement économique au niveau municipal

	Serv. de dév. éc.	Sect. du serv. d'urb.	Comité du conseil
50 000 à 99 999	1		
10 000 à 49 999	2		1
5 000 à 9 999	1		
Moins de 5 000			1

* plus d'une structure par réponse est possible

La plupart des municipalités ont mis sur pied un service de développement économique. La ville de St. John's, la seule municipalité à compter plus de 30 000 habitants, a récemment constitué un service de développement économique et est en train d'élaborer un nouveau plan stratégique. Les quatre autres répondants ont adopté des politiques ou plans de développement économique,

ce qui est plutôt surprenant, compte tenu de leur taille et de la présence d'autres organismes, comme des conseils de développement rural.

Un répondant a précisé qu'il affecterait davantage de ressources aux initiatives de commercialisation, si cela était possible.

Tableau 3 : La concurrence entre les municipalités de la région constitue-t-elle un problème?

	Fréquence
Problème important	0
Un certain problème	2
Aucun problème	3

La concurrence intermunicipale ne semble pas constituer un problème important. Les municipalités interrogées participent toutes à des initiatives de concertation, comme des foires commerciales et des séminaires sur les affaires.

Techniques de développement économique qu'utilisent les municipalités interrogées

Tableau 4 : Efficacité des techniques de marketing — toutes populations confondues

TECHNIQUES DE MARKETING

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Dépliants, trousse d'information	100	40	20	40	0	0
Vidéos promotionnelles	60	33	67	0	0	0
Stand dans une foire commerciale	80	25	25	25	25	0
Listes des emplacements industriels	60	67	33	0	0	0
Annonces - bulletins, journaux, etc.	40	0	0	100	0	0
Publicité à la radio ou à la télévision	40	0	50	0	50	0
Annuaire des entreprises locales	60	33	33	0	33	0

Toutes les municipalités publient des dépliants d'information. Quatre d'entre elles participent à des foires commerciales.

Tableau 5 : Efficacité des activités de promotion du tourisme — toutes populations confondues**PROMOTION DU TOURISME**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Promotion de la municipalité comme centre de tourisme	80	50	25	25	0	0
Organisation de festivals locaux, d'événements sportifs	80	67	33	0	0	0
Participation à la promotion du tourisme régional	80	0	75	25	0	0
Promotion de la région dans d'autres pays	60	0	67	33	0	0

De nombreuses administrations locales de Terre-Neuve sont en train de modifier leur base économique, axée sur les richesses naturelles comme les pêches et l'exploitation minière, et mettent plutôt l'accent sur le tourisme. Quatre des municipalités interrogées organisent des festivals locaux, technique jugée très efficace.

Tableau 6 : Efficacité des relations avec les entreprises locales — toutes populations confondues**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Comités du conseil chargés des relations avec les entreprises	100	40	20	20	20	0
Conseils aux petites entreprises	60	0	0	100	0	0
Service d'ombudsman pour les entreprises	40	0	0	50	50	0
Renforcement des liens — nouvelles entreprises et sources de capital de risque	20	0	0	100	0	0
Sensibilisation aux programmes des paliers supérieurs du gouvernement	20	0	100	0	0	0
Programme de visite d'entreprises	40	50	0	50	0	0

Tableau 7 : Efficacité des améliorations commerciales spécifiques à des zones — toutes populations confondues**AMÉLIORATIONS COMMERCIALES SPÉCIFIQUES À DES ZONES**

	% d'utilisation	très efficaces	efficaces	peu efficaces	inefficaces	nuisibles
Zones d'amélioration commerciale	80	50	25	25	0	0
Revitalisation du centre-ville	60	67	33	0	0	0
Stimulants à la préservation d'immeubles historiques	80	50	50	0	0	0

Trois municipalités ont utilisé deux techniques de cette catégorie, qu'elles jugent très efficaces.

Techniques de développement économique qu'utiliseraient les municipalités**Tableau 8 : Techniques qu'utiliseraient les municipalités de Terre-Neuve si elles y étaient légalement autorisées**

Techniques	Fréquence
Stimulants fiscaux	1
Prise de décisions sans ingérence du gouvernement provincial	1
Impôt sur les profits et non sur la valeur des biens fonciers	1

Certains répondants voudraient, d'une part, pouvoir offrir davantage de stimulants financiers et, d'autre part, une intervention plus restreinte du gouvernement provincial dans le développement économique. Un répondant a précisé qu'il importe d'adopter une approche plus concertée en matière de développement économique.

Tableau 9 : Rôle de la municipalité dans le domaine du développement économique

Nature du rôle	Fréquence
Rôle clé	1
Rôle actif	1
Rôle clé et collaboration avec d'autres paliers du gouvernement pour éviter tout double emploi	1
Promotion de la municipalité comme possédant une bonne infrastructure	1

Dans sa nouvelle stratégie économique, le gouvernement provincial reconnaît l'importance que jouent les municipalités dans la promotion du développement économique de la province en leur conférant le pouvoir d'accorder des exonérations d'impôt foncier et de taxes professionnelles. On précise, dans un rapport réalisé à l'époque de la création du nouveau service de

développement économique de la ville de St. John's, que la plus grande contribution de cette ville au développement économique de la province serait de créer un milieu propice à la création d'entreprises et à l'essor économique (City of St. John's Economic Development Review Committee, 1994 : 2). Le rapport précise que les impôts excessifs et la multitude des arrêtés municipaux sont les deux problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les petites entreprises de la ville et de la province. L'opinion des répondants sur le rôle des administrations locales reflète le pouvoir que vient de leur conférer le gouvernement provincial.

Autres points saillants — Municipalités de Terre-Neuve

- Quatre des municipalités interrogées ont entrepris d'agrandir ou d'améliorer leurs installations récréatives et le réseau routier.
- Toutes ont pris des arrêtés en matière de zonage industriel.
- Aucune n'a instauré de programmes de formation ou des services connexes.
- Trois participent à des initiatives de développement économique communautaire.

Techniques novatrices de développement économique — Municipalités de Terre-Neuve

Rationalisation du processus de demande
d'exploitation d'entreprises à domicile
(Gander)

Incubateur d'entreprises
(Pasadena)

La ville de Pasadena (3 500 habitants) a mis sur pied un incubateur d'entreprises en 1986, le «Venture Centre». Le gouvernement provincial a cédé le terrain, que le gouvernement fédéral a viabilisé. Ottawa a également aménagé le centre. L'incubateur loue des locaux à tarif réduit et offre aux entreprises un service central de photocopie, de télécopieur, de dactylographie et de services informatiques. Il aide ainsi les nouvelles entreprises à réduire certaines de leurs premières dépenses d'immobilisation. L'incubateur comprend une aile de fabrication et une aile de services, qui totalisent 60 000 pieds carrés.

Conclusion

L'analyse des résultats du sondage révèle un certain nombre de défis que doivent relever les décideurs du secteur public en ce qui concerne le rôle des municipalités dans le domaine du développement économique.

Coordination accrue du développement économique

Afin d'éviter tout chevauchement inutile de services, il importe de mieux coordonner les initiatives de tous les organismes, tant publics que privés, qui visent des buts de développement économique. Il existe tellement d'activités qui influent directement ou indirectement sur le développement économique d'une localité donnée qu'il peut se révéler impossible de coordonner tous les organismes intéressés. Le défi consiste donc à coordonner le plus grand nombre d'activités possibles des principaux intervenants s'occupant explicitement de développement économique aux différents paliers du gouvernement et dans le milieu d'affaires de chaque localité.

Maintien de l'obligation de rendre compte des organismes de développement autonomes du secteur privé

Les grandes municipalités du pays semblent confier leur développement économique à des offices de développement économique. Cette structure offre l'avantage de sembler indépendante des pouvoirs publics locaux tout en étant indirectement comptable de ses activités à la municipalité par le truchement des représentants du secteur public au sein de son conseil d'administration.

Modification des structures de l'administration locale en fonction des limites de la région économique

L'économie mondiale de demain se composera d'un ensemble de régions économiques, et non de nations. Le défi que doivent relever les municipalités de grandes agglomérations urbaines consiste à chercher à atteindre un même but. La mise en place d'une structure gouvernementale qui reflète les administrations locales d'une agglomération urbaine quelconque peut faciliter les choses.

Participation accrue au développement économique communautaire

Il arrive souvent que les petites municipalités ne possèdent pas les ressources nécessaires pour instaurer leurs propres programmes de développement économique. Il faut donc les encourager à participer à des initiatives de développement économique communautaire pour tirer profit des ressources des entreprises locales et des habitants. Les pouvoirs publics locaux devraient appuyer ce genre d'initiatives communautaires.

Déterminer quels autres pouvoirs, le cas échéant, devraient être conférés aux municipalités

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les municipalités ont accès à des moyens importants pour influencer sur le développement économique de leur territoire. L'analyse des techniques de développement économique révèle que les seules grandes catégories d'intervention qui échappent au contrôle des administrations locales sont certaines des techniques liées à la gestion des terres et des propriétés, les fonctions d'incubation et les outils financiers. Compte

tenu des circonstances, il peut être logique de donner aux municipalités des pouvoirs accrus pour faciliter la création d'incubateurs, car ceux-ci sont reliés au démarrage de nouvelles entreprises dans la collectivité.

Il est prévu que les administrations locales continueront de jouer un rôle important dans le développement économique de toutes les régions du pays, principalement grâce à, d'une part, la mise en place d'infrastructures et la prestation de services et, d'autre part, une intervention plus directe par le biais d'initiatives de développement économique communautaire. Le problème le plus important qu'il reste à résoudre est celui de la coordination des initiatives de tous les intervenants. Toute modification législative visant à accorder une plus grande liberté d'action dans le domaine de la promotion du développement économique devrait encourager les pouvoirs publics locaux à collaborer avec les organismes de développement économique communautaire et, si possible, à encourager l'essor économique de la localité.



Références

- Advisory Committee on Economic Development for the City of St. John's, 1993. *A Vibrant Tomorrow*.
- Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1992. *État de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat dans la région de l'Atlantique* — deuxième rapport annuel sur les petites entreprises de l'APÉCA.
- Alberta Economic Development and Trade, 1990. *Communities on the Grow: Approaches to Community Economic Development*.
- Alberta Ministry of Municipal Affairs, 1994. *Update from the Provincial/Territorial Conference of the Ministers of Municipal Affairs*, Vancouver (C.-B.), 9-11 août, 1994 (non publié).
- Applied Management Consultants, 1991. *Stratégie de développement économique de la région du Grand Moncton*, préparé pour la Commission économique du Grand Moncton.
- August, Jim, 1994. «Partnerships for Renewal: The Winnipeg Core Area Initiative», Plan Canada, juillet 1994, édition spéciale, p. 80 et 81.
- BC Ministry of Municipal Affairs, 1986. *Economic Development Strategy Manual*. Victoria: Queen's Printer for B.C.
- BC Ministry of Municipal Affairs, Recreation and Housing, 1991. *Village Square: The Heart of Your Community*.
- BC Ministry of Municipal Affairs, 1994. *Update from the Provincial/Territorial Conference of the Ministers of Municipal Affairs*, Vancouver (C.-B.), 9-11 août, 1994 (non publié).
- Black, Harry. 1991. *Achieving Economic Development Success: Tools That Work*, A Special Report on Local Communities that Succeed in Reaching Their Economic Development Goals, Washington: International City Management Association.
- Blais, Pamela, 1994. «The Competitive Advantage of City-Regions», dans *Policy Options—The City*, vol. 15, n° 4, p. 15 à 19.
- Blakely, Edward J. 1994. *Planning Local Economic Development: Theory and Practice*, 2nd ed., Thousand Oaks, C.A.: Sage Publications.
- Britten, Amy. 1994. *Economic Development Roles and Responsibilities: An up-to-date look of who's doing what*. Cannington, Ontario: Economic Developers Council of Ontario Inc.

- Broadhead, Dal . 1994. «Community Economic Development Practice in Canada» dans *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*, Burt Galaway et Joe Hudson, éd., Thompson Educational Publishing Inc. p. 2 à 21.
- Presse canadienne, 1995. «Alberta allows small-town bond issues», *The Globe and Mail*, 10 février 1995.
- Cascadia Institute, 1994. *Information Newsletter*.
- City of Calgary, 1991. *Calgary ... Into the 21st century—A Strategy for Economic Development*.
- City of Regina, 1994. *The Development Plan for the City of Regina*.
- City of St. John's Economic Development Review Committee, 1994. *Working together for a better city*. Report on Economic Development and Tourism.
- Coburn, Karen Ann. 1991. «The Malling of Downtown Business». *Governing*, octobre, p. 31 et 32.
- Coffey, William. 1994. *The Evolution of Canada's Metropolitan Economies*, série sous la direction de France St-Hilaire, Montréal, Institut de recherches politiques.
- Community Economic Development Task Force of the Metro Secretariat on Employment Training, 1993. *Discussion Paper: Towards a Metropolitan local economic development strategy*.
- Conseil économique des provinces de l'Atlantique, 1994. «Internal Barriers to Trade in Atlantic Canada: Coming to an end?», *Atlantic Review, Newsletter of the Atlantic Provinces Economic Council*, p. 1 et 2.
- Cope, Glen Hahn. 1990. «Successful Economic Development: Meeting Local and Global Needs» *Baseline Data Report*, vol. 23, n° 1. Washington, D.C.: International City Management Association.
- Corporation of the District of Burnaby, 1990. *Burnaby Economic Development Strategy*.
- Department of Industry, Trade and Technology, Government of Newfoundland and Labrador, 1994. *Proposed Investment Incentives—Information Newsletter*.
- Drache, Daniel. 1994. «Globalization: The Dilemma of Nations», dans *Toronto Region in the World Economy, Proceedings of a Symposium on how the Toronto Region is affected by changes in the world economy*, Toronto, programme d'étude des questions urbaines, Division des sciences sociales, université York.

- Douglas Smith and Associates, 1994. *A Brief Survey of Structures for Municipal Participation in Community Economic Development in Canada*. Préparé pour la Newfoundland and Labrador Economic Recovery Commission.
- Economic Developers Council of Ontario, 1994. «Ontario Restructured». Ontario: *Canada's Business Centre*, p. 9 à 24.
- Yukon, Government of, 1994. Canada/Yukon Economic Development Agreement Newsletter, April 1994. Economic Development, Gouvernement du Yukon, Whitehorse.
- Estevan Economic Development Board, 1992. «Buy Estevan» *Import Replacement Program*.
- Filion, Pierre, 1994. *Local Economic Development and the Laissez-Faire Political Economy Paradigm*. Document non publié — école d'aménagement urbain et régional, université de Waterloo.
- Gagné, Jean-Paul, 1994. «Québec autorisera deux municipalités à créer des sociétés d'économie mixtes», *Les Affaires*, samedi 23 avril 1994.
- Gamache, André. 1994. *The Future of Greater Montreal: Lessons For the Greater Toronto Area?* Compte-rendu de la conférence. Toronto, Institut urbain du Canada, p. 16 à 37.
- Gaudet, Pierre, 1994. «La Relance du Succès—Témiscaming». *Municipalité*, mai 1994, p. 16 à 18.
- Gertler, Meric S. 1990. «Economic Development», dans Loreto, Richard et Trevor Price, éd., *Urban Policy Issues, Canadian Perspectives*, Toronto, McClelland and Stewart Inc., p. 35 à 57.
- Greater Vancouver Regional District Strategic Planning Department, 1993a. *Livable Region Strategy: Proposals—A Strategy for Environmental Protection and Growth Management*.
- Greater Vancouver Regional District Strategic Planning Department, 1993b. *Creating Our Future: Steps to a More Livable Region*.
- Hanen, Harold. 1994. «Helping Northern Entrepreneurs». *Winter Cities*, printemps 1994, p. 9.
- Houston, Lawrence O. Jr. 1994. «Betting on BIDs». *Urban Land*. Juin, p. 13 à 18.
- Huron Community Committee Project, 1993. *A Recommended Strategy for Economic Revitalization in Huron County, Ontario*. Préparé en collaboration avec le «County of Huron» et Emploi et Immigration Canada — Direction des programmes de réadaptation.
- Huras, Lorraine et Peter Miller, 1993. *Government Assistance Programs in Canada—A Practical Handbook*. 14^e éd., Toronto, CCH Canadian Limited.

- Iannone, Daniel T. 1994. «Economic Development» dans Barnovtez, James M., Drew A. Dolan et John W. Swain, *Managing Small Cities and Counties—A Practical Guide*. Municipal Management Series, Washington, ICMA.
- Inukshuk Management Consultants, 1993. *An Outline of the New Economic Development Strategy for the City of Yellowknife—The Essential Elements*. Rapport sur une séance de prospection d'idées, 18 février.
- Kentral, Larry, 1994. Entrevue au téléphone — agent de développement économique de la ville de Vancouver.
- Kiernan, Matthew J. 1990 «Land-Use Planning», dans Loreto, Richard et Trevor Price, éd., *Urban Policy Issues, Canadian Perspectives*, Toronto, McClelland and Stewart Inc. p. 58 à 85.
- Kitchen, Harry M. 1985. *The Role for Local Governments in Economic Development*. Série de documents de travail, Conseil économique de l'Ontario
- MacCallium, Hazel. 1994. «Policies to Encourage Toronto's Competitiveness» dans Isin, Engin, éd., *Toronto Region in the World Economy—Compte rendu d'un symposium sur les conséquences de l'évolution de l'économie mondiale sur la région de Toronto*, Programme d'étude des questions urbaines, Division des sciences sociales, université York, p. 88 à 91.
- Manitoba Rural Development, 1991. *Grow Bonds: Information Guide*.
- Manitoba Rural Development, 1993. *Rural Economic Development Initiative—Information Newsletter*.
- Manitoba Rural Development, 1994. *Update from the Provincial/Territorial Conference of the Ministers of Municipal Affairs*, Vancouver (C.-B.), 9-11 août, 1994. (non publié)
- Manitoba Urban Affairs, 1994. *Update from the Provincial/Territorial Conference of the Ministers of Municipal Affairs*, Vancouver (C.-B.), 9-11 août, 1994 (non publié).
- McGowan, Robert P. et Edward J. Ottensmeyer. 1993. «Emerging Issues in Economic Development» dans *Economic Development Strategies for State and Local Governments*, Robert P. McGowan et Edward J. Ottensmeyer, éd., Chicago, Nelson-Hall, p. 3 à 9.
- Metro Toronto Economic Development Division, 1994. *Perspective on Current Activities*.
- Miller, Gordon. 1992. «Strengthening Municipal Assessment Bases: A Need For New Approaches», dans L. Peter Apedaile et Richard C. Rounds, éd., *Stimulating Rural Economies for the 2000s: Proceedings of the ARRG Rural Economic Conference*,

- Agriculture and Rural Restructuring Group, Proceedings of the 1991 ARRG Rural Economic Conference, ARRG Working Papers Series n° 2, Rural Development Institute.
- National Council for Urban Economic Development, 1989. *A Salute to Imaginative Economic Development Programs*, Washington, Economic Development Administration.
- National Council for Urban Economic Development, 1992. «Tri-Government, 11-Year Commitment to Revitalization», *Economic Development Abroad*, National Council for Urban Economic Development, novembre, p. 6 et 7.
- New Economy Development Group Inc. 1993. *Community Economic Development in Canada: A Different Way of Doing Things*, Ottawa, National Welfare Grants Program, Human Resources and Labour Canada.
- Newfoundland and Labrador Rural Development Council, 1994. *Twenty-Five Years of Community Economic Development*. Bulletin d'information (Gander).
- Newfoundland Department of Industry, Trade and Technology, 1995. *Newfoundland's New Business Investment Incentives: What They Are and How They Work*. St. John's: Government of Newfoundland and Labrador.
- O'Brien, Allan. 1993. *Regroupement municipal au Canada et les solutions de rechange*. Toronto, les Presses du CIRUR.
- O'Neill, Tim J. 1994. «Regional, Local and Community-Based Economic Development» dans *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*, Burt Galaway et Joe Hudson, éd., Thompson Educational Publishing Inc., Chapitre 6.
- Ontario — Ministère des Affaires municipales, 1987. *Introduction du concept des zones de mise en valeur commerciale*. Toronto, imprimeur de la reine pour l'Ontario.
- Ontario — Ministère des Affaires municipales, 1992. *Municipal Views on Bonusing of Industry: Results of January 1992 Heads of Council Survey*, Direction des finances municipales.
- Peirce, Neal R. avec Curtis W. Johnson et John Stuart Hall, 1993. *Citistates: How Urban America Can Prosper in a Competitive World*. Washington, Seven Locks Press.
- Perks, William T. et Neil MacDonald, 1988. *Building Capacity For Self-Help: A Survey on the Role of Alberta's Municipalities in Community Economic Development*, pour Policy Research Services, Municipal Services Branch, Alberta Municipal Affairs.
- Pisarzowski, Gerald et Sandy Baroudi. 1993. «Developing a Community-Based Response to Economic Restructuring: The Challenge of Global Competition», *Economic Development Journal of Ontario*, p. 45 à 48.

Prince Edward Island Economic Development and Tourism, Policy and Planning Division, 1994. *A Review of Economic Development Literature: A Background Report for the P.E.I. Economic Development Strategy*.

Prince Edward Island Department of Provincial Affairs and the Attorney General, 1994. *Update from the Provincial/Territorial Conference of the Ministers of Municipal Affairs*, Vancouver (C.-B.), 9-11 août 1994.

Province of Nova Scotia, 1994. *News Release on New Economic Renewal Areas*. 9 juin 1994.

Québec — ministère des Affaires municipales, 1993. *La contribution des municipalités au développement de l'économie et de l'emploi*. Document de travail.

Québec — ministère des Affaires municipales, 1994a. *Sommaire des pouvoirs des municipalités canadiennes en matière de développement économique*. Québec, Services des institutions municipales et de la formation.

Québec — ministère des Affaires municipales, 1994b. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement—Pour un aménagement concerté du territoire*. Québec, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Reese, Laura A. 1993. «Categories of Local Economic Development Techniques: An Empirical Analysis», *Policy Studies Journal*, vol. 21, n° 3 p. 494 à 506.

Reese, Laura A. 1994a. «The Role of Counties in Local Economic Development». *Economic Development Quarterly*, vol. 8 n° 1, p. 28 à 42.

Reese, Laura A. 1994b. «Local economic development practices in Ontario», *Administration publique du Canada*, vol. 35, n° 2, p. 237 à 249.

Reese, Laura A. 1994c. «The Role of Counties in Local Economic Development». *Economic Development Quarterly*, vol. 8, n° 1, p. 28 à 42.

Reese, Laura A. et Amy B. Malmer, 1994. «The Effects of State Enabling Legislation on Local Economic Development Policies». *Urban Affairs Quarterly*, vol. 30, n° 1, p. 114 à 135.

Regina Economic Development Authority, 1991. *Futuregina: A Strategy For Economic Development*.

Rubin, Marilyn Marks et John Jay College. 1994. «Can reorchestration of historical themes reinvent government? A case study of the Empowerment Zones and Enterprise Communities Act of 1993». *Public Administration Review*, vol. 54, n° 2, p. 161 à 169.

Sancton, Andrew. 1994. *Governing Canada's City-Regions: Adapting Form to Function*. Série sous la direction de France St-Hilaire, Montréal, Institut de recherches politiques.

- Saskatchewan Economic Development, 1993. *Regional Economic Development Authorities: A Framework For Regional Community-Based Economic Development*.
- Saskatchewan Economic Development, 1994. *Community Bonds—Guaranteed by the Province of Saskatchewan, An Investment in Community Growth*, dépliant d'information.
- Segal, Brad. 1993. «Downtown Rejuvenation is Model for Metro Area», *Center City Report*. Publication de l'International Downtown Association, Washington, p. 2.
- Stankovic, Dan. 1987. «An Entrepreneurial Approach to Local Economic Development», *Plan Canada*, vol. 27, n° 1, p. 6 à 13.
- Surrey Planning and Development Department. 1994. *The Surrey Economic Development Context: An Analysis of Current Economic Conditions*, Surrey, service municipal d'urbanisme et d'aménagement.
- Venture Centre, 1990. *The Venture Centre: An Industrial Incubator*. Dépliant d'information.
- Ville de Montréal, 1993. Montréal en affaires avec vous — Plan de développement économique de la ville de Montréal, Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal.
- Walmsley, Ann, 1994. «Best Cities», *The Globe and Mail Report on Business Magazine*, août 1994, p. 36 à 64.

Lois provinciales

- Territoire du Yukon :** *Yukon Municipal Act, 1986 R.S.Y. (Loi de 1986 sur les municipalités)*
- Territoires du Nord-Ouest :** *Cities, Towns and Village Act, 1987 (Loi de 1987 sur les villes et villages)*
- Columbia-Britannique :** *Municipal Act, 1979 (Loi de 1979 sur les municipalités)*
- Alberta :** *Alberta Municipal Government Act, Bill 31, The Legislative Assembly of Alberta. Second Session, 23rd Legislature, 43 Elizabeth II 1995 (Loi sur les municipalités, projet de loi 31, Assemblée législative de l'Alberta, 2^e session, 23^e législature, 43 Elizabeth II)*
- Saskatchewan :** *The Urban Municipality Act, 1984 (Loi de 1984 sur les municipalités urbaines).*
- Winnipeg :** *Loi de 1989 sur la ville de Winnipeg*
- Manitoba :** *Loi de 1987 sur les municipalités
Loi de 1987 sur l'aide sociale*
- Ontario :** *Loi de 1993 sur les municipalités
Projet de loi 40, Loi de 1993 sur le développement économique communautaire*
Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
- Québec :** *Loi de 1964 de l'interdiction de subventions municipales
Loi de 1984 sur les immeubles industriels municipaux*
- Nouveau-Brunswick :** *Loi de 1973 sur les municipalités*
- Nouvelle-Écosse :** *Nova Scotia Industrial Commissions Act, 1989 (Loi de 1989 sur les commissions industrielles)*
- Île-du-Prince-Édouard :** *Municipalities Act, 1988 (Loi de 1988 sur les municipalités)*
- Terre-Neuve :** *Municipalities Act, 1992 (Loi de 1992 sur les municipalités)*

Les personnes suivantes ont répondu aux questions sur les pouvoirs des municipalités dans le domaine du développement économique :

Barb Dawson, agente de recherche — politiques et programmes, ministère des Services communautaires et des Transports, Yukon

Gary Vanderhaden, directeur, Politiques et Évaluation, ministère des Affaires municipales et communautaires, Territoires du Nord-Ouest

Brenda Gibson, analyste principale de politiques, Direction des politiques et de la recherche, ministère des Affaires municipales, Colombie-Britannique

Brian Quickfall, directeur, Direction du développement des administrations locales, ministère des Affaires municipales de l'Alberta

Ben Fanta, Direction du développement des administrations locales, ministère des Affaires municipales de l'Alberta

John Edwards, directeur, Services législatifs et de la politique municipale, ministère des administrations locales de la Saskatchewan

Bob Grodzik, coordonnateur de la recherche, Planification ministérielle et expansion des entreprises, ministère du Développement rural du Manitoba

Marianne Farag, directrice, Administrations locales et finances, ministère des Affaires urbaines du Manitoba

Bruce McLeod, gestionnaire principal, Strategic Planning, Legislation and Cabinet Liaison, ministère des Affaires municipales de l'Ontario

John Amodeo, conseiller principal en politiques, Affaires intergouvernementales, Unité des relations avec le gouvernement, ministère des Affaires municipales de l'Ontario

Donald Bouffard, directeur, Service des institutions municipales et de la formation, ministère des Affaires municipales du Québec

Claudia Barnett, coordonnatrice de la recherche, Direction de la planification ministérielle, ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation du Nouveau-Brunswick

Shingai Nyajeka, analyste de recherche, Élaboration des politiques et recherche, ministère des Affaires municipales, Nouvelle-Écosse

Dennis Friesen, ministère des Affaires municipales et du Procureur général, Île-du-Prince-Édouard

Stan Clinton, directeur, Aménagement urbain et rural, ministère des Affaires provinciales et municipales, Terre-Neuve



ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

CIRUR

Annexe I

Échantillon — Sondage sur le développement économique

Terre-Neuve

St. John's
Mount Pearl
Corner Brook
Conception Bay South
Gander
Happy Valley-Goose Bay
Marystown
Whitbourne
Placentia
Dover
Englee
Brigus
Terra Nova

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown
Summerside
Sherwood
Parkdale
Alberton
Georgetown
Charlottetown Area Development
Corporation
Summerside Regional Development
Corporation
Greater Summerside Area Industrial
Commission
Souris Area Industrial Commission
East Prince Area Industrial Commission
Three Rivers Industrial Commission

Nouveau-Brunswick

Saint John
Moncton
Fredericton
Bathurst

Edmunston
Campbellton
Chatham
Newcastle
Dalhousie
Salisbury
Westfield
Dorchester
Verret
Alma

Commissions régionales du Nouveau-Brunswick

Capital Region Development Commission
Inc.- Fredericton
Carleton Regional Development
Commission Inc.—Woodstock
Chaleur Regional Development
Commission Inc.—Bathurst
Fundy Region Development Commission
Inc.—Saint John
Commission industrielle de la Région
Grand-Sault—Grand-Sault
Greater Moncton Economic Commission
Inc.—Moncton
Commission économique de Kent
inc.—Boutouche
Miramichi Region Development
Corporation Inc.—Newcastle
Commission industrielle du Nord-Ouest
inc.—Edmunston

Nouvelle-Écosse

Halifax
Dartmouth
Sydney
Glace Bay
Truro

Bedford
 New Glasgow
 Amherst
 Yarmouth
 Sydney Mines
 Bridgewater
 Antigonish
 North Sydney
 Lunenburg
 Hantsport
 Louisbourg
 Bridgetown
 Mulgrave
 Lockeport
 Annapolis Royal
 Halifax County
 Cape Breton County
 Pictou Development Corp.
 Yarmouth County
 East Hants Development Commission
 Annapolis County
 Lunenburg Industrial Commission

Québec

Montréal
 Laval
 Québec
 Longueuil
 Gatineau
 Montréal-Nord
 Sherbrooke
 Saint-Hubert
 Lasalle
 Saint-Léonard
 Saint-Laurent
 Sainte-Foy
 Charlesbourg
 Beauport
 Brossard
 Chicoutimi
 Verdun
 Hull
 Jonquière
 Lachine
 Chateauguay

Saint-Hyacinthe
 Anjou
 Terrebonne
 Granby
 Boucherville
 Rimouski
 Drummondville
 Joliette
 Rock-Forest
 Mount-Royal
 Cowansville
 Saint-Lambert
 Roberval
 Sainte-Marie
 Outremont
 Shawinigan
 Lac-Saint-Charles
 Hampstead
 Ascot
 Arthabaska
 Saint-Nicholas
 Charlemagne
 Dorion
 Saint-Honoré
 Richelieu
 Shefford
 Sainte-Croix
 Chapais
 Saint-Jovite
 Petit-Saguenay
 Saint-Charles
 Saint-Isidore
 Bellecombe
 Orford
 Clermont



Administrations régionales du Québec

Communauté urbaine de Montréal
 Communauté urbaine de Québec
 Communauté urbaine de l'Outaouais

MRC du Québec

Champlain
 Sherbrooke
 Drummond
 Francheville
 Le Fjord-du-Saguenay
 Roussillon
 Les Maskoutains
 Les Laurentides
 Lac-Saint-Jean-Est
 Manicouagan
 Pontiac
 Rouville

Associations régionales — Québec

Association régionale des commissaires
 industriels de la région des Laurentides
 — Région 15
 Région de l'Abitibi et du
 Témiscamingue — Région 8
 Côte-Nord — Région 9
 De la Montérégie inc. — Région 16
 Région Chaudière/Appalaches —
 Région 12
 Association régionale de développement
 économique du centre du Québec —
 Région 4
 Île de Montréal — Région 6
 Est du Québec - Région 1
 Région de l'Estrie — Région 5
 Québec Métro — Région 3

Ontario

Toronto
 North York
 Scarborough
 Mississauga
 Hamilton
 Ottawa
 Etobicoke
 London
 Brampton

Windsor
 Kitchener
 Markham
 York
 Burlington
 Oshawa
 St. Catharines
 Oakville
 Thunder Bay
 Vaughan
 Nepean
 East York
 Gloucester
 Sudbury
 Cambridge
 Guelph
 Brantford
 Sault-Ste-Marie
 Richmond Hill
 Niagara Falls
 Sarnia-Clearwater
 Waterloo
 Pickering
 Peterborough
 Barrie
 Whitby
 Ajax
 Kingston
 North Bay
 Welland
 Cornwall
 Newmarket
 Chatham
 Woodstock
 Canton de Kingston
 Kanata
 Belleville
 Timmins
 Milton
 Stoney Creek
 Cumberland
 Brockville
 Port Hope
 Tillsonburg
 Cobourg
 Fort Erie
 Grimsby

Innisfil
Kirkland Lake
Nanticoke
Norfolk
Strathroy
Stratford
St. Thomas
Clarence
North Dorchester
Gravenhurst
Oro-Medonte
Muskoka Lakes
Napanee
Ingersoll
Goderich
Parry Sound
Manvers
Canton de Tiny
St. Clair Beach
Somerville
Teeswater
Blind River
Blenheim
Williamsburgh
East Garafraxa
Rockcliffe Park
Pembroke
Cobalt
Chalk River
Bayfield
Westport
Rainy River
Lanark
Bedford
Springfield
Newburgh
Lancaster
Cardiff

Municipalités de palier supérieur

Communauté urbaine de Toronto
Ottawa-Carleton
York
Hamilton-Wentworth
Durham

Niagara
Comté de Simcoe
Windsor-Essex
Halton
Comté de Renfrew
Comté de Huron
Sudbury
Comtés unis de Stormont, Dundas et
Glengarry
Comté de Wellington
Municipalité régionale de Haldimand
Norfolk
Haliburton

Manitoba

Winnipeg
Brandon
Thompson
Portage la Prairie
Springfield
The Pas
Dauphin
Winkler
Steinbach
Flin Flon
Swan River
Killarney
Cornwallis
Dufferin
Montcalm
Oakland
Riverside
Russell
Silver Creek

*Associations de développement régional
du Manitoba*

Eastman Regional Development —
Beausejour
Interlake Development Corporation —
Arborg
Norman Regional Development
Corporation — Thompson

Parkland West Economic Development —
 Roblin
 Central Plains Economic Development —
 Portage la Prairie
 Parkland East Economic Development —
 Dauphin
 Pembine Valley Development
 Corporation — Altona
 Westman Economic Development
 Association — Killarney

Saskatchewan

Saskatoon
 Regina
 Prince Albert
 Moose Jaw
 Yorkton
 Swift Current
 North Battleford
 Estevan
 Weyburn
 Lloydminster
 Melfort
 Kindersley
 Melville
 Macklin
 Creighton
 Nipawin
 Porcupine Plain
 Coronach
 Cudworth
 Alsask
 Prince Albert Regional Economic
 Development Authority
 Rosetown Regional Economic
 Development Authority
 Gull Lake Regional Economic
 Development Authority

Alberta

Calgary
 Edmonton
 Lethbridge

Red Deer
 Medicine Hat
 St. Albert
 Fort McMurray
 Grande Prairie
 Camrose
 Spruce Grove
 Fort Saskatchewan
 Wetaskiwin
 Vulcan
 Hinton
 Beaumont
 Okotoks
 Lacombe
 Coaldale
 Black Diamond
 Manning
 Rimbey
 Vermillion
 St. Paul
 Eckville
 Hardisty
 Mundare
 Daysland
 Granum

Colombie-Britannique

Vancouver
 Surrey
 Burnaby
 Richmond
 Saanich
 Delta
 Coquitlam
 Kelowna
 Victoria
 Prince George
 Matsqui
 Kamloops
 Langley
 Nanaimo
 Chilliwack
 Maple Ridge
 New Westminster
 North Vancouver

Port Coquitlam
Squamish
Powell River
Port Alberni
Kitimat
White Rock
Sidney
Penticton
Duncan
Port McNeil
Summerland
Mackenzie
Trail
Nelson
Port Hardy
Castlegar
Montrose
Grand Forks
Hope
Princeton
Hazelton
Sayward
Port Edward
Clinton
Granisle
Anmore

Régions de la C.-B.

Central Coast Regional District
Fraser-Cheam Economic Development
Commission
Greater Vancouver Regional District
Sunshine Coast Economic Development
Commission
Thompson-Nicola Economic Development
Commission
Kootenay Boundary Economic
Development Commission
Regional District of Kitimat-Stikine
Dawson Creek Economic Development
Commission

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife
Hay River
Fort Smith
Inuvik
Iqualuit
Aklavik
Coral Harbour
Fort Norman

Régions des T.N.-O.

Baffin
North Slave
Keewatin
Inuvik
South Slave
Kitikmeot

Yukon

Whitehorse
Faro
Dawson City
Watson Lake
Haines Junction
Teslin

Annexe II
Sondage sur le développement économique



ICURR Intergovernmental Committee on Urban
and Regional Research
Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales **CIRUR**

SONDAGE DU CIRUR SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N'hésitez pas à téléphoner Claude Marchand, du CIRUR, au (416) 973-1374 si vous avez des questions.

If you prefer to receive this questionnaire in English, please call Michael Skelly at (416) 973-3264.

Veillez, S.V.P., nous envoyer toute autre documentation pertinente sur le développement économique sous pli séparé.

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Province _____

2. Veuillez cocher la case qui correspond à la population de votre municipalité.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Moins de 1 000 | <input type="checkbox"/> 50 000 à 99 999 |
| <input type="checkbox"/> 1 000 à 4 999 | <input type="checkbox"/> 100 000 à 249 999 |
| <input type="checkbox"/> 5 000 à 9 999 | <input type="checkbox"/> 250 000 et plus |
| <input type="checkbox"/> 10 000 à 29 999 | |
| <input type="checkbox"/> 30 000 à 49 999 | |

3. Votre municipalité a-t-elle adopté des politiques ou objectifs de développement économique? Si oui, veuillez les préciser. Ces politiques ou objectifs sont publiés dans quel type de document? (par exemple, le plan d'urbanisme)

4. Votre municipalité a-t-elle adopté un plan de développement économique? Si oui, depuis combien de temps est-il en vigueur? Le plan vise-t-il des secteurs spécifiques de l'économie locale? Si oui, S.V.P. préciser.

5. Comment la plupart des activités de développement économique de votre administration locale sont-elles menées à bonne fin? (S.V.P. ne considérer que les activités initiées, développées et exécutées par votre municipalité.)

- Service du développement économique
- Comité qui relève du conseil municipal
- Service de l'urbanisme
- Autre (préciser) _____

6. Y-a-t-il d'autres groupes ou organismes clés dans la municipalité en ce qui concerne la stimulation du développement économique? (par exemple, administrations régionales, chambres de commerce)
Si oui, S.V.P. préciser leurs rôles.

7. Si vous avez répondu <<oui>> à la question 6, pourriez-vous décrire brièvement l'interaction entre la municipalité et les groupes et/ou les organismes susmentionnés; c'est-à-dire, quels sont les liens entre votre municipalité et ces organismes? (par exemple, y-a-t-il des conseillers municipaux siégeant sur les comités de ces organismes ou bien la municipalité accorde-t-elle un financement à ces organismes?)

8. Votre municipalité a-t-elle participé à des initiatives intermunicipales dans la région? Si oui, S.V.P. préciser.

II. PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. S.V.P. inscrire un "x" à côté des pratiques de développement économique qui sont présentement ou qui ont été (au cours des trois dernières années) utilisées par votre municipalité. S.V.P. ne rien marquer à côté des méthodes qui n'ont pas été utilisées. Ne marquer que les pratiques qui ont été utilisées dans le but de stimuler le développement économique et qui ont été mises au point et mises en oeuvre par votre municipalité.

Dans la troisième colonne, évaluez l'efficacité de chaque méthode que vous avez cochée sur une échelle de 1 à 5.

1 = très efficace	2 = efficace	3 = peu efficace	4 = inefficace	5 = nuisible
-------------------	--------------	------------------	----------------	--------------

Dans la dernière colonne, veuillez faire tout commentaire nécessaire sur la technique de développement économique telle qu'elle s'applique à votre municipalité.

Utilisé?	Techniques de marketing	Efficacité					Commentaires
		1	2	3	4	5	
<input type="checkbox"/>	Dépliants, trousse d'information	<input type="checkbox"/>	_____				
<input type="checkbox"/>	Vidéos promotionnelles	<input type="checkbox"/>	_____				
<input type="checkbox"/>	Stand dans un salon commercial	<input type="checkbox"/>	_____				
<input type="checkbox"/>	Liste des emplacements industriels disponibles	<input type="checkbox"/>	_____				
<input type="checkbox"/>	Annonces - bulletins, journaux, magazines professionnels	<input type="checkbox"/>	_____				

<input type="checkbox"/>	Publicité à la radio ou à la télévision	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Annuaire des entreprises locales	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Promotion du tourisme	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Promouvoir la municipalité comme centre de tourisme	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Organiser des festivals locaux, des événements sportifs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Participer à la promotion du tourisme régional	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Promotion de la région à l'intention d'autres pays	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Relations avec les entreprises locales	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Comités de conseil de relations avec les entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Service de conseils aux petites entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Service d'ombudsman pour les entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Solidifier les liens entre les entreprises locales, les sources de capital-risque et les nouvelles entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Sensibiliser les entreprises aux programmes des autres paliers de gouvernement et améliorer l'accès à ces programmes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Programme de visite d'entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Stimuler les relations d'affaires locales	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Programme de remplacement des importations	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Politique municipale d'achat << sur place >>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Programme des sources d'approvisionnement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Développement des marchés d'exportation	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Aider les entreprises à développer des marchés d'exportation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Partenariats avec les collectivités d'autres pays	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Améliorations générales de l'infrastructure locale	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Installations récréatives améliorées/agrandies	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Amélioration des services sociaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Amélioration du réseau routier	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé	Efficacité	Commentaires
	1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/> Amélioration des transports en commun	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/> Amélioration des parcs de stationnement gérés par la municipalité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/> Amélioration des égouts et du traitement des eaux usées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/> Faciliter le développement de l'infrastructure des télécommunications	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Amélioration des équipements collectifs	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Gestion des musées ou galeries d'art	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Gestion d'autres types d'équipements culturels	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Améliorations à l'environnement naturel (par exemple, plantation d'arbres)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Initiatives de création d'emplois	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Programmes entrepris spécifiquement pour diminuer le chômage dans la municipalité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Améliorations commerciales spécifiques à des zones	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Zones d'amélioration commerciale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Revitalisation du centre-ville	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Encourager la préservation d'immeubles historiques (ex. : rénovation de façade)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Réglementation gouvernementale	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Zonage industriel	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Règlements de contrôle de l'affichage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Dérogations de hauteur et de densité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Règlements de contrôle des façades	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Règlements sur les sites historiques	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Transferts de densité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Politiques visant à accélérer le développement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Gestion des terres et des propriétés	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Vente de terrains industriels aux promoteurs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Vente de terrains commerciaux aux promoteurs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Remembrement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Gestion de propriétés industrielles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Réserves foncières municipales	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Fonctions d'incubation	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Réhabilitation des immeubles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Location d'immeubles industriels, propriétés industrielles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Dons de propriétés inutilisées (ex. : don d'un immeuble inoccupé)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Fournir des services de secrétariat, de gestion et autres pour un incubateur d'entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Outils financiers	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Se porter garant d'une entreprise privée	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Accorder un prêt à une entreprise privée	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Subventionner ou accorder une exemption d'impôt à une entreprise privée	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Contribuer à un fonds de placement (capital-risque)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Caisses d'emprunt communautaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Aider financièrement les organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de développement économique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Établir des fonds communs pour appuyer les nouvelles entreprises	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Attirer des investisseurs étrangers	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Rabais sur les coûts des services publics (eau, électricité) à l'intention des firmes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Gel des impôts fonciers des entreprises commerciales ou industrielles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Formation et autres services	Efficacité	Commentaires
		1 2 3 4 5	
<input type="checkbox"/>	Fonds et programmes de formation et de recyclage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Prix et subventions de recherche	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Services professionnels directs (ex.: services de gestion d'entreprise directs)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Services financiers (n'incluent pas l'aide financière)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____

Utilisé?	Appui général aux initiatives de développement économique communautaire (DEC)	Efficacité					Commentaires
		1	2	3	4	5	
<input type="checkbox"/>	Participation à des initiatives de DEC	<input type="checkbox"/>	_____				
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/>	_____				

III. AUTRES MÉTHODES

10. Veuillez identifier et décrire brièvement les méthodes qu'utilise votre municipalité mais qui ne sont pas mentionnées ci-dessus. Veuillez aussi évaluer leur efficacité jusqu'à maintenant.

11. Veuillez préciser un aspect du développement économique auquel vous voudriez consacrer plus de ressources, à savoir : argent, temps, personnel.

12. Veuillez décrire les techniques de développement économique qu'a utilisées la municipalité au cours des trois dernières années qui seraient considérées comme innovatrices.

13. Veuillez décrire, si c'est possible, les impacts de ces pratiques innovatrices en fonction de la promotion et de la stimulation du développement économique dans la municipalité.

IV. RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. Selon vous, quel rôle les municipalités doivent-elles jouer dans la promotion et la stimulation du développement économique?

15. Comment votre réponse à la question 14 se compare-t-elle avec le rôle que votre municipalité joue en ce moment? S'il existe une différence entre le rôle préféré et le rôle actuel, veuillez expliquer S.V.P.

16. Si votre municipalité était dotée des pouvoirs législatifs nécessaires, quelles pratiques de développement économique mettriez-vous en place?

17. Quels pouvoirs additionnels devraient avoir les municipalités pour promouvoir le développement économique?

V. LA COMPÉTITION ENTRE MUNICIPALITÉS

18. La compétition entre les municipalités de votre région est-elle :

- un problème important
 - plutôt un problème
 - pas un problème
 - ne sait pas
 - autre (veuillez préciser)
-

19. S'il existe un problème de compétition intermunicipale, avez-vous pris des mesures pour résoudre ce problème? S.V.P. préciser.

20. S.V.P. veuillez nous fournir tout commentaire que vous jugez pertinent en ce qui concerne le rôle des municipalités dans le développement économique, ou tout commentaire général.

Comité intergouvernemental de recherches
urbaines et régionales

CIRUR

MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE.

S.V.P. NOUS RETOURNER LE SONDAGE DANS L'ENVELOPPE - RÉPONSE D'AFFAIRES CI-JOINTE AVANT LE 19 SEPTEMBRE 1994.

MERCI D'ADRESSER TOUTE DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À :

Claude Marchand
Coordonnatrice de la recherche
CIRUR
Bureau 301, 150, av. Eglinton est
Toronto (Ontario)
M4P 1E8
Téléphone : (416) 973-1374
Télécopieur : (416) 973-1375

The Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research (ICURR) was set up in 1967 following a Federal-Provincial Conference on Housing and Urban Development. The Committee comprises senior officials from the Federal, provincial and territorial governments of Canada who meet regularly to oversee ICURR's activities – the operation of an information exchange service and research program. ICURR's major objective is to foster communication between policy-makers across Canada working in the fields of urban, rural and regional planning, economic development, public administration and finance, housing, recreation and tourism, transportation and the environment. It also seeks to increase the level of understanding of urban and regional issues through research and consultation.

ICURR's core funding is provided by the Canada Mortgage and Housing Corporation and by the ministries of municipal affairs of the provinces and territories. Canada's municipal governments also participate in ICURR through annual membership as do consultants and universities.

Intergovernmental Committee on
Urban and Regional Research
150 Eglinton Avenue East, Suite 301
Toronto, Ontario
M4P 1E8

Tel: (416) 973-5629
Fax: (416) 973-1375



Créé en 1967 à la suite d'une conférence fédérale-provinciale sur l'habitation et l'aménagement urbain, le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR) regroupe des représentants des administrations fédérale, provinciales et territoriales du Canada qui se réunissent régulièrement pour orienter le champ d'activités du CIRUR : la gestion d'un service d'échange de renseignements et d'un programme de recherche. Le CIRUR a pour objectif principal de favoriser les communications entre les décideurs d'un bout à l'autre du Canada travaillant dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement rural et régional, du développement économique, des finances et de l'administration publiques, du logement, des loisirs et du tourisme, des transports et de l'environnement. Il a également pour but d'élargir le champ de connaissance des questions urbaines et régionales par le biais d'activités de recherche et de consultation.

Le financement de base du CIRUR provient de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que des ministères des affaires municipales des dix provinces et des deux territoires. Les municipalités canadiennes, de même que les experts-conseils et les universités, peuvent participer aux activités du CIRUR moyennant une cotisation annuelle.

Comité intergouvernemental de
recherches urbaines et régionales
150, av. Eglinton est, bureau 301
Toronto (Ontario)
M4P 1E8

Tél. : (416) 973-5629
Télécopieur : (416) 973-1375